BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CX - Année 1983

2e LIVRAISON

PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

30 JUIN 1983

SOMMAIRE DE LA 2e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Avril 1983 83

Mai 1983 86

Juin 1983 88

Vestiges d'époque gallo-romaine à l'église Saint-Etienne de la Cité (Max SARRADET) 92

Un sacramentaire de Cahors (Xe s.) à l'usage de l'abbaye de Cadouin (P. Robert AMIET) 125

Les Frères Prêcheurs de Périgueux de 1691 à 1790 (Noël BECQUART) .. 153

Le suaire de Cadouin : une toile brodée (Brigitte et Gilles DELLUC) 162

Nécrologie

Yves-Marie Froidevaux (Jacques LAGRANGE) 180

Varia

Une lettre inédite du roi d'Araucanie (Noël BECQUART) 182

Le Directeur : N. BECQUART — Imprimerie JOUCLA, Périgueux

Commission paritaire n° 63 667

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CX - Année 1983

2e LIVRAISON

PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

30 JUIN 1983

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SÉANCE DU MERCREDI 6 AVRIL 1983.

Présidence du Dr DELLUC, Président.

Présents : 47. — Excusés : 3.

NECROLOGIE. — Le Père Frédéric-Marie Bergounioux, MM. Roger Delmas, qui fut l'un des co-fondateurs du Musée d'art sacré de Sarlat, et le commandant André Desvergnes.

FÉLICITATIONS. — M. André Chastel, de l'Institut, nommé président de la Commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France; M. Noël Becquart, nommé officier dans l'Ordre des Arts et Lettres.

REMERCIEMENTS. — MM. Jean-François Audonnet et Jean-Philippe Delage, Mme Gaillard-Trigonant.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Françoise Tétart-Vittu, *Le château de Biron* (extr. du « Congrès archéologique du Périgord noir », 1982); hommage de l'auteur.

Jean Valette, *Répertoire numérique détaillé provisoire de la Tournelle de Sarlat* (Bordeaux, Archives de la Gironde, 1983); offert par l'auteur.

André Delmas, *L'exploitation des mines de charbon de Cublac et du Lardin* (extr. de « Lemouzi », 1982); hommage de l'auteur.

Alain Armagnac, *Le Sarladais La Boétie et son discours de la servitude volontaire* (Sarlat, Périgord culture, 1982); offert par l'auteur, qui donne également une nouvelle édition du petit guide de Viviane Andral, *Sarlat vous parle...* (id.).

Le roi d'Araucanie-Patagonie et la contestation sérieuse en matière de référés (extr. de la « Gazette du Palais » des 23 et 24 mars 1983); photocopie envoyée par M. Henri-Vincent Amouroux.

Philippe Jayle, *Le château de la Force en Périgord* (Bergerac, Trillaud, 1982), hommage de l'auteur.

La vallée de « Cro-Magnon » à la recherche de son site, article de presse signé C. L. et découpé dans le « Républicain lorrain » du 1er août 1982 par M. Arnauld Petit.

Coupures de presse recueillies par M. le Président et par M. Penaud ; on y remarque une notice sur l'acteur Aimé Clariond (n° 114 de *Comédie-Française*, 1982-83), un article de Jean-Marc Bayle sur les bories de Saint-André-d'Allas (*L'Agriculteur de la Dordogne*, n° de mars 1983), le commentaire d'un mémoire du Professeur Jean Dastugue sur la femme de Cro-Magnon (n° 4 d'*Organic informations*, 1982) et un rappel par Thomas Brosset, sous le titre évocateur « *L'effet Beaubourg* » *aux Eyzies*, de l'affaire de la construction intempestive autorisée par l'administration (*Sud-Ouest* du 11 mars 1983).

Reportage en couleurs de Michel Radenac sur les premières images de Lascaux II, extrait par le Dr Delluc de la revue *Télé 7 Jours*, n° 1190 de février 1983.

Feuillet de propagande pour l'emprunt groupé des collectivités locales d'Aquitaine (Diffusion Plus), également donné par le Dr Delluc qui y a remarqué les armoiries du département de la Dordogne empruntées au blason de la famille de Talleyrand. M. Becquart signale que ces armoiries, adoptées quasi-officiellement par les autorités locales, ont été contestées non sans raison par notre compagnie en novembre 1952 (voir le *Bulletin*, t. LXXIX, p. 185).

Georges Marbeck, *Hautefaye, l'année terrible* (Paris, Robert Laffont, 1982); hommage de l'auteur.

Périgueux, avec préface d'Yves Guéna (Atelier le Roseau, 1981); *Périgueux de la préhistoire à nos jours*, présentation par le Dr Merly (Périgueux, Fanlac, 1975); *De Louis XVII à Louis XX*, par le Bergeracois d'adoption Antoine Ré (Creysse, Copie service, 1982); ces trois plaquettes données par M. Guy Penaud, qui offre également un *Hymne au Périgord* sur des paroles d'Armand Got, musique de Marc Vaubourgoin (Bordeaux, Editions d'Aquitaine, s. d.).

Christian Chevillot, *Prospections sur le site de Chalucet en 1981* (extr. du « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin », t. CIX, 1982); hommage de l'auteur.

Alain Lacaille, *Les deux sépultures gallo-romaines découvertes 7, rue Denis-Papin, à Périgueux, en 1911* (extr. de notre « Bulletin », t. CIX, 1982); hommage de l'auteur.

REVUE DES PÉRIODIQUES REÇUS. — Le Secrétaire général a noté dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, t. LXXXIII-3 (1982), une allusion aux collections d'art américain du musée des Eyzies transférées en 1954 à Auch et au Havre (article de Pascal Mongne).

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 104 (1982), poursuit la publication par Jean-Paul Lartigue du mémoire de 1738 concernant les terres du maréchal de Noailles en Limousin, Périgord, Quercy et Auvergne. Ce texte intéresse notamment la région de Tarrasson, la baronnie de Salignac et la vicomté de Carlux.

Enfin la Société des Antiquaires de l'Ouest nous a fait parvenir un livre fort intéressant de Nicole Pellegrin, *Les bachelleries : organisations et fêtes de la jeunesse dans le Centre-Ouest, XVe-XVIIIe siècle* (Poitiers, 1982, constituant le tome XVI, 4e série, des « Mémoires » de cette compagnie). M. Penaud rend compte de cet ouvrage et y apporte des compléments pour la ville de Périgueux, où des réjouissances analogues, organisées par la confrérie de Saint-Jean-Baptiste, se déroulaient dès le XIVe siècle.

COMMUNICATIONS. — M. le Président donne différentes informations d'actualité : conférence de Régine Pernoud sur la femme aux temps des cathédrales, annoncée pour le 9 avril à Sireuil; fête de la poésie à Ribérac le 23 avril; affaire du musée des poupées à Nontron. Le Dr Delluc a lui-même donné une conférence avec projection à Cadouin le 26 mars. Il signale en outre, suivant les renseignements fournis par M. Xavier de Faccio, le très mauvais état de la chapelle de Caudon, à Domme.

M. Bélingard a reçu d'un membre de sa famille la photocopie d'une réponse faite par le ministre de la Culture à une question posée au Sénat par M. Henri Belcour le 14 décembre 1982 (*Journal officiel* du 10 mars 1983). Cette réponse souligne l'intérêt que prend le ministre aux publications des organismes à vocation culturelle sans but lucratif, publications dont notre *Bulletin* fait évidemment partie.

Notre Trésorier commente les travaux que fait actuellement M. Delpech à sa maison de Périgueux, place de la Clautre. Cet immeuble est remarquable par son « oriel », petite tourelle élancée ayant probablement servi d'observatoire ou d'oratoire. Les travaux ont révélé à l'intérieur, au 2e étage, des traces de peinture avec raies bleues et jaunes et un plafond peint avec solives apparentes. M. Lagrange ajoute que cette maison, dont la datation précise n'est pas établie, fut restaurée par Catoire vers 1830.

M. Becquart signale un excellent article de Muriel Laharie, « Evêques et société en Périgord du Xe au milieu du XIIe siècle », paru dans les *Annales du Midi*, t. 94, n° 159 (1982). Il a d'autre part pris connaissance de quelques livres récents : *Montaigne et les Essais... Actes du congrès de Bordeaux (juin 1980)* (Paris et Genève, 1983), recueil d'une quarantaine d'articles consacrés au philosophe; *Domestique chez Montaigne*, roman de Michel Chaillou (Paris, Gallimard, 1982), qui est une fiction assez étonnante où se mélangent l'époque de Montaigne et les temps actuels; *Aspects de la vie sociale des paysans périgourdins au XVIIIe siècle, exemple de la région d'Excideuil*, T.E.R. d'histoire moderne présenté à Bordeaux en 1982 par Pascale Blondy; *Le Périgord raconté aux enfants et un peu aux parents*, par Henri Mendras, avec illustrations de Christine Le Bœuf (Avignon, impr. Barthélémy, 1982), petit livret dont le texte comporte malheureusement quelques erreurs; enfin, de Marguerite de Bévotte, *La « Nostre Dame de Grasse » du musée des Augustins de Toulouse et le rayonnement de son art...* (Rodez, Carrère, 1982). Cet ouvrage étudie les sculptures de Pierre Viguier, de Villefranche-de-Rouergue, qui a beaucoup travaillé dans le Midi et pourrait être également l'auteur des sculptures de Biron conservées à New-York.

M. Georges Marbeck, en offrant son livre sur l'affaire d'Hautefaye, explique qu'il n'a voulu écrire ni un roman ni un ouvrage d'histoire, mais un récit basé sur les faits réels et restitué dans son temps. Il répond à quelques questions de détail et insiste sur les sources qu'il a utilisées, principalement les notes laissées par Gabriel Palus.

M. Patrick Esclafer, qui a donné aux Archives de la Dordogne les papiers Palus, fait l'éloge de ce dernier, autodidacte à la fine sensibilité, qui fut un chercheur passionné et un collectionneur. Palus essaya sans succès d'organiser un musée du Ribéracois, s'intéressa aussi à Eugène Le Roy et fut le véritable révélateur de l'affaire d'Hautefaye.

Mme Sadouillet-Perrin, changeant totalement de registre, expose à l'assemblée les résultats de ses recherches sur la vie industrielle à Saint-Cyprien aux XIXe et XXe siècles. Des fours à chaux, attestés dès 1860, finirent par disparaître en 1935; deux sociétés occupaient 80 ouvriers en 1914. A Allas-de-Berbiguières, dit encore notre Vice-Présidente, de même qu'à Marnac, il y eut deux usines de ciment et un haut-fourneau; cet ensemble industriel n'a plus guère eu d'activité après la première guerre mondiale.

M. Claude Lacombe, rendant compte des travaux de la commission de recherche, réunie au siège le 25 mars, signale un ouvrage de Christiane Eluère, *Les ors préhistoriques*, d'où le Périgord n'est pas absent malgré quelques erreurs. La réunion s'est poursuivie avec des présentations de diapositives et la projection d'un film par M. Lamontagne : réalisé au château de Commarque par l'Université de Bordeaux III, il est relatif à une expérience de photographie aérienne à partir d'un avion télécommandé.

Enfin M. Lacombe présente à notre assemblée les diapositives déjà vues par la commission de recherche. Ces images sont relatives aux faïences de Bergerac et de Thiviers, ainsi qu'aux épis de faîtage fort curieux repérés à Grand-Brassac et à Douchapt par MM. Lavaud et Varaillon. On remarque dans les faïences de Bergerac de beaux motifs à oiseaux, ainsi que des spécimens « au chinois », et une aiguière à devise bachique qui pourrait provenir des ateliers Dubourdieu de Thiviers.

ADMISSIONS. — M. Jean CHASSAIGNE, le Haut Drayaux, Lalinde; présenté par l'abbé Jourdes et Védrenne;

M. Georges MARBECK, 20, rue André-Picaud, Nontron; présenté par MM. Penaud et Truffier;

Mme Isabelle de MONTVERT de KERFUNS, le Clos du Roy, Saint-Saurin-de-Prats; présentée par MM. Bélingard et le général de Brianson;

M. Christian SUARD, 6, impasse de la Prairie, Longpont-sur-Orge (Seine-Saint-Denis); présenté par MM. Bélingard et Lamongie;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, N. BECQUART.

Le Président, G. DELLUC.

SÉANCE DU MERCREDI 4 MAI 1983.

Présidence du Dr DELLUC, Président

Présents : 49. — Excusés: 3.

NÉCROLOGIE. — MM. Jacques Gendry et l'abbé Gérard de Chadois.

FELICITATIONS. — M. Patrick Esclafer de la Rode, élu président de la délégation départementale de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux.

REMERCIEMENTS. — Mme Isabelle de Montvert, MM. Jean Chassaigne et Christian Suard.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — 27 cartes postales en couleurs représentant des vues de Périgueux; don de Mlle Bélair.

Cassette contenant l'enregistrement d'une émission faite par M. Penaud à Radio Périgord et relative à notre Société; offert par M. Penaud.

Espoirs, n° 294 d'avril-mai 1983; don de M. Secondat, qui publie dans ce périodique un article sur la Terreur en Dordogne.

Reproduction d'un article de M. Robert Cruège sur les carreaux en céramique de Thiviers, paru dans *Sud-Ouest* en février dernier; offert par l'auteur.

Lot d'imprimés donné par M. Pierre Aublant. On y remarque deux numéros de *La Terre du Périgord*, *les Nouvelles de Hautefort*, un dossier sur le château de Fages et un autre sur le château d'Hautefort, un prospectus sur le Périgord réalisé par l'Office de Tourisme, un numéro spécial de *Textes et documents pour la classe* consacré au film « Histoire d'Adrien », le n° 199 (1966) de *La Maison française* qui présente « les belles maisons du Périgord », deux numéros de *La Vie du rail*, différentes coupures de presse et des affichettes annonçant les représentations à Périgueux du Centre théâtral du Limousin.

Gilbert Romeyer-Dherbey, *Maine de Biran ou le penseur de l'immanence radicale* (Paris, Seghers, 1974, collection Philosophie); offert par l'auteur.

Arlette Higounet-Nadal, *Familles patriciennes de Périgueux à la fin du Moyen Age* (Paris, C.N.R.S., 1983); hommage de l'auteur.

Bulletin de la Société française de numismatique, n° 1 (1983); offert par M. Jean Duplessy, qui publie dans ce périodique un article sur les doubles tournois d'Isaac Texier et Simon Mathieu. Ce texte a été rédigé à partir du trésor monétaire qui appartient à notre Société.

Six affiches concernant la journée de la Poésie du 23 avril, offertes par Mme Robin.

REVUE DES PERIODIQUES REÇUS. — Deux d'entre eux sont à retenir : le *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 80, n° 3 (1983), où notre collègue Mme Roussot-Larroque donne brièvement les premiers résultats de ses fouilles à la Roque-Saint-Christophe, et le n° 12 du *Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord noir*, qui publie d'intéressants mémoires sur l'ancien chemin de fer Sarlat-Villefranche, sur la pêche dans le Céou et les souterrains du Sarladais.

COMMUNICATIONS. — M. le Président annonce que notre journée de vente du 1er mai a connu beaucoup de succès. Elle a rapporté un bénéfice net de 12.450 F et a en outre permis de nouer entre sociétaires de très intéressants contacts.

Le Dr Delluc a assisté avec M. Bélingard à une commission municipale de l'environnement et de l'urbanisme qui s'est tenue le 21 avril; différents projets de restauration y ont été examinés, dont l'aménagement d'un bar place de la Vertu et la réfection d'un immeuble jouxtant la tour Mataguerre.

Au chapitre des renseignements bibliographiques, dit encore notre Président, il convient de signaler dans la revue *Géo*, n° 51 de mai 1983, un article bien illustré de Maurice Soutif sur Lascaux II, une réédition dans le « Livre de poche » de l'ouvrage de Blaise Cendrars, *Rhum*, qui raconte la vie étonnante de Jean Galmot, et la récente traduction en italien des « Chasseurs de la préhistoire », de Brigitte et Gilles Delluc sous le titre de *Cacciatori preistorici* (Milan, Principato, 1982).

M. Yvan Bardy a retrouvé dans les archives paroissiales d'Agonac une délibération du conseil de fabrique du 2 septembre 1849 qui demande le rétablissement du vocable de saint Pierre-ès-liens. Le chanoine Baret, curé d'Agonac, fournit à l'appui de ce vœu un tronçon de hallebarde daté de 1201; sur l'une de ses faces est figuré saint Pierre tenant une clé et un livre. Ce morceau de lame, dit le texte, a été trouvé sous une dalle par des ouvriers.

Le Secrétaire général signale un excellent livre de Stefan Zweig, « *Montaigne* » (Paris, Presses universitaires de France, 1982), traduction de l'allemand dans la collection « Perspectives critiques ». Il a également noté dans *La Semaine religieuse*, n° 13 du 2 avril dernier, sous la plume de M. le vicaire général Briquet, un rappel du séjour à Périgueux de Louis Veuillot.

M. Becquart donne lecture d'une lettre inédite d'Antoine de Tounens, adressée de Valparaiso en 1861 au juge de paix de Périgueux, Auguste Charrière. Conservée aux Archives départementales sous la côte J 81, cette missive fait allusion au silence persistant des Périgourdins à l'égard du roi.

Le Père Robert Amiet entretient l'assemblée des origines de la liturgie en France et particulièrement dans le diocèse de Périgueux. S'il n'existe aucun document diocésain avant le XVIe siècle, on a par contre la chance, dans le domaine monastique, de

conserver un sacramentaire du Xe siècle provenant de Cahors qui fut utilisé à l'abbaye de Cadouin. Notre collègue a étudié en détail ce précieux manuscrit, dont l'intérêt musicologique avait déjà été souligné par Chaminade et par Solange Corbin : son mémoire sera publié dans notre *Bulletin*. Le Père Amiet annonce d'autre part qu'un fonds de livres liturgiques vient d'être constitué à l'Evêché de Périgueux; ceux d'entre nous qui possèderaient ou connaîtraient des documents de ce genre sont invités à les signaler.

Mme Higounet présente son dernier livre signalé aux *Entrées*. Elle a voulu mettre en valeur quatre familles de la haute bourgeoisie marchande de Périgueux dont chacune correspond à un type social différent : les Ségui, clercs et marchands, les Chaumont, marchands et propriétaires terriens, les Laroche, chevaliers et bourgeois, enfin les Bernabé, orfèvres de luxe qui ont connu une fulgurante ascension.

M. Frank Benalloul, qui va publier un livre sur les dolmens et menhirs du Périgord, projette des diapositives de quelques mégalithes connus ou méconnus. Enfin M. Claude Lacombe, rendant compte comme de coutume de la réunion de la commission de recherche tenue le 29 avril, évoque les présentations qui y ont été faites : mobilier provenant des fouilles de Séverin Blanc, dont un fond de vase bichrome, un pot biconique avec cannelure et un vase ovoïde à pâte rouge (MM. Chevillot et Lacombe); vases pris dans une maçonnerie et chaufferette en céramique décorée (Mme Delgoulet); épis de faîtage provenant de Thenon et cartographie des faïenceries périgourdines (M. Lacombe).

ADMISSIONS. — M. et Mme Jean OKINCZYC, le Lac rouge, 5, rue Ludovic-Trarieux, Périgueux; présentés par MM. Barrier et Pommarède;

M. Michel ANDREJAK, 58, rue Paul-Toubet, Notre-Dame-de-Sanilhac; présenté par M. Carlot et Mme B. Delluc;

M. Jean-Claude NEVET, 3, route de Prompsault, Notre-Dame-de-Sanilhac; présenté par les mêmes;

M. Vincent de REVIERS de MAUNY, château de Lieu-Dieu, Boulazac; présenté par MM. Manhès et de Lamartinie;

M. Jean-Luc SOULÉ, 23, rue de Turenne, 75004 Paris; présenté par MM. Braud et Manhès;

M. et Mme Albert HÉMARD, 5, rue des Arzens, Mussidan; présentés par MM. Bélingard et Delluc;

Le Père Robert AMIET, 58, rue Pierre-Dupont, 69283 Lyon; présenté par MM. Becquart et Pommarède;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, N. BECQUART.

Le Président, G. DELLUC.

SÉANCE DU MERCREDI 1er JUIN 1983.

Présidence du Dr DELLUC, Président.

Présents : 41. — Excusés : 5.

NECROLOGIE. — MM. Jean Claverie, Président honoraire de la Société des Beaux-Arts, Jacques Gans et Yves-Marie Froidevaux. M. Jacques Lagrange prononce l'éloge funèbre de ce dernier, qui était inspecteur général des Monuments historiques et membre d'honneur de notre compagnie.

FELICITATIONS. — MM. Jean-Philippe Rigaud et Jean Valette, tous deux officiers dans l'Ordre des Arts et Lettres; M. Christian Chevillot, médaille d'argent de l'association Arts-Sciences-Lettres.

REMERCIEMENTS. — M. et Mme Albert Hémard, MM. Jean-Claude Nevet et Vincent de Reviers, le Père Robert Amiet.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Dossier documentaire sur le recteur Jean Capelle, constitué et offert par M. Gérard Mouillac, qui commente avec émotion la disparition de ce grand universitaire.

Henri Brives, *Saint-Pardoux-la-Rivière, son histoire économique de 1082 à 1982* (Périgueux, Médiapress, 1982) et *La Dronne du passé* (Périgueux, Fanlac, 1981); ces deux volumes offerts par l'auteur.

Pierre Delfaud, *Regards sur l'économie de la Dordogne au seuil des années 80* (Périgueux, Fédération des Œuvres laïques, 1981); offert par la Fédération.

P. Cadenat, *Nouvelles recherches dans la nécropole gallo-romaine d'Ussubium... commune du Mas-d'Agenais* (Agen, Société académique, 1982); don de M. Georges Bonneau.

Ensemble de tirés à part d'articles de Brigitte et Gilles Delluc : *Quelques figurations paléolithiques inédites des environs des Eyzies...* (Gallia Préhistoire, t. 16, fasc. 1, 1973); *La grotte ornée des Bernous, à Bourdeilles* (Bulletin de la Société préhistorique française, t. 76-2, 1979); *Quelques croquis animaliers de l'abbé Breuil* (Bulletin de notre Société, t. CIV, 1977); *Les grottes ornées de Saint-Front de Domme...* (Bulletin du Spéléo-Club de Périgueux, n° 67, 1978); le tout offert par M. le Président.

Georges Bussière, *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord* (Bordeaux-Paris, 1877-1903, 3 vol.); don de M. Bélingard.

Coupure de presse extraite de *Sud-Ouest* du 24 mai 1983 et concernant une centenaire originaire de Montagnac-la-Crempse; envoi de M. Jacques Clémens.

Guy Lavaud, *Choix de poèmes* (Labergement, L'Amitié par le livre, 1983); don de M. Bernard Lavaud. Mme Sadouillet-Perrin commente ce recueil en soulignant son incontestable qualité.

« Gibraltar-sur-Vézère », article signé A. S. et extrait par M. Bardy du *Monde* de fin mai 1983; ce texte est relatif à la Roque-Saint-Christophe.

Photocopie d'un article sur le dernier « courpet » de la Dordogne, petite gabare qui se trouve encore face au village de Mauzac sur la rive gauche; don de Mme Marsac qui ne précise pas de quel périodique est tiré ce document.

« Le chemin de croix d'Alain de Moneys », article découpé par M. Guy Penaud dans *Histoire magazine*, n° 40, récit de M. Georges Marbeck.

Neuilly à travers les âges (Neuilly-Saint-Front, impr. Lévêque, 1979); don de M. Penaud, qui évoque grâce à ce livre la légende du grès de saint Front et joint à son envoi deux cartes postales et deux photographies représentant l'église de Neuilly-Saint-Front.

REVUE DES PERIODIQUES REÇUS. — On note dans la *Revue archéologique du centre de la France*, t. 22 (mars 1983), un bon article de notre collègue M. Claude Lacombe sur le cluzeau de la Broussancie, commune d'Antonne-et-Trigonant, et son mobilier céramique. Le n° 33 de *Périgord Panorama* (mai 1983) présente Périgueux à

la belle époque et les amours de Mounet-Sully et de Sarah Bernhardt sous la plume de Guy Penaud, cependant qu'au n° 56 de *Combat nature* (juin 1983) figure une présentation du livre récent d'Alain Armagnac sur La Boétie.

Dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, t. CIV-I (1983), M. d'Alauzier étudie le thème de l'avare dans les chapiteaux romans du Quercy et fait un rapprochement avec une sculpture de l'église de Besse. Enfin *L'Agriculteur de la Dordogne*, n° 503 du 13 mai 1983, publie un reportage de Josette Dargelosse sur le dépôt d'archives du Département.

COMMUNICATIONS. — M. le Président commente deux numéros récents de *La Recherche*, l'un est consacré aux images préhistoriques avec un texte de Denis Vialou, l'autre contient une étude sur la salive du verrat dont certains éléments se retrouveraient dans la truffe, ce qui expliquerait l'emploi des truies dans la recherche du tubercule.

Le journal *Sud-Ouest* du 1er juin, dit M. Claude Lacombe, fait le point sur le squelette de Saint-Crépin-Carlucet, qu'on avait un peu vite qualifié de préhistorique et qui, en réalité, serait contemporain de Louis XIII.

M. Becquart signale un ouvrage collectif qui constitue les Actes d'un colloque tenu à Bordeaux les 6 et 7 novembre 1981 à l'occasion du 4e centenaire de l'accession de Montaigne à la mairie de Bordeaux. Ce volume a pour titre *Les écrivains et la politique dans le Sud-Ouest de la France autour des années 1580* (Bordeaux, Presses universitaires, 1982); il contient notamment un article de Jean-Marie Compain sur les relations de Montaigne avec son voisin et protecteur, le marquis de Trans, et un texte d'Anne-Marie Cocula sur Brantôme.

Le Secrétaire général a retrouvé un opuscule peu connu d'Adhémard Lesfargues-Lagrange, *De Ribérac à Hautefaye, un 16 août et un 16 mai* (Bordeaux, Lacoste, 1877). Cette brochure est un pamphlet à usage électoral contre le ministre de l'Intérieur Bardi de Fourtou; l'auteur reprend le récit du crime d'Hautefaye et en prend prétexte pour attaquer assez vivement l'Empire et le gouvernement personnel. « En additionnant le 16 août et le 2 décembre », écrit Lesfargues-Lagrange, « on trouve bien le 18 brumaire ».

M. Becquart donne ensuite lecture d'une lettre adressée le 6 mars 1833 par le sous-préfet de Sarlat, Cadiot, au préfet Scipion Mourgue, sur l'étonnante personnalité de l'abbé Audierne. On trouvera le texte de cette missive dans nos *Varia*, ainsi que le projet de réponse du préfet.

Mme Marie-Thérèse Verdier fait circuler des photographies d'un pont de 1862 sur la Bournègue, situé à Roquépine, commune de Sainte-Radegonde, et accosté d'un accès pavé. Elle montre également des images de l'église de Conne-de-Labarde dont la solidité est menacée par un affaissement.

M. Marcel Secondat retrace l'historique de la forge des Eyzies que nous visiterons le 12 juin prochain. Construite vers la fin du XVe siècle par les Beynac de Tayac et restaurée au XVIIe sous le nom de forge du Ronnelet, elle fut nationalisée à la Révolution après avoir appartenu en 1721 aux La Borie de Campagne; elle passa en 1807 à Etienne Lavergne, puis aux Festugière en 1814. Ceux-ci en développèrent l'activité, mais elle cessa de fonctionner vers 1868.

Le Dr Delluc présente deux séries de diapositives : l'une sur des restes de gravures et des éléments sculptés à Laugerie-Haute (mammouth et quadrupèdes indéterminés), l'autre sur un pigeonnier sis au Sud-Est de Sarlat, au lieu-dit la Tour de la Croix, qui présente de singulières ressemblances avec la lanterne des morts de Sarlat. La partie supérieure de ce pigeonnier a disparu, l'intérieur très sommaire n'est pas appareillé.

M. Claude Lacombe montre également des images sur le mobilier du château de Salignac (meubles Louis XIII et Louis XIV, cheminées, portraits) et présente des épis de faîtage provenant de Thenon qui sont conservés au musée de Sarlat. Lecture est enfin donnée, pour clore la séance, de l'habituel compte rendu de la 82e réunion de la commission de recherche tenue au siège le 27 mai.

Lors de cette réunion, M. Lacombe a signalé dans le n° 14 (1976) des *Dossiers de l'archéologie*, mention du prieuré de Saint-Jean-de-Cole pour lequel aurait été réalisé vers 1100 un manuscrit avec enluminures des homélies de saint Grégoire. Diverses projections de diapositives ont également été faites, notamment par M. Gleizon qui a présenté les mosaïques romaines de Piazza Armerina en Sicile.

ADMISSIONS. — M. Marc BARBUT, 12, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris; en remplacement de son père, M. Jean Barbut, décédé.

M. et Mme Bernard BITARD, Notre-Dame-de-Sanilhac; présentés par MM. Delluc et Jean-Pierre Bitard;

M. François BOUTET, 52, rue de Brissac, Angers; présenté par Mme Lasaygues et M. Pommarède;

M. le Vicaire général Jean BRIOUET, 4, rue Lamartine, Périgueux; présenté par MM. Delluc et Pommarède;

M. Pierre-Marie COMMUNAUD, Marsaneix; présenté par M. Lusignan et Mme Rousset;

M. Jean DOITEAU, 3, côte de Toulouse, Sarlat-la Canéda; présenté par MM. Bélingard et Delluc;

M. Eric FRITSCH, 10, rue du Dr-Gaillard, Périgueux; présenté par MM. Bélingard et Manhès;

Mme Thalie de MOLÈNES, Plazac; présentée par Mme Rousset et M. Secondat;

M. Jean-Claude MATIGNON, 22, avenue Jeanne-d'Arc, Périgueux; présenté par M. Jean-Louis Matignon et Mme Rousset;

M. Gérard DURAND de RAMEFORT, 79, rue du Dolmen, Cognac; présenté par MM. Becquart et Pommarède;

M. Charles HERRIG, 186, route de Lyon, Boulazac; présenté par MM. Delluc et Secondat;

M. l'abbé François ZANETTE, rue du Plantier, Périgueux; présenté par MM. Beaupuy et Pommarède;

M. OUEYROI, 56, rue Victor-Basch, Périgueux; présenté par MM. Delluc et Mouillac;

M. Claude LAURIÈRE, Ribonat, Saint-Front-de-Pradoux; présenté par MM. Féréol et Theil;

Mlle Christiane FAURE, 83, rue Gambetta, Périgueux; présentée par Mlles Aymard et Grand;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

N. BECQUART. — G. DELLUC.

Vestiges d'époque gallo-romaine à l'église Saint-Etienne de la Cité

Taillefer donnait à tort une étymologie grecque au pays des Pétrocores : pétro (pierre) et chora (région), le pays de la pierre; il pensait que le temple de Vésone était celui d'Isis et l'église de la Cité celui de Mars. Il date le temple de Vésone du commencement du règne d'Auguste, justifiant par cette ancienneté le culte à Isis déjà pratiqué, d'après lui, par les Gaulois, et par le fait qu'une galerie voûtée souterraine existe sous le péristyle circulaire entourant la cella (donc propre à l'exercice d'un culte accompagné de mystères), enfin parce qu'une tête d'Isis et une autre sculpture trouvée au château Barrière représentent deux ibis, l'emblême même d'Isis. Or, mêlés dans des feuillages à des cerfs, des lièvres et des sangliers, les oiseaux sont vraisemblablement des hérons, très fréquemment chassés à cette époque dans les terrains marécageux. La tête attribuée à Isis est en réalité un masque scénique dont la coiffure en boudins correspond à une certaine mode féminine des dames romaines à chevelure calamistrée. Tous ces motifs de décoration ont été amplement dessinés dans les fresques d'une domus de la rue Maurice-Féaux, reconstitués par nous en 1961-1962.

En ce qui concerne l'ancienneté du temple de Vésone, les fouilles de J. Lauffray que nous avons suivies ont montré qu'il avait été construit sur les vestiges de contructions antérieures correspondant à un urbanisme augustéen différent, et de ce fait, le temple ne pourrait être antérieur au règne de Claude. D'autre part, son architecture ne peut en rien justifier spécialement un culte égyptien, la galerie souterraine constitue une circulation à partir du pronaos vers des salles situées à l'opposé, réservées sans doute à l'usage des officiants. L'exercice d'un culte consacré à la déesse tutélaire de la cité ayant son origine ancienne dans celui d'une source sacrée et peut-être confondu par la suite avec quelque culte impérial, serait plus vraisemblable.

De même, s'il n'y a aucune inscription à Isis, il n'y en a aucune attestant un culte à Mars. Par contre, les autels connus sont dédiés par Pompeius à Apollon, par Pomponius à Cybèle, par Attilius à Mercure, et par les bouchers de la Cité à Jupiter et à Tibère. On connaît aussi les dédicaces à César et Livie à Vesuna, au dieu Telo, à la déesse Stanna. La statuaire représente Mercure, Junon, Jupiter, Vénus, Epona, Hercule, Bacchus et de nombreuses déesses-mères. Ainsi sommes-nous fondé à douter de l'existence à Vésone d'un temple de Mars et à la vertu guerrière des Pétrocores pour justifier un tel culte dès le Haut-Empire.

La tradition populaire qui attribue la destruction du temple de Vésone à la prière de saint Front, considéré sans preuve comme premier évêque de Périgueux, est sans doute une image. Ce temple a dû être détruit en même temps que la cité était livrée au saccage et à l'incendie lors des invasions qui ravagèrent la totalité du pays et qui décidèrent l'empereur Probus à imposer la construction d'enceintes avec les vestiges des cités en ruine. C. Jullian [1] estime que l'enceinte de Burdigala a été construite de 276 à 290. Il en fut probablement de même à Vesuna, comme l'ont prouvé les fouilles de Ch. Durand [2] montrant la profondeur, la solidité et le soin des fondations des remparts dont le plan, avec le flanquement des tours aux angles des courtines, est l'œuvre d'un spécialiste en art militaire.

Les assertions des anciens historiens se sont appuyées sur des textes d'histoire religieuse, glorifiant la vie des saints, d'après des légendes colportées de siècle en siècle par les pèlerins de Saint-Jacques, les clercs et les moines des abbayes. D'après l'évêque Sebalde, le Père Dupuy, l'abbé Audierne, W. de Taillefer, E. Galy et le chanoine Roux, le Périgord aurait été évangélisé dès le premier siècle par saint Front, disciple contemporain du Christ. Après des miracles en Egypte et à Rome, saint Pierre l'aurait nommé évêque de Périgueux où il aurait à nouveau opéré de nombreux miracles, guérissant des démoniaques, des aveugles et un paralytique. Baptisant 7.000 autres personnes, saint Front guérit Aurélius, comte de la ville, chasse les idoles du temple de Mars et consacre ce temple au culte de saint Etienne. Il convertit Squirius, gouverneur d'Aquitaine sous l'empereur Claude, construit la vieille église de Saint-Pierre près le temple de Vésone et fait une grande brèche

1. C. JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1890.
2. Ch. DURAND, *Fouilles de Vésone*, 1906-1913.

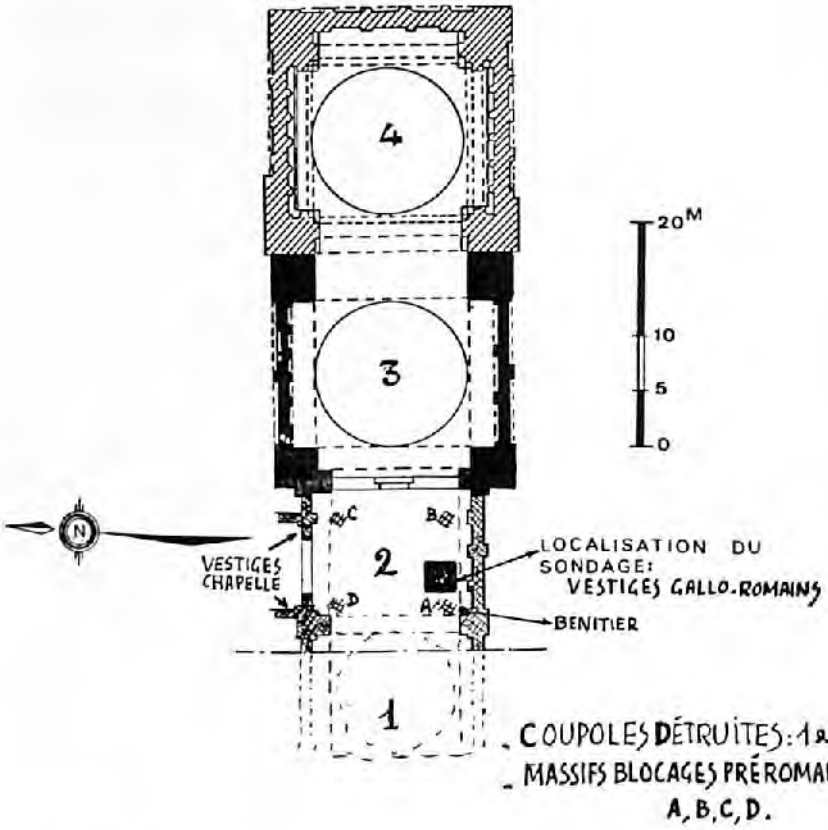

dans la cella de ce temple qui était alors le repaire d'un énorme dragon ! Tout ceci est un tissu de légendes dorées.

La légende de saint Silain, bateleur ou jongleur, disciple de saint Front, date son supplice du même empereur Claude, dont le gouverneur pour l'Aquitaine, appelé cette fois Quirinus, aurait banni saint Front [3]. Celle de saint Etienne paraît aussi fausse : « Le temple de Mars, dépouillé de ses vaines idoles, fut consacré au culte du premier martyr Etienne. C'est dans ce temple que Front établit sa chaire ». Enfin, la légende de saint Clair n'est pas moins claire : « Saint Clair, se rendant en Aquitaine, passa par la ville des Pétrocores, renversa les sanctuai-

3. *Acta Sanctorum*, t. 1, p. 79.

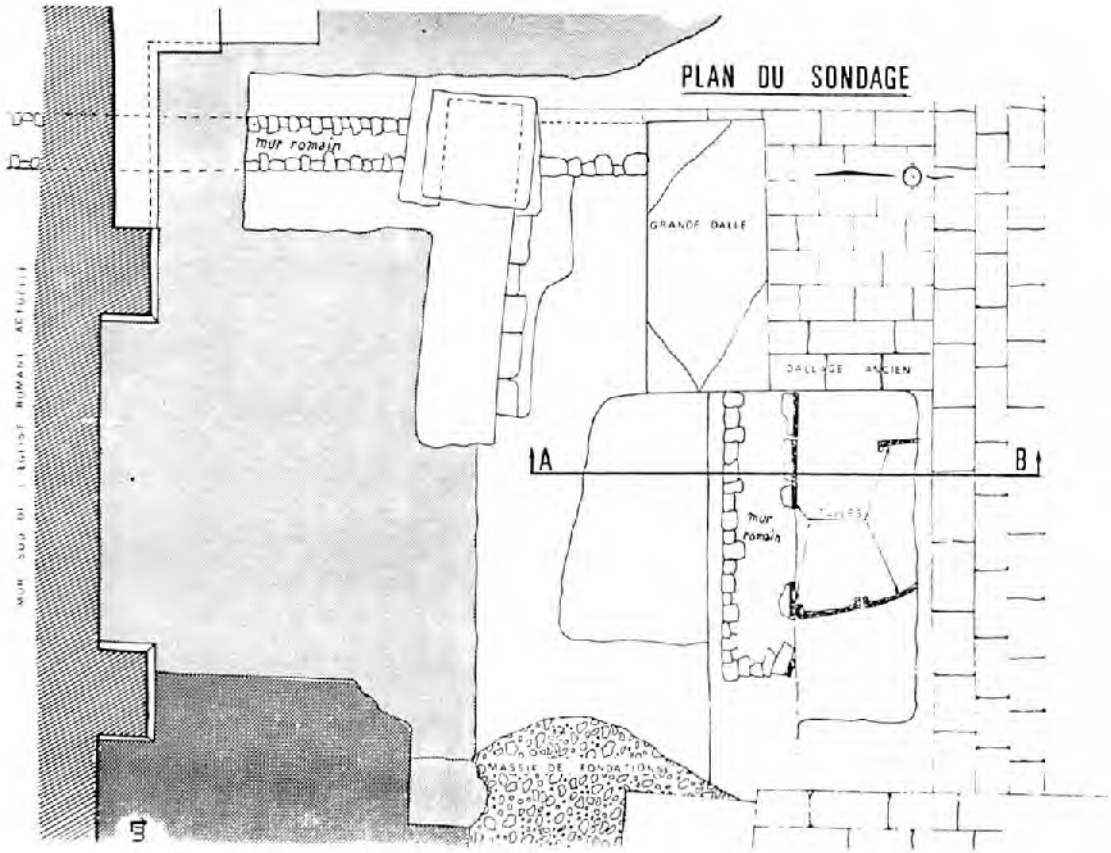
PLAN DU SONDAGE
mur romain
GRANDE DALLE
DALLAGE ANCIEN
A
B
mur romain
MASSIF DE FONDATION
MUR SUD DE L'EGLISE ROMANE ACTUELLE
1m

res, et, nouvel Hélie, zélateur de la grâce divine, supprima les sacrificateurs qui se livraient au culte abominable de Jupiter et de Mars ». P. Barrière et de Fayolle doutent de l'exactitude des vies des saints et de l'existence à Vésone d'un temple de Mars. Dessalles pense que saint Front aurait vécu tout au plus au IVe siècle. Saint Martial, évêque de Limoges, aurait été le premier évangélisateur du Périgord. G. Lavergne et J.-J. Escande citent Paternus comme premier évêque connu à Périgueux, sous le règne de Constance II (337-361), lequel Paternus aurait été déposé en 362 pour cause d'arianisme. Saint Hilaire de Poitiers aurait visité les reliques de saint Front et de saint Silain en 360. J.-C. Ignace, dans un récent article sur la légende et le culte de saint Front [4], date l'apparition de ce culte à la fin du VIe siècle.

En Aquitaine, l'étude du lapidaire funéraire ne fait apparaître une épigraphie chrétienne qu'à partir du IVe siècle, bien qu'il y ait eu sans doute des chrétiens à une date antérieure; c'est vers le même temps, en 314, que les textes écrits font mention, pour la première fois, de l'église chrétienne de Bordeaux. On est donc en droit de penser que la christianisation en Aquitaine a suivi de peu la période des destructions, tant causées par les Barbares que provoquées par l'insurrection des Bagaudes. Le gouvernement de Maximien, jusqu'en 292, et celui de Constance Chlore, jusqu'en 305, furent surtout consacrés à relever de leurs ruines les malheureuses cités de la Gaule. Il faudrait donc plutôt rattacher à cette période de troubles l'existence et les actes de saint Front et de ses compagnons.

La destruction totale de la ville par les Barbares, en 276, a été accompagnée d'une extermination de la population de Vésone. Après cet anéantissement, la reconstruction de la Cité dans la partie Nord, plus élevée, s'est faite progressivement, sur une surface dix fois moins grande : 5 ha 5 au lieu d'une soixantaine. Après un nivellement général des déblais, récupérant parmi les amas de ruines les blocs de pierre des temples, les autels, les statues des dieux, les stèles des morts qu'ils enfouissent à tout jamais dans les remparts, les survivants, échappés au massacre, par nécessité et sur ordre, semblent avoir abandonné toute croyance en leurs anciens dieux et même tout respect des morts : à moins que l'enceinte murale, vitale pour la survie des habitants, fût par elle-même un objet sacré. On reste dans l'ignorance la plus complète sur leurs nouveaux

4. J.-C. IGNACE, *B.S.H.A.P.*, t. CVI (1979), pp. 52-72.

cultes et l'organisation sociale qui a suivi le désastre. Aucun texte ni aucun monument notable du Bas-Empire ne subsiste à Périgueux, si ce n'est les vestiges au sol de quelques villas situées hors les murs. On peut supposer que les constructions à l'intérieur de l'enceinte furent faites en éléments légers : maisons à torchis et pans de bois, maçonneries grossières avec récupération des anciens matériaux. Ces constructions transformées au cours des siècles n'ont pas laissé de trace, le sol de la cité étant resté au même niveau.

L'enceinte est baptisée au IXe siècle « murs et portes sarrazines », sans doute en souvenir du siège par les troupes arabes d'Abd el Rahman, qui devait être vaincu en 732 sous les murs de Poitiers par Charles Martel. Ces remparts sont flanqués de 23 tours et percés de 4 portes : la porte Normande, celle de la route de Saintes; la porte Romaine, fortifiée de deux tours, qui est celle de la route d'Agen et de Rome; la porte dite de Mars; la quatrième étant soit le grand vomitoire Nord de l'amphithéâtre, comme cela a été le cas des autres cités où les arènes étaient incluses dans l'enceinte défensive, soit plutôt une porte retrouvée rue des Gladiateurs. Sur ces portes, ou à leur voisinage immédiat, des châtelets fortifiés abritent les chefs militaires et les soldats chargés de veiller à la sécurité de la Cité : au Nord, sur les arènes, le château de la Rolphie appartenant aux comtes du Périgord; à l'Ouest, le château Barrière, près la porte Normande; au Sud, le château de Limeuil, commandant la porte Romaine; à l'Est, le château dit de Périgueux, appartenant aux barons de Bourdeilles et élevé sur la porte dite de Mars. Celle-ci demeure toujours enfouie dans les décombres du châtelet, et Taillefer y voyait l'entrée du péristyle du temple de Mars. Malheureusemet cette porte, fortifiée avec poterne, ne peut être ni un arc triomphal, ni l'entrée d'un temple; elle correspond au tracé d'une rue traversant la cité en direction de la porte Normande. Il est plus vraisemblable que son nom provient des terrains avoisinants qui constituaient le champ de Mars, place publique hors l'enceinte, comme à Rome et ailleurs. Le champ de Mars servait aux exercices militaires et aussi aux réunions populaires, l'intérieur de l'enceinte, au Bas-Empire, n'offrant plus de forum pour tenir les assemblées, foires et marchés. C'est ce que confirme une ascence, en 1458, du sire de Bourdeilles, au profit d'un bourgeois du Puy-Saint-Front, de la « plesdura de Marte », située sous les murs de la Cité.

L'étude des enceintes du Bas-Empire, comme l'a fait A.

Grenier [5], laisse envisager la désignation des portes des cités par le nom de la ville en direction de laquelle partait la principale route, mais aussi, comme le prouvent les inscriptions de Grenoble, par la vocation de la porte à une divinité : Jupiter, Hercule. A Périgueux, les appellations données dans les textes du haut Moyen Age de « porta Romana », c'est-à-dire de porte de Rome, s'appliquent toujours à celle traversée par l'actuelle rue Romaine : située au Sud de l'enceinte sur l'axe de l'ancien decumanus et se dirigeant soit vers le gué de Campniac et le vallon de Vieille Cité, soit vers le pont de Japhet (peut-être ouvrage gallo-romain), c'est bien une appellation géographique. Il en est de même du nom de porte Normande, de celle de l'Ouest desservant à la fois par le Toulon, les routes de Saintes, de Poitiers et de Bordeaux. Appelée au Moyen Age « porta Borelha », on n'a cependant aucune preuve plus ancienne de cette appellation de « Normande » qui pourrait être postérieure au Bas-Empire romain et liée au séjour de ces peuples. Par contre, celle de l'Est, qui conduisait au quartier plébéien du Puy-Saint-Front, n'est citée dans aucun texte ancien et n'a pas conservé d'appellation géographique. Aucun décor ni inscription ne prouvent une vocation à Mars, bien que les citoyens de Vésone, qui ont tout sacrifié aux fortifications, auraient très bien pu vouloir honorer Mars, le Vengeur, sans pour autant lui construire un temple. Cependant, A. Higounet-Nadal [6] a prouvé que dès le haut Moyen Age, s'établirent à l'Est des murs de la Cité, des faubourgs autour de petites églises (Saint-Pierre-ès-liens, Saint-Jean, etc...) et, au-dessus des carrières retrouvées ces dernières années lors de la construction du parking souterrain de la place Francheville, près de la tour Mataguerre, un ensemble d'habitations dénommé le « bourg du Saint » ou « barri de Saint-Front ». Elle estime que l'organisation chrétienne primitive, autour de l'endroit où devait être l'ermitage du saint, constitua la première extension urbaine vers le Puy. Peut-être alors la route de Limoges prit-elle son tracé nouveau par Sorges, Thiviers, Firbeix, remplaçant l'ancienne voie romaine indiquée par Taillefer en ligne de crête sur la rive gauche de l'Isle par le pont de Japhet, Bassillac, Excideuil, Jumilhac-le-Grand (pont romain du Chalard) et Courbefy (limes des Petrucores). L'existence d'un cimetière gallo-romain signalé à plusieurs reprises sous la rue Taillefer et au voisinage de la future abbaye (tombes à incinération, place du Greffe, construc-

5. A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 1re partie.
6. A. HIGOUNET-NADAL, *B.S.H.A.P.*, 1978, pp. 46-51.

tion du transformateur, en 1978), ne peut être qu'une confirmation. Sans doute, l'expansion du catholicisme sera plus féconde dans ces milieux populaires, plus réceptifs dans leur misère aux récits légendaires, que ne le seront les fonctionnaires et les clercs enfermés dans l'enceinte de la Cité.

La certitude exprimée par Taillefer de l'existence d'un temple romain rectangulaire, entouré d'un portique à colonnades, réutilisé comme première église chrétienne, n'est plus qu'une hypothèse très controversée de nos jours. J. Secret, en publiant récemment des plans et notes inédites de Mourcin [7], a remis dans l'actualité l'hypothèse d'un édifice pré-roman, à partir de l'indication d'une double rangée de 4 piliers carrés à l'emplacement des deux premières coupoles de Saint-Etienne, détruites au XVIIe siècle. Y a-t-il eu par ailleurs différents édifices antérieurs au XIe siècle, notamment un premier groupe épiscopal au VIe siècle, siège de Paternus, et une reconstruction par l'évêque Chronope II ?

Il était donc utile, alors que s'exécutaient, au début de 1979, sous les ordres de M. Mastorakis, architecte en chef des Monuments historiques, les travaux d'assainissement, de consolidation et d'aménagement du porche et du parvis de l'église actuelle, de profiter de l'abaissement du sol pour effectuer des sondages à l'emplacement des piliers indiqués par Mourcin et d'établir un relevé précis des vestiges découverts. J. Secret décrira la partie romane et notre relation se limite aux sondages effectués sous le dallage de l'église, retrouvé en place dans les remblais de l'actuelle chaussée. Nos observations sont le résultat d'une étroite collaboration avec M. Lantonnat, auteur des relevés stratigraphiques.

Dès qu'apparurent les vestiges, en grande partie en place, du dallage roman, nous remarquâmes qu'à l'emplacement des massifs de maçonnerie S.-E. et S.-O., indiqués dans le plan de Mourcin (n° 3), se trouvaient d'énormes dalles rectangulaires, que nous prîmes d'abord pour des couvercles de sarcophages. Celles-ci, bien plus épaisses que le dallage, reposaient directement assisées sur des massifs d'un grossier blocage, qui paraît avoir été arasé en surface pour supporter les dalles. Entre ces massifs, le dallage de l'église repose sur un béton jaune comportant des traces de briques pilées. L'existence des 4 massifs de Mourcin a été effectivement reconnue : ils ont environ 2 mètres de long, 1 m 40 de large et 0,60 d'épaisseur. Celui de

7. J. SECRET, *B.S.H.A.P.*, t. CIV (1977).

l'angle N.-E., à l'intérieur de la 2e coupole, ne conservait que de vagues traces, les terres ayant été remuées, sans doute par le sondage de Mourcin. C'est celui qui est, en effet, coté par lui, avec celui de l'angle S.-O. de la première coupole. Il semble, à ce sujet, qu'il n'ait reconnu que ces deux massifs et restitué les autres par symétrie, car leur emplacement est plus rapproché du bas-côté Sud de l'église qu'il ne l'indique sur son plan. D'autre part, aucune trace de fouille n'ayant déposé le dallage avant nous, n'a été remarquée.

Comme nous l'avons mentionné, aucune empreinte de pose de pilastre ou de colonne n'a pu être observée sur la face des massifs. Aucune trace de sol n'a été découverte sous le dallage roman : ce qui est logique, puisque le niveau du sol d'un édifice pré-roman, correspondant aux piliers que devaient supporter les massifs, devait être supérieur aux vestiges actuellement arasés de ces massifs et de ces fondations. Par contre, le béton de pose du dallage roman peut avoir réutilisé le hérisson qui supportait le sol de l'édifice primitif.

Une fouille archéologique a été effectuée par M. Lantonnat à partir du massif S.-E. (A) sur une tranchée parallèle au bas-côté Sud en direction du massif S.-O. (B), signalé par de Mourcin. Cette tranchée, de 2 m de large sur plus de 2 m de profondeur, à partir du dallage de l'édifice à coupoles, fait apparaître la stratigraphie suivante, à partir du fond de fouille (coupe transversale a-b) :

1 — la grave correspondant au sol naturel apparaît à la cote 91 cm 69, reconnue sur 50 cm jusqu'à la cote 91 cm 19 : couche stérile à peu près horizontale;

2 — une couche de terre végétale de 40 à 60 cm, entre 91,69 et 92,29, est recouverte de terre sableuse de 15 à 26 cm. Dans ces couches ont été trouvés des tessons de poterie : vase caréné D 29 type B (production datable de 30 à 100), cruches à paroi mince et vase D 43 à pâte blanche cassante (type production de l'Allier, fin 1er-début IIe s.), vases ovoïdes, gobelet, tasse sessile, marmites tripodes en terre micacée jaune, peson en terre rouge, écuelle, jarres);

3 — un remblai de 15 à 25 cm de moellons, tuiles, vestiges de construction, recouvert d'une couche noire d'incendie de 6 cm à l'endroit de la coupe mais plus large en d'autres endroits. Dans ces couches, des tessons de sigillée et de poterie commune, datables des Antonins : vases D 37, D 43, D 25/27, assiettes D 18/31 et 15/17;

COUPE AB

a GRAVE c TERRE SABLEUSE e COUCHE INCENDIE g BLOCAGE

b TERRE VEGETALE d REMBLAI f TERRE NOIRE

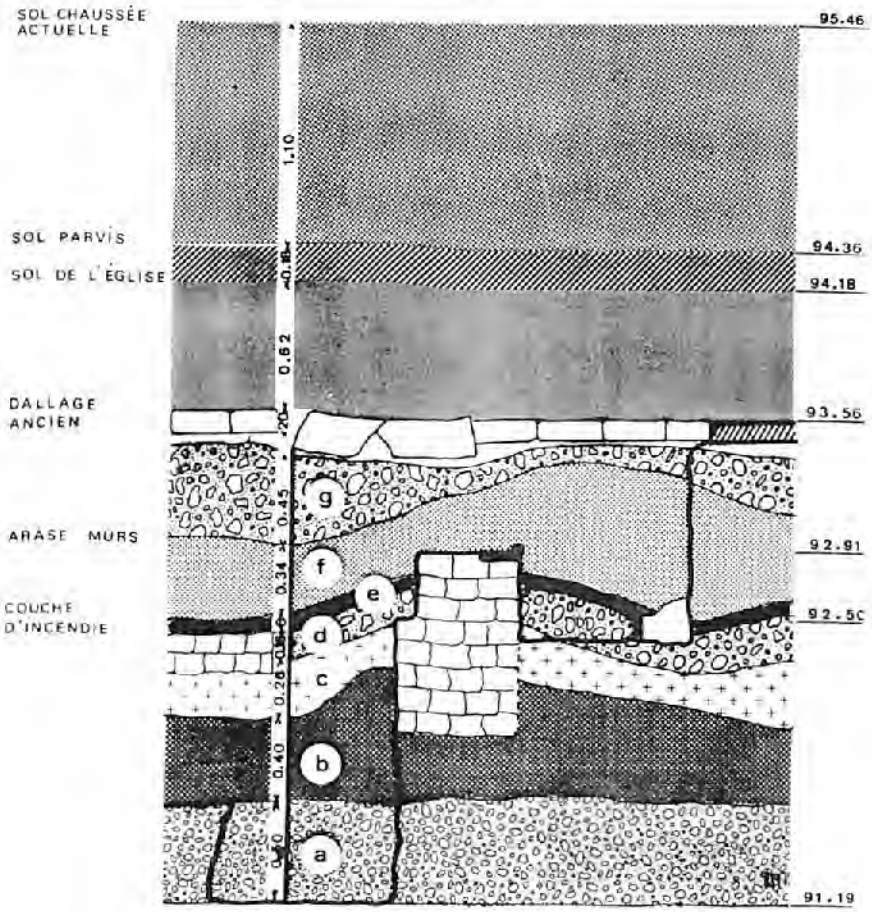

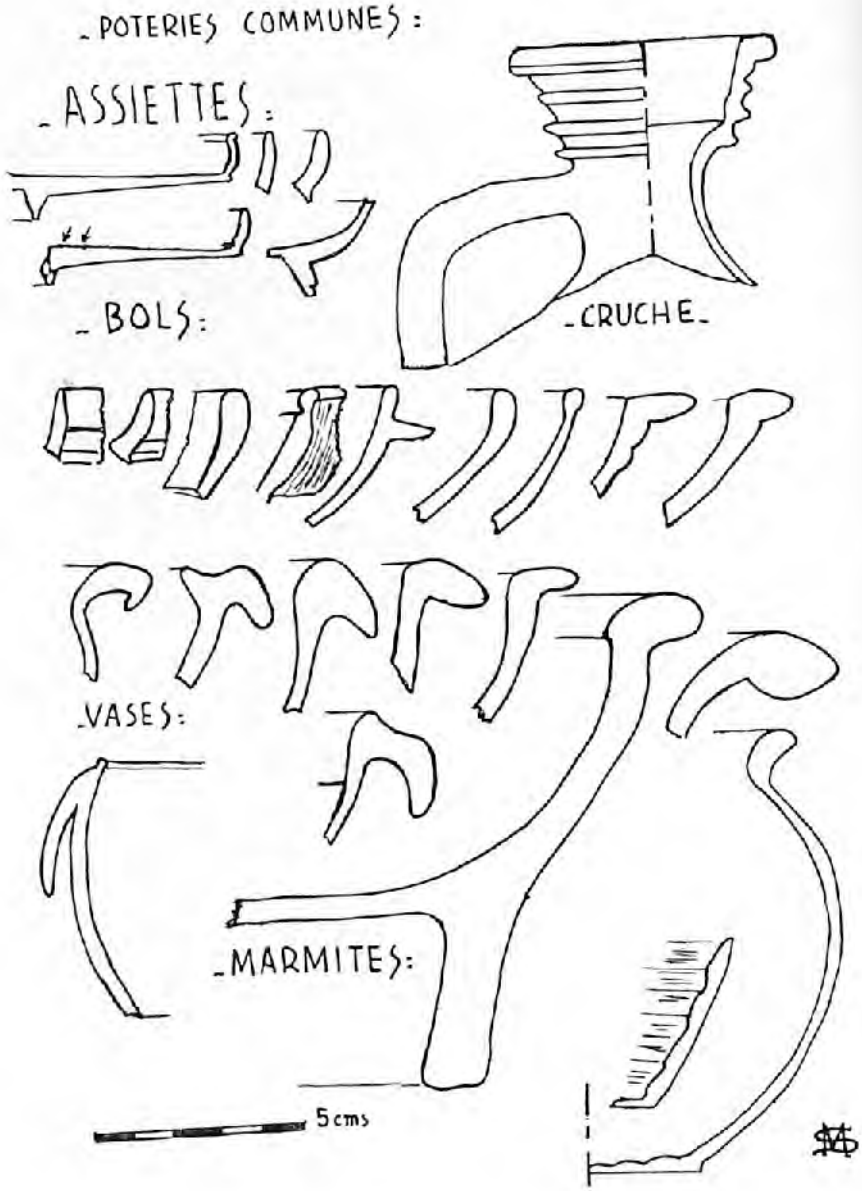
- POTERIES COMMUNES :
- ASSIETTES :
- BOLS :
- CRUCHE -
- VASES :
- MARMITES :
5 cms

4 — une couche de terre noire de 34 cm, stérile entre 92,56 et 92,90;

5 — le blocage du dallage roman de 45 à 15 cm d'épaisseur est surmonté d'un mortier de pose. Les dallages de 0,30 × 0,50 ou de 0,24 × 0,40 ont 10 cm d'épaisseur : 3 grandes dalles de 20 cm d'épaisseur, de 80 cm de large et de 1 m 80 de long, insérées dans ce dallage, ne sont pas des pierres tombales car elles n'ont aucune inscription et ne couvrent aucune inhumation. Ce dallage roman affleure à la cote 93,51.

Dans les couches 2, 3 et 4 et fondé à la cote 92 dans la terre végétale n° 2, un mur de 50 cm de large, en petits moellons assisés avec un mortier rouge, est arasé horizontalement à 90 cm de hauteur, présentant un retrait de 10 cm sur la face Sud dans les 30 cm supérieurs. La partie basse est irrégulière et constitue le blocage de fondation. La partie haute sur 3 rangs, de moellons rectangulaires, semble avoir fait l'objet d'une reprise avec utilisation de bords de tégulae incorporés dans la maçonnerie en bordure Nord. L'arase de ce mur à la cote 92,90 est horizontale sur un mortier rouge. De part et d'autre, la couche d'incendie et de matériaux jouxtant ce mur vers son arase s'abaisse en s'éloignant d'un côté comme de l'autre : l'affaissement des terres non soutenues par le mur en est la cause. Le matériel daté des Antonins est donc contemporain de la destruction du mur datable de la 2e moitié du IIe s. Des mortiers à rebord D 43, Curle 21 et un autre en pâte blanche, à rebord serré sur la panse, type 9, pl. 73, O SW, des tessons de D. 37 sont bien de cette période. Un autre fragment de vase D 37 est décoré de festons à spirales et de frises végétées. La spirale dans un feston est décrite par Simpson comme la fabrication du potier XB de Martres de Veyres (100 à 120), mais ce motif a pu être repris ultérieurement par un autre potier, car on voit dans l'angle mort des festons un poinçon trilobé, attribuable au potier Cinnamus (150-190).

Les couches de remblais (n° 3) existent partout et ne correspondent pas à un sol et l'on songe plutôt à un remblai général, comme nous l'avons constaté partout dans les quartiers antiques de Vésone. J.-L. Tobie date ce rehaussement de tout le sol de la Cité de 150 à 160. C'est fort possible, mais ici les remblais sont moins profonds qu'à la domus à l'Ouest du temple de Vésone, ne conservant pratiquement que des fondations. Les premières assises régulièrement appareillées et qui émergent du remblaiement ont dû servir à nouveau de fondation à un mur plus tardif renivelé à l'aide de tégulae. De ce dernier

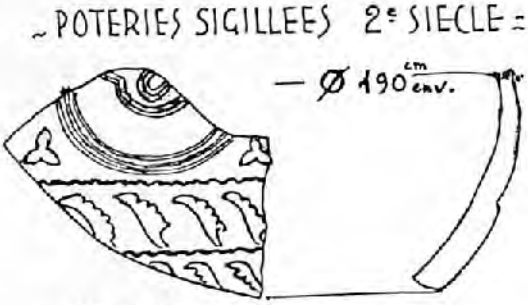

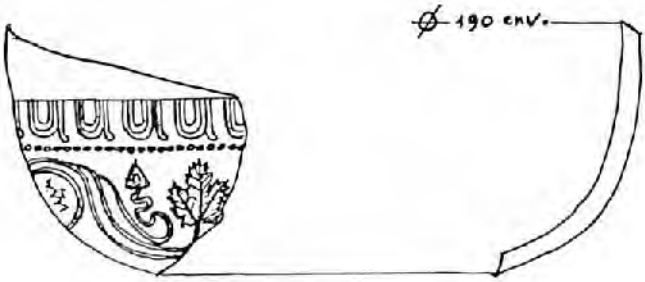

VASES TYPE DRAGGENDORF 37

5cms DECOR DECHELETTE 1 Pl. XI, 2

niveau, nous n'avons trouvé aucun témoin datable, non plus d'ailleurs dans la terre végétale et dans les blocages supérieurs : que ce soit des gros massifs bétonnés préromans ou dans le béton de pose du dallage de l'église à file de coupoles. Du côté Sud, le mur, en petit appareil gallo-romain de 40 cm de large, se retourne à angle droit vers le Sud au voisinage du massif S.-O. et passe sous le mur gouttereau de l'église romane. Il se raccorde avec un mur relevé par Mourcin, qui se retournerait à nouveau dans l'axe O.-E., sous la chaussée actuelle de la rue de la Cité. Un second mur noté par Mourcin traverse le mur gouttereau perpendiculairement, plus à l'Est; il semble se raccorder à angle droit avec la maçonnerie de ce mur gouttereau entre le 1er et le 2e contrefort intérieur, qui en partie

basse est en petit appareil du type gallo-romain. L'ensemble de ces vestiges correspond à des fondations d'une construction de la fin du 1er siècle détruite à la fin du IIe siècle et semble former deux salles de 2 m 80 sur 3 m 20 environ, avec dans l'angle N.-O. de la salle du Nord, la trace d'un caniveau. Ces vestiges se poursuivent vers l'Ouest, sous la chaussée. Par contre, aucune trace de vestiges de ce genre, du côté Nord de la 2e coupole, bien que des impératifs imposés par la circulation routière et le danger présenté par des fouilles en profondeur, ne nous aient pas permis d'entreprendre des sondages plus importants de ce côté-là. Vu l'épaisseur des murs (40 et 50 cm), il ne peut s'agir que de constructions légères, sans qu'on puisse préciser s'il s'agit d'habitation ou d'édifice public.

En ce qui concerne les massifs signalés par Mourcin et cités par le chanoine Roux [8], ils sont fondés à cheval sur le mur gallo-romain qui passe en dessous, donc postérieurs. Dans le massif de béton du S.-E., une fosse rectangulaire y avait été percée qui, bien que comblée, contenait des ossements humains ainsi qu'une vingtaine de clous en fer portant trace de fibres de bois et pouvant correspondre au ferrage des planches d'un cercueil. Au voisinage, ont été trouvées des poteries à vernis glacé vert et une grande dalle couvrait le tout : cette sépulture est nettement postérieure. Ces quatre massifs sont d'ailleurs plus éloignés les uns des autres que ne l'indique le relevé de Mourcin jouxtant le chemisage des piliers S.-O. et N.-O. de l'église à coupoles, ce qui entrainerait des portées bien plus grandes (environ d'axe en axe 9 m dans le sens N.-S. et 6 m dans le sens E.-O.) et un désaxage par rapport aux murs gouttereaux de l'église à coupole (des massifs sont situés à 2 m au N. et à 4 m au S.).

Ainsi, si nous confirmons l'existence des massifs de fondations signalés par Mourcin, nous n'avons pas trouvé l'existence de murs gouttereaux délimitant la largeur d'un édifice à 3 nefs de plan basilical. Ces massifs ont-ils servi de fondation à un édifice ? L'hypothèse envisagée de support à un étaiement, lors de la construction ou du renforcement des piliers de la coupole, ne correspond, d'après les architectes du Service des Monuments historiques, à aucune technique de consolidation. Lors de la restauration de Saint-Front, Abadie a fait exécuter dans le sol des blocages reliant entre elles les bases des piliers afin d'asseoir les étaiements des arcs porteurs, diminuant la charge sur les piliers pendant leur réfection. Il n'en est pas

8. E. ROUX, *B.S.H.A.P.*, 1929, pp. 226-230.

de même ici. Nous ne pouvons dater ces blocages, mais la composition des mortiers et leur niveau de fondation nous incitent à exclure leur appartenance à un ouvrage gallo-romain.

Une situation quelque peu comparable a été reconnue en 1960-1961 lors des travaux dans l'église du prieuré bénédictin de Saint-Léon-sur-Vézère, à la suite de l'effondrement du cul-de-four d'une absidiole et des terribles inondations de la Vézère (octobre 1960). Pour assainir le sol et consolider murs et piliers, des reprises en sous-œuvre durent être effectuées sous la direction de l'architecte Froidevaux. Les fouilles de l'entreprise de restauration furent surveillées par J. Lauffray, architecte des Bâtiments de France. Elles mirent au jour un ensemble de murs gallo-romains à petit appareil recouvert de fresques, tant sous l'église que sous la place qui l'entoure, notamment à son chevet. Entre le niveau gallo-romain et le dallage roman de la nef, fut trouvé un gros massif bétonné, au centre même, qui paraît être en rapport avec l'existence d'un contrefort intérieur obturant une baie romane de la façade occidentale. Là encore, aucune explication n'a été donnée autre que celle de support à un étaiement longitudinal pour soulager la charpente ou le voûtement de la nef.

De l'époque gallo-romaine, nous avons recensé l'ensemble des découvertes qui furent signalées depuis la fin du XVIIIe siècle dans l'ancienne cité des Pétrucores, en partant des différentes publications, dont celles de P. Barrière, et des schémas de cadastre gallo-romain, livrant notamment nos informations au Bureau d'architecture antique du Sud-Ouest sur les fouilles de sauvetage que nous avons contrôlées depuis un quart de siècle, en tant que correspondant du directeur des Antiquités historiques d'Aquitaine. Les successeurs de l'architecte et archéologue J. Lauffray ont publié récemment le plan de l'urbanisme antique de Vesunna Petrucoriorum [9]. Ce plan montre que la Vésone de la pax romana, dont la surface s'inscrivait dans la grande boucle de l'Isle, était limitée au Nord, en-dessous de l'amphithéâtre. Il est utile de faire connaître nos observations aux abords immédiats de l'église de la Cité :

1 — En dehors des vestiges provenant de la démolition de l'enceinte de Probus, seuls ne sont signalés en 1885 et 1886 que les fragments d'une domus [10] dans laquelle furent trouvés, dans une armoire en bois, des plateaux et une coupe d'argent enveloppés dans des linges de toile, un baudrier de cheval à clochet-

9. J.-P. BOST, J.-C. GOLVIN, J. SCHREYECK, Urbanisme, art civique et art social de Périgueux antique, *Archéologie* n° 125, 1978, pp. 8-15.
10. M. HARDY, *B.S.H.A.P.*, 1885 et 1886.

Le dégagement de l'actuel parvis de l'église Saint-Etienne, vu au commencement des fouilles de 1979, se situe à l'emplacement de la deuxième coupole effondrée en 1640. On peut toujours voir l'arrachement des pendentifs à gauche et à droite de cette fausse façade dont le bouchement est postérieur à 1640 et la porte centrale remaniée en 1829.

Le dégagement de la porte latérale de gauche fait apparaître deux niveaux de surélévation successive du sol au-dessus du seuil d'origine situé sous le tas de pierres. La voûte a été aussi remaniée, lors de l'exécution d'un parvis surélevé par rapport au dallage intérieur d'origine.

tes de bronze, un vase portant en graffite le nom de Domitius et un grand bronze de Faustine Mère, épouse d'Antonin le Pieux, vers 138-141. Il est possible que les murs gallo-romains trouvés dans les fouilles de 1979 aient fait partie de cette demeure située entre les rues Emile-Lafon et Romaine, sur le bas-côté Sud de l'église de la Cité. Malheureusement aucun relevé n'a été donné des constructions signalées par M. Hardy.

2 — En 1884 et 1885, M. Hardy énumère les découvertes faites lors des travaux de canalisation des égouts : sur le côté Nord de l'église, à l'angle N.-O., un bas-relief de Mercure et des colonnes de marbre. et au chevet de l'église, à l'angle S.-O. de la rue de Bourdeilles, un cloaque d'un mètre de hauteur appareillé en petit appareil de pierres, parallèle au mur d'enceinte, des monnaies de Néron et un cippe funéraire du 1er siècle. Il serait très aventureux de relier ces sculptures aux vestiges de maçonnerie découverts sous l'église.

3 — Après 1789, furent arasées les ruines du château de Bourdeilles construit sur la porte de Mars, puis fut élargie la brèche de l'enceinte de la rue de la Cité donnant accès à l'ancien sol de la Dixme, au Sud-Ouest de l'église. A l'angle de la rue et à cheval sur la porte de Mars, murée en 1806, fut construite la maison de Bardon fils et aménagée une terrasse. A cette occasion, on trouva l'inscription à Caius Pompeius Silvinus et en 1819, une frise ornée d'un grand vase et de rinceaux. En 1822 et 1823, le propriétaire du sol de la Dixme démolit une partie importante de la muraille et une tour qui lui servit de carrière. On y cassa des entablements, fûts de colonnes cannelés, chapiteaux corinthiens à grosse feuille d'acanthe, des sculptures (amour ailé, tambourinaire), des corniches, des pilastres, des architraves, une quantité considérable de colonnes à cannelures d'un mètre de diamètre. Tout ceci porta Taillefer à croire que ces sculptures provenaient du péristyle de l'édifice construit comme temple de Mars. Les dimensions monumentales de ces vestiges ne permettent pas de les relier aux maçonneries gallo-romaines situées sous la 2e coupole de l'église.

4 — Des relevés inédits de Mourcin datant des années 1820, retrouvés par J. Secret, mais sans note explicative, situent plusieurs murs orientés N.-S. se superposant près du chevet de l'église : les plus profonds parallèles au mur d'enceinte, les plus récents parallèles à la façade Est de l'église et se retournant avec un égout extérieur dans l'axe de la rue de la Cité. Ce dernier mur semble marquer à 3 m 50 du chevet une clôture à l'Est : soit d'un espace libre, soit d'une rue. En retrait,

et également parallèle, un second mur dont la face Est n'a pas été dégagée pourrait se rattacher aux constructions du château de Bourdeilles. En juin 1969, à l'occasion de tranchées d'adduction d'eau, nous avons relevé à l'angle de la place Est et du trottoir Sud de la rue de la Cité (à 50 cm de l'angle de l'ex-maison Bardon), le tracé d'un mur romain N.-S., puis également à 11,55 m à l'Est, l'enceinte sur une largeur de 5,35 m composée de blocs de 50 cm à plus de 1 m de section.

Le plan masse dressé par J.B. Veranas, de 1669 [11], situe encore la galerie orientale du cloître, la chapelle épiscopale, dite alors « des Pénitents », et l'accès des bâtiments sis au Nord de l'église par une entrée ouvrant du côté du chevet. En avril 1827, le plan masse établi « pour servir à l'intelligence du projet d'acquisition du jardin Bardon » englobait l'emplacement des deux coupoles occidentales arasées et le jardin du cloître. La cure, l'ancien jardin des ormeaux du chapître (XVIIe s.), appelé jardin de la Cure, la grange du chapître (XVIIe s.), appelée maison de Joseph, jardinier, communiquent à l'Est avec la rue de la Cité par un portail.

Le cadastre de 1828 présente l'église à deux coupoles et la travée actuelle de la chapelle Saint-Jean comme propriété communale, délimitée au Nord par un mur allant de l'angle N.-O. de l'église actuelle jusqu'à l'angle de la grange Bardon au Nord de la place Saint-Etienne. Au N.-E. de l'église, la place de Bourdeilles est fermée à l'Ouest par un mur partant de l'angle N.-E. du chevet jusqu'à l'angle S.-E. de la grange de l'ancien chapître remplacée par un bâtiment plus étendu vers le Nord. Le cadastre de 1845 montre que les abords Nord de l'église sont encore modifiés : la grange Bardon est devenue l'écurie Souffron dont la maison et la cour s'ouvrent par des portes sur la place Saint-Etienne. Le jardin Bardon, encore amputé au Sud pour faire place à la nouvelle rue de la Cité bordant le bas-côté Nord de l'église, est la propriété de la cure qui occupe la partie Nord de la galerie Est du cloître et la chapelle épiscopale. Par contre, au N.-E., la grange et l'ancienne cour du chapître sont la propriété Chambon dont les vestiges antiques sont dessinés en 1853 par J. de Verneilh : colonnes cannelées, chapiteaux à feuilles d'acanthe, pilastres décorés de cratères, statues, etc... Ces matériaux proviennent de la démolition totale de la ville à la fin du IIe siècle, sans qu'il soit possible de situer leur appartenance à un édifice situé à proximité de leur découverte. J'ai en effet découvert

11. G. LAVERGNE, *B.S.H.A.P.*, 1921, p. 77.

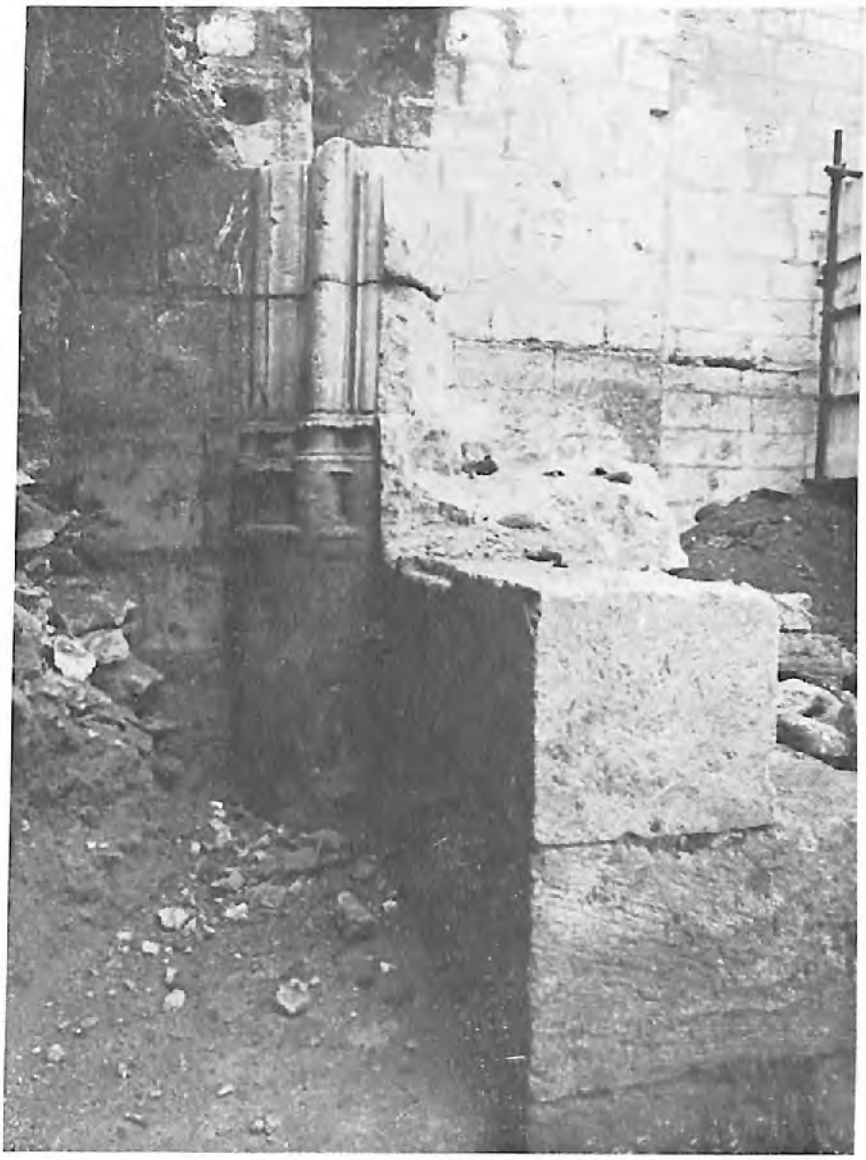

Intérieur de la chapelle du bas-côté Nord avec le pied droit à nervures d'un voûtement gothique et le départ du mur latéral qui lui est accolé. La fouille située sous la chaussée goudronnée de la rue de la Cité n'a pu être poursuivie en raison du danger d'effondrement.

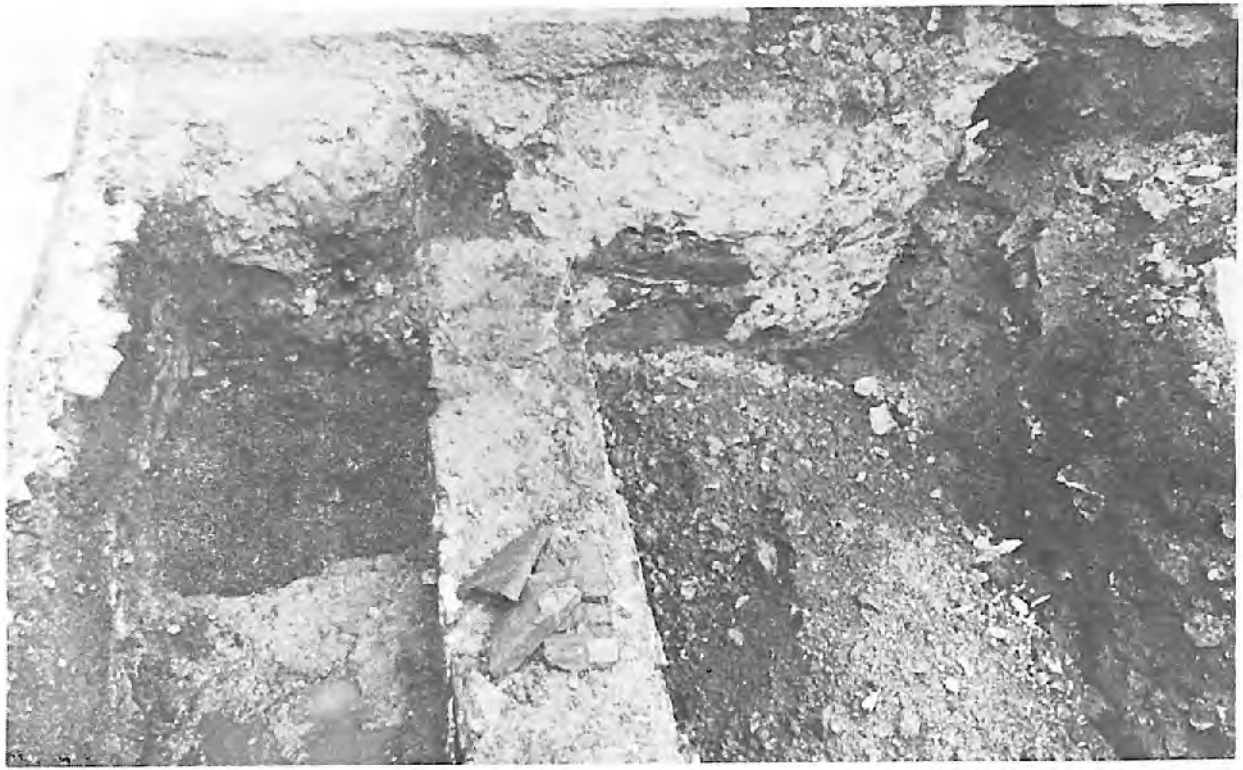

Un sondage en profondeur jusqu'au sollvage a pu être effectué à l'intérieur de la 2e travée du côté Sud, entre les 2 massifs signalés par de Mourcin, vers 1830. Sous le dallage roman primitif, visible dans le coin gauche de la photo, le massif de blocage chevauche un mur en petit appareil gallo-romain datant par l'environnement mobilier de la seconde moitié du 2e siècle. Le massif est légèrement désaxé par rapport au relevé de 1830 (dimensions : 2 m × 1 m 40 × 0,60 environ).

que certains éléments architecturaux encastrés à des endroits différents de l'enceinte du IIIe siècle provenaient du même édifice (essai de reconstruction d'un tholos à feuilles imbriquées).

5 — Taillefer signale qu'en 1805, une mosaïque a été trouvée près du clocher, lors de l'aménagement du jardin Bardon. Les fouilles faites en 1829 par Mourcin à la base du clocher font apparaître différents murs, dont un gros mur, porté par une arcade, antérieur à la fondation du clocher. La description qu'il en fait est comparable à la découverte que nous avons faite lors des fouilles pour la construction en 1961-1962 des nouveaux bâtiments de l'Institution Sainte-Marthe [12]. Deux aqueducs se rejoignent, portés par un mur à arcades de 1 m 15 de large, en maçonnerie de gros moellons. Les arcs de 3 m à 3 m 20 de portée ont une hauteur sous intrados de 1 m 80, les voussoirs sont en moellons plats et allongés, analogues aux arcs des arènes. Ces arcades étaient fondées à la cote 95, en travers des vestiges de constructions en petit appareil à parement assisé datable du 1er siècle, semblable au parement du grand vomitoire Nord. Un aqueduc reconnu sur 3 arcades est parallèle à l'enceinte, et le second sur 5 autres arcades, qui le rejoint vers la rue des Gladiateurs, est dans la partie fouillée parallèle et en retrait de 12 m au boulevard des Arènes.

Il est donc possible qu'en fait, le gros mur à arcades passant sous le clocher de Saint-Etienne, attribué au VIe s. par Taillefer, soit un aqueduc du Bas-Empire alimentant en eau la Cité et provenant peut-être du Toulon, en liaison avec les découvertes de Sainte-Marthe.

6 — Le 13 juin 1969, des tranchées pour l'adduction d'eau faites à l'angle de la rue Saint-Etienne et la place de la Cité, ont fait apparaître, dans le prolongement de la rue, un mur appareillé en grosses assises à joints vifs, datable de l'époque romane. Ce pourrait être les vestiges de l'église paroissiale Sainte-Marie de la Cité, ou plutôt, de dépendances, car d'après E. Roux [13], celle-ci, dans le prolongement de Saint-Etienne, avait son seuil à quelques mètres en avant du porche de la cathédrale. Les anciens cadastres font d'ailleurs encore état d'une emprise du sol de la place de la Cité. Des traces de dallage ont également été trouvées en 1969, à 40 cm sous l'actuelle chaussée de la place, et peut-être le départ d'un mur N.-S., à 5 m 20 de l'angle Est de la rue Romaine.

---

12. M. SARRADET, *Gallia*, 21, t. 2 (1963), pp. 521-524.
13. E. ROUX, *B.S.H.A.P.*, t. XLIX, p. 112.

7 — Il convient de rappeler que les architectes du Service des Monuments historiques ont signalé des vestiges découverts à l'occasion de travaux à l'intérieur de la coupole orientale. M. Cocula, en 1942, pensait avoir trouvé une abside circulaire au milieu de cette coupole, ce qui a été attribué à la fondation de la clôture du chœur des chanoines. M. Legendre [14] en 1947-1948, a relaté les découvertes faites à l'occasion de l'aménagement d'une sacristie souterraine, sur la demande du chanoine Marquay. On a trouvé sous le chœur le dallage d'origine, à 12 cm au-dessous du niveau actuel de la nef, et, à une profondeur de 3 mètres, un massif de maçonnerie grossière barrant transversalement la nef, toujours visible actuellement. Il n'a pas été noté à cette occasion de vestiges gallo-romains, si ce n'est le réemploi dans le blocage de petits moellons et de tuiles. Ce qui n'est pas extraordinaire : nous avons bien trouvé dans le mortier à l'intérieur des chambres creusées dans la pile N.-E. de la 3e coupole, un fragment de poterie sigillée des ateliers de la Gaule du Sud.

8 — En 1978, un sondage de sauvetage vient d'être dirigé par C. Chevillot à l'occasion de la construction d'un immeuble locatif à l'angle de la rue Romaine et de celle de la Cité, qui fait apparaître une très riche densité de céramiques de haute époque, correspondant à plusieurs couches d'occupation, dans un très faible espace. Son intéressante communication, au Congrès des sociétés savantes d'avril 1979, ne signale aucun vestige de constructions susceptibles d'être mises en relation avec les découvertes à quelques mètres au Nord, à l'intérieur des ruines de l'église Saint-Etienne de la Cité. Cela confirme notre perplexité pour connaître le plan d'occupation des sols à la fin du IIIe siècle. Le seul indice de cette première urbanisation de la cité peut être recherché dans le tracé des vieilles rues. A part la rue Romaine qui, de la porta Romana, monte tout droit vers le clocher de Saint-Etienne, les autres, au tracé sinueux, semblent assurer une liaison entre les portes de la ville, épousant le tracé de l'enceinte : la rue Notre-Dame, qui de la place Saint-Etienne et de l'église Notre-Dame, longe le pourtour Sud des arènes pour aboutir à la porte Normande, la rue Borelha, qui part de cette porte vers la porte Romaine, la rue des Vieilles Boucheries, qui de cette porte conduit en longeant le mur d'enceinte vers le chevet de l'église Saint-Etienne et la porte de Mars, enfin la grande rue dite de Saint-Etienne relie le château de Bourdeilles, longe le bas-côté Sud

14. M. LEGENDRE, *B.S.H.A.P.*, 1948, p. 11

Le massif de blocage Sud-Est est un amalgame assez grossier de pierres avec un mortier blanc désagrégé et mélangé aux terres de remblais. Il a été arasé pour poser, sur un béton jaune, le dallage roman visible dans le coin supérieur droit de la photo.

La base chanfreinée du pilier Nord-Ouest de l'église romane, avec son blocage qui supportait les deux premières coupoles aujourd'hui détruites, la première travée étant au premier plan (bas de la photo). Au second plan, le large passage d'une chapelle latérale au Nord de la 2e travée.

Pilier Sud-Ouest qui soutenait la première et la deuxième coupoles aujourd'hui détruites. Un bénitier, accolé contre la base du pilier, présente un décor de nervures amorties de culots à tête humaine.

La cuve du bénitier en pierre calcaire de Périgueux est décorée de nervures, avec une moulure centrale, taillées à angle droit. Détail de sculpture d'une tête humaine formant cul-de-lampe (XVe s.).

En octobre 1979, la fouille est achevée. On peut voir le dallage de l'édifice roman, avec le sondage près du pilier du Sud-Ouest en cours de remblaiement.
Le niveau du nouveau parvis sera créé, au-dessus d'une couche de sable de 60 cm, ainsi qu'un nouvel emmarchement du seuil du porche central qui, au XVIIe s. lors de la construction de la façade, était plus étroit.

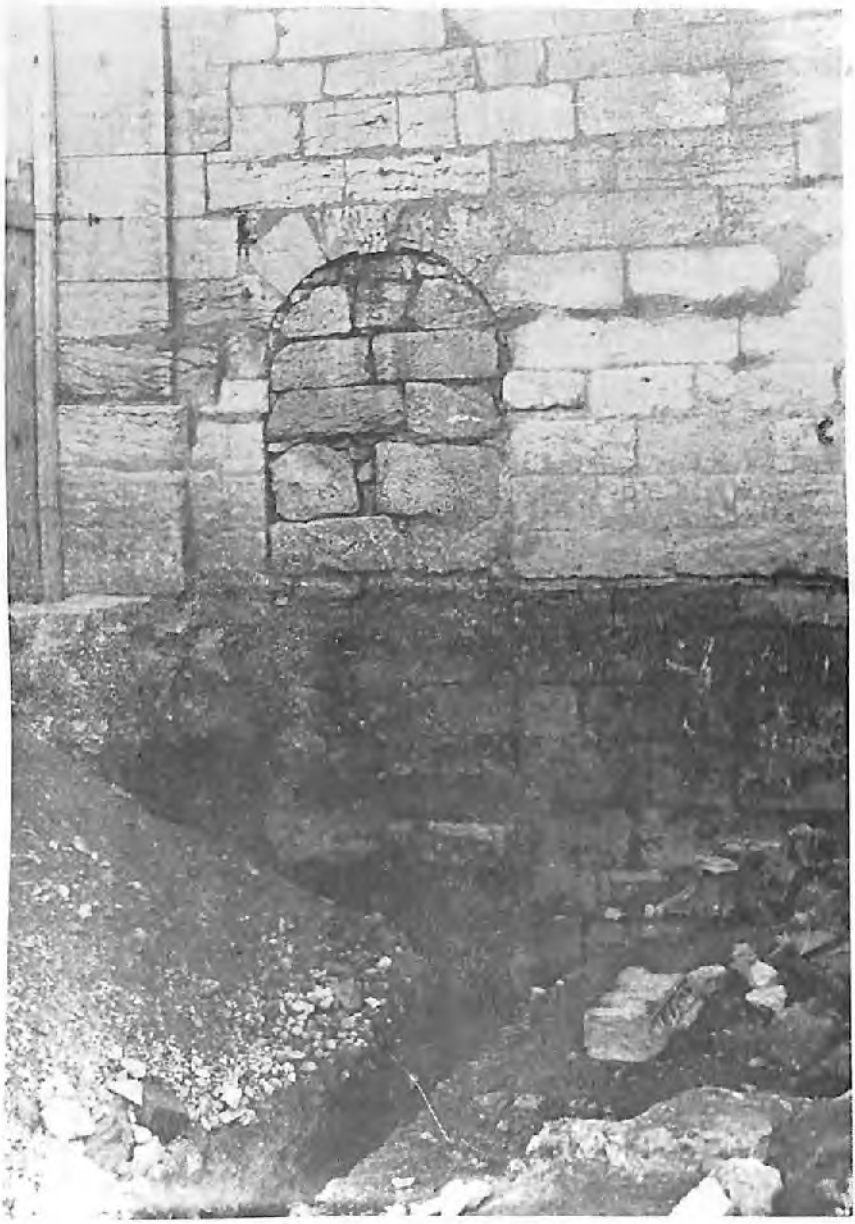

Le dégagement de la porte latérale de droite montre encore en place les dalles du seuil du second niveau : première surélévation du parvis par rapport au dallage de l'église à l'origine. Le cintre de la voûte a été malhabilement remanié.

Dallage de l'église romane en place à son niveau d'origine le long du bas côté Nord de la 2e travée. Il déborde sous une ouverture dans le mur goutterot de 5 m de large, formant ainsi une chapelle latérale entre ce bas-côté et la galerie Sud du cloître.

de l'église et se dirige vers le château Barrière. Peut-être une rue dont nous avons trouvé en partie la chaussée, partait-elle, au Nord de la porte des Gladiateurs vers la porte de Mars.

CONCLUSIONS

1. Les travées du plan des 4 coupoles de l'église Saint-Etienne de la Cité ont été numérotées de la façade Ouest vers le chevet, selon les prescriptions « Vocabulaire de l'Architecture », publié par l'Inventaire général en 1972. Les deux premières coupoles ayant été détruites à la fin du XVIe s., il ne reste actuellement que les 3e et 4e travées, surmontées de leurs coupoles respectives, ainsi que la façade construite au XVIIe s. en avant de la 3e travée.

2. Le vocable du diacre Etienne, l'un des 72 disciples de Jésus-Christ et proto-martyr lapidé vers 35, fut donné aux premières églises chrétiennes, construites sur les ruines des quelque soixante cités gallo-romaines rasées par les invasions barbares de la fin du IIIe siècle. Situées à l'intérieur des nouvelles enceintes des villes, ces églises pauvrement construites furent pour la plupart les premiers établissements chrétiens et sous les Mérovingiens quelques monastères hors les murs.

Il en fut ainsi à Arles, Auxerre, Bordeaux, Bourges, Cahors, Dijon, Limoges, Metz, Nevers, Périgueux, Toul, Toulouse, Tournai, Strasbourg, sans doute à Lyon et à Rouen où une partie de l'édifice porte encore le nom de Saint-Etienne. Parmi les vocables les plus usités : saint Pierre, saint Jean, saint Sauveur, sainte Croix, Notre-Dame, mais la découverte des reliques de saint Etienne en 415 contribua sans doute à ce que les premiers chrétiens choisissent de placer leur église sous la protection du premier martyr. Il est par ailleurs vraisemblable qu'au départ le christianisme dans les Gaules fut limité à quelques colonies judéo-asiatiques ou grecques dont le culte était célébré dans une « ecclesia domestica ». La titulature des établissements cultuels n'eut pas lieu obligatoirement dès la nomination des premiers évêques qui furent plus des évangélisateurs que des pontifes ecclésiastiques. Elle fut rendue nécessaire dans les villes lorsque la pénétration du christianisme entraîna la pluralité des paroisses qu'il convenait de distinguer l'une des autres par l'attribution de vocables différents.

3. L'ensemble épiscopal de la Cité comprenait donc au Moyen Age : l'église cathédrale Saint-Etienne, l'église paroissiale Notre-Dame, l'église Saint-Jean-Baptiste contiguë au Palais épiscopal et au cloître : ce qui correspond bien au triple

vocable des fondations chrétiennes en France, telles que les documents les plus anciens nous le font connaître. Les fouilles, même les plus récentes, ne permettent pas de retrouver les vestiges d'un établissement cultuel antérieur au Moyen Age.

En effet, si les 4 massifs de blocage, bien détériorés, ont été retrouvés sous le dallage roman, l'existence d'une église antérieure à 3 nefs reste problématique, même si l'on considère que les fondations des murs romans de la 2e travée aient pu être celles des murs gouttereaux d'un édifice plus ancien.

4. Les massifs de blocage, arasés par le dallage roman, chevauchent, sur le bas-côté Sud de la 2e travée, des murs gallo-romains eux-mêmes arasés lors du nivellement général de l'ancienne cité de Vésone à la fin du IIIe siècle et qui se poursuivent sous la chaussée extérieure. Aucun de ces vestiges ne présente cependant les caractéristiques des fondations d'un bâtiment de quelque importance susceptible de supposer l'existence d'un temple de Mars ou d'un culte à Mercure, comme il a été précédemment écrit.

5. Les fouilles de 1979 ont fait apparaître notamment une ouverture de 5 mètres et l'amorce de murs latéraux sur le bas-côté Nord de la 2e travée, prouvant, avec le pied-droit de pilier à nervures, l'existence d'une chapelle gothique dont la construction a dû être faite en même temps que le remaniement du cloître, du palais épiscopal et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

Par ailleurs, le bénitier, trouvé contre le pilier Sud-Ouest de la 2e travée, pourrait faire envisager que la chute du clocher détruisant la 1re travée aurait moins atteint la 2e travée dont la voûte aurait pu être consolidée. Ce bénitier se trouvait donc alors bien placé à droite de l'entrée de la cathédrale, avant la construction de la façade actuelle au niveau de la 3e travée. On comprendrait alors pourquoi certains historiens ont parlé d'un édifice à trois coupoles.

6. Les sondages superficiels du début du XIXe s. à la base et autour du clocher ont permis à Taillefer et Mourcin de reconnaître le massif de fondation du clocher roman, mais les différents vestiges découverts à l'époque se chevauchent les uns les autres, prouvant l'existence de différentes constructions. Peut-être pourrait-on trouver dans les murs signalés du VIe s., le premier groupe épiscopal, siège de Paternus ? Les croquis cotés dessinés par Mourcin, retrouvés par J. Secret, sont trop

sommaires et correspondent à quelques sondages destinés à prendre les mensurations de l'édifice roman, sans aucune coupe archéologique. Aussi, les fouilles mériteraient d'être reprises en les étendant à l'ensemble de la place actuelle de la Cité, ce qui suppose l'arrêt de la circulation automobile. Ceci pourrait se faire lorsqu'aura été réalisée la voie routière de contournement de Périgueux et il faudrait que la population riveraine en comprenne la nécessité !

Max SARRADET.

Un Sacramentaire de Cahors (Xème siècle) à l'usage de l'Abbaye de Cadouin

En l'année 1115, Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, de concert avec son noble chapitre de Saint-Front, donna à Robert d'Arbrissel, fondateur de l'illustre abbaye de Fontevrault, une partie de la forêt de Cadouin, à la Salvetat, en vue d'une future implantation monastique. D'autres bienfaiteurs ajoutèrent à ce premier don diverses autres parties de ladite forêt, tant et si bien que, au mois d'octobre 1119, un essaim de moines, venus de l'abbaye cistercienne de Pontigny, arrivèrent pour occuper les lieux et commencèrent immédiatement à construire leur monastère. Chose curieuse, la nouvelle fondation ne s'affilia pas pour autant à l'abbaye-mère, et donc au chapitre général de Citeaux. Elle vécut de façon autonome, et, la prospérité aidant, elle créa en une trentaine d'années pas moins de sept filiales, constituant ainsi une véritable congrégation qui tenait régulièrement son chapitre général annuel. A la demande d'Innocent III, cette situation prit fin en 1201, date à laquelle Cadouin et ses filles firent retour pur et simple à l'ordre de Cîteaux sous l'obédience de Pontigny. Les superbes bâtiments du monastère, miraculeusement conservés, dont la magnifique abbatiale, constituent l'un des plus purs joyaux du Périgord [1].

La bibliothèque de l'abbaye était connue pour sa richesse, tant en manuscrits et en chartes qu'en volumes imprimés. En dépit de la décadence inhérente aux malheurs des temps — dont la funeste guerre de Cent Ans, aggravée par la sinistre institution de la commende (1516), — ladite bibliothèque était encore intacte à la fin du XVIIIe siècle. Elle ne fut malheureusement pas épargnée par la fureur révolutionnaire, et les comptes rendus contemporains signalent qu'elle fut livrée aux flammes et

1. Sur l'abbaye de Cadouin, on consultera la remarquable étude que lui a consacrée Jean SIGALA : *Cadouin en Périgord*, Bordeaux, Delmas, 1950. Cette petite brochure est une excellente synthèse historique, avec références aux sources, au sujet de tout ce qui touche de près ou de loin à cet illustre monastère périgourdin. L'auteur y a ajouté une importante bibliographie.

totalement anéantie en 1791. Ce qu'ignoraient les chroniqueurs de l'époque, c'est que de pieuses personnes horrifiées de ce qui se passait, avaient réussi à s'emparer de certains volumes en parchemin, quitte à les arracher au feu, et à les cacher secrètement en attendant des temps meilleurs. Il en fut de même du célèbre et pseudo-Suaire, qui faisait la gloire de l'abbaye. Après la tourmente, et le calme revenu, le Suaire fut placé dans un reliquaire, et le coffre en bois qui avait jadis servi à le contenir devint le réceptacle des vingt-trois manuscrits et des quelques fragments qui avaient pu être sauvés du désastre. Ce coffre fut conservé dès lors à la sacristie de l'église, devenue paroissiale, et son contenu sombra littéralement dans l'oubli le plus total. *Ignoti nulla cupido.*

Vers 1884, l'abbé Eugène Chaminade, curé de la paroisse voisine de Sainte-Croix, esprit curieux et singulièrement ouvert, eut l'idée d'examiner ces précieuses reliques du passé. Cet érudit local, passionné de musicologie et non moins passionné pour sa petite patrie natale, le Périgord, se fit ouvrir le coffre, en échantillonna le contenu et fit imprimer en souscription le résultat de ses constatations, sous le titre : *Monographie des manuscrits de chant de Cadouin* [2]. Ce rarissime petit volume, où l'auteur publiait plusieurs textes empruntés aux graduels et antiphonaires qu'il avait examinés, eut le mérite d'attirer l'attention de savants sur ce fonds aussi intéressant que méconnu, et c'est ainsi que, toujours au sujet de la notation neumatique, il fut méthodiquement exploré en 1951 par une illustre musicologue, j'ai nommé la très regrettée Solange Corbin. Elle publia le résultat de ses découvertes dans un article intitulé *Le fonds manuscrit de Cadouin* [3]. En 1953, ces manuscrits furent déposés aux Archives départementales de la Dordogne, à Périgueux, où il est très facile désormais de les consulter.

Parmi les quinze manuscrits liturgiques rescapés, deux d'entre eux retiennent l'attention, dans ce sens qu'ils sont bien antérieurs à la fondation de Cadouin et que par conséquent, s'ils y ont été en usage, ils ne peuvent être que des dons ou des cadeaux faits à l'abbaye naissante par un monastère plus riche. Il s'agit des manuscrits 154 et 157 (respectivement 1 et 4 de la nomenclature Corbin), qui remontent tous deux au

2. Tournai, Desclée, 1887. Cet ouvrage a été tiré en souscription à 300 exemplaires seulement. L'un d'eux se trouve à la bibliothèque des Facultés de Lyon, sous la cote 153 D. VI.
3. Supplément au *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LXXXI, 1954.

Xe siècle. Le premier est un *comes* double, c'est-à-dire un recueil d'épîtres et d'évangiles pour la messe, dont le modèle était certainement très antérieur, sans aucune attache locale décelable. Mutilé du début et surtout de la fin, il compte encore 138 feuillets et mériterait une étude détaillée. Le second est le très intéressant et très important sacramentaire qui fait l'objet du présent travail, qui n'a pas été connu de Leroquais par la simple raison qu'à l'époque il n'était pas conservé dans un dépôt public [4].

Le manuscrit 157 des Archives de la Dordogne est un fort volume de dimensions 324 × 234 mm, qui comporte 180 feuillets de parchemin, copié sur deux colonnes à raison de 26-25 lignes à la page. Il se présente dans un état absolument pitoyable, sans reliure aucune et gravement altéré par le feu. Un examen attentif permet de deviner facilement que, lors de l'autodafé de 1791, il devait se trouver en bordure du brasier, littéralement la face contre terre, et qu'un brandon détaché du foyer était tombé sur son angle supérieur et avait commencé son œuvre, qui fut bienheureusement interrompue par une des mains pieuses dont je viens de parler. Il en est résulté une large échancrure dont la surface décroît à mesure qu'on s'enfonce dans l'épaisseur du volume, mais la chaleur a été telle que, dans la partie encore subsistante des vingt-cinq derniers feuillets, l'écriture est devenue pratiquement illisible, à l'exception des titres au minium qui ont mieux résisté.

Deux copistes se sont partagé la tâche de transcrire notre codex. Le premier (26 lignes) a couvert les fol. 1-147, et le second (25 lignes) les fol. 148-180, et l'on est assuré que ces deux scribes étaient contemporains car le rubricateur est le même pour tout l'ensemble du volume. Manifestement, notre sacramentaire n'est pas un ouvrage de luxe. Le parchemin est épais et grossier, l'écriture est négligée, l'ensemble est sans grâce et il n'y a aucune décoration. Le texte est en noir, et les titres sont au minium, en petites capitales rustiques. Dans certains cas, l'encre avait tellement pâli qu'elle a dû être ravivée ultérieurement. Outre le fait que plusieurs feuillets sont en déficit au début et à la fin, il convient de signaler l'existence de plusieurs lacunes, qui se situent respectivement entre les folios 6-7, 13-14, 22-23, 29-30, 38-39, 49-50, 109-110, 127-128, 131-132, 135-136, 139-140, 143-144 et 174-175. Je signale que le premier copiste devait être totalement ignare de la langue

4. Victor LEROQUAIS : *Les sacramentaires et les missels des bibliothèques publiques de France*, Paris-Mâcon, 1924, 4 vol., dont un de planches.

latine car son texte est émaillé de solécismes et de barbarismes tout à fait réjouissants. Quant à l'orthographe, elle ferait frémir le plus ignorant des latinistes. Outre le fait que ce personnage intervertit continuellement les consonnes *l* et *c* (*oblacio, glorificacio*, etc...), il semble avoir eu pour la consonne *h* un amour immodéré car il en a littéralement saupoudré certains mots. Je citerai au hasard les quelques exemples suivants : *hommibus (omnibus), hactibus (actibus), huna (una), hubi (ubi), huniversos (universos), hamore (amore), hoperum (operum), hac (ac)*, etc... J'en passe, et des meilleures !

Entré au début du XIIe siècle, au service des moines de Cadouin, le manuscrit subit le zèle d'un correcteur, qui devait certainement avoir sous les yeux des textes de contrôle. Chose curieuse, ce quidam ne rectifia pas l'orthographe fantaisiste dont je viens de parler, pour la raison probable qu'elle ne le gênait pas. Son activité se porta exclusivement sur la conformité de certains textes du sacramentaire avec ceux auxquels il le comparait et qui, de toute évidence, étaient de facture plus parfaite. Par exemple, le copiste du Xe siècle avait négligemment omis un certain nombre de mots, voire parfois des membres de phrase, et le correcteur s'est donné à tâche de les restituer fidèlement dans l'interligne supérieur. Mais, en toute hypothèse, son activité a été fort limitée.

Plus intéressantes sont les additions marginales qui figurent çà et là dans notre sacramentaire. Peu nombreuses, mais très significatives, elles s'échelonnent entre le XIIe et le XVe siècle, et elles prouvent qu'il était encore en service plus de cinq siècles après sa transcription ! Au Vendredi Saint, ont été ajoutés au XIIIe siècle une intéressante rubrique (fol. 35 V) [5], une notation musicale spéciale pour la monition *Flectamus genua* (fol. 36 R), et une note indiquant de ne pas fléchir le genou au moment de la prière pour les juifs (fol. 37 R). Au haut du fol. 61 R, on lit la simple indication suivante : *Anno Domini M° CC° nonagesimo nono* (1299). Egalement au Vendredi Saint, une main du XVe siècle précise que, pour l'exécution de la gran-

5. En voici le libellé exact : *Percussa tabula hora competenti celebratur officium. Sed dum incipitur officium* Tenebre facte sunt *sacerdos cappa indutus ad altare ascendat sicut mos est et dicit hanc orationem supplicans et hos sub silentio* Deus qui peccati veteris. On sait que, dans le rit cistercien, le répons *Tenebre* est le troisième et dernier des matines du Vendredi Saint. Notre rubrique précise que, pendant son exécution, le célébrant ira, en guise d'oraison conclusive, réciter humblement et en silence l'oraison précitée à l'autel. Ce dernier point n'apparaît pas dans les *Coutumes* de Cîteaux du XIIe siècle (Philippe GUIGNARD : *Les monuments primitifs de la règle cistercienne publiés d'après les manuscrits de Cîteaux*, Dijon, 1878, p. 113. L'auteur publie les *Coutumes* d'après le ms. 114 de Dijon). Il faut en conclure que la récitation secrète de l'oraison susmentionnée était une particularité locale de l'abbaye de Cadouin.

de prière universelle, on chantera les monitions mais on se contentera de lire les oraisons. D'autres notes, du même XVe siècle, sont éparses sur certains feuillets, dont la suivante, qui laisse un peu rêveur : *Notum sit quod istud (!) liber factum (!) fuit anno Domini Mil //* (fol. 85 R). La suite étant détruite par le feu, on reste d'autant plus sur sa faim qu'on peut se demander ce qu'elle pouvait signifier exactement. Je note encore l'addition, aux XIIIe et XIVe siècles, des messes (ou parfois d'une simple mention) des saints Sicaire, Marie-Madeleine (22. VII), Apollinaire (23. VII), Julien de Brioude (28. VIII), Antonin (2. IX), Gall (16 X), Chrysanthe et Daria (29. XI), Benoît (*illatio*, 4, XII) et Syre (9. XII).

Le très grand intérêt de ce vénérable sacramentaire n'avait pas échappé à Eugène Chaminade, à telles enseignes qu'il l'avait examiné attentivement pour en tirer des renseignements et des indications à la gloire du passé religieux et liturgique de son Périgord bien aimé. Il consigna ses observations dans un petit article intitulé modestement : *Un manuscrit de Cadouin* [6], ce qui donna l'occasion à son confrère, André Pergot, curé-doyen de Terrasson, d'en faire état dans une note au sujet du culte périgourdin de saint Vaast [7]. Dans son étude, le curé de Sainte-Croix se bornait, faute de méthodologie, à mettre en valeur certains textes concernant l'illustre saint Front, et il attribuait le volume au XIe siècle. Bien qu'il n'aborde pas explicitement la question de l'origine du codex, il ne saurait faire de doute que, dans son esprit, celui-ci représentait la liturgie de Périgueux. Nous allons voir que la réalité est tant soit peu différente, et que l'étude systématique du document permet de lever un coin du voile épais qui recouvre le passé liturgique de ces régions si intéressantes et si riches...

Je place tout d'abord sous les yeux du lecteur une analyse sommaire du manuscrit, qui permettra une vue d'ensemble significative et une première approche :

I — Ordinations et ordo de la dédicace d'une église (fol. IR-6 V).

II — Temporal : des saints Innocents (28. XII) à l'octave de l'Epiphanie (13. I). (fol. 7 R-9 V).

III — Sanctoral : de saint Hilaire (13. I) à l'Annonciation (25. III) (fol. 9 V-17 R).

IV — Temporal : du dimanche de la Septuagésime au quatrième dimanche de l'Avent (fol. 17 R-68 R).

---

6. *Semaine religieuse du diocèse de Périgueux*, XXII (1888), p. 245-249 et 261-263
7. *Saint Vaast d'après les livres liturgiques de Cadouin* (*ibid.*, p. 686-689).

V — Sanctoral : des saints Emérentienne et Macaire (23. I) [8] à saint Thomas Apôtre (21. XII) (fol. 68 R-122 V).

VI — Commune des saints (fol. 122 V-127 V).

VII — Messes votives (fol. 128 R-143 V).

VIII — Ordo pour les malades, ordo des funérailles, messes pour les défunts (143 V-163 V).

IX — Oraisons pour divers locaux ecclésiastiques (fol. 163 V-170 R).

X — Oraisons pour le baptême des infirmes, les pénitents, la tonte de la chevelure et de la barbe, la consécration d'une diaconesse, d'un abbé, d'une abbesse et d'une moniale (fol. 170 R-174 R).

XI — Bénédictions épiscopales (fol. 175 R-180 V).

L'examen très attentif de l'ouvrage montre avec évidence qu'on est en présence d'un sacramentaire grégorien de type *Hadrianum*, dont la quasi-totalité du Supplément d'Aniane a été incorporée aux endroits voulus dans la trame de son texte [9]. C'est ainsi que, dans le seul Temporal - Sanctoral (II à V ci-dessus), on ne dénombre pas moins de 203 préfaces, placées *in situ* dans les formulaires des messes. Mais le compilateur du manuscrit ne s'est pas borné à effectuer ce petit travail de tricotage textuel. Il avait en effet certainement sous les yeux d'autres sources, dont, de toute évidence, au moins un sacramentaire gélasien du VIIIe siècle, qu'il n'a pas hésité à mettre largement à profit pour compléter le livre qu'il transcrivait. C'est ainsi qu'au Vendredi Saint, il recopie fidèlement l'ordo reproduit dans les sacramentaires de Gellone [10] et d'Angoulême [11], qui

8. Je note un inexplicable désordre dans la succession des fêtes des saints entre le 22 janvier et le 25 mars. Un premier lot, à sa place normale, comporte Vincent (22. I), Conversion de saint Paul (25. I), Purification (2. II), Agathe (5. II), Valentin (14. II), Chaire de saint Pierre (22. II), Grégoire (12. III) et Annonciation (25. III) (fol. 13 R-16 R). Curieusement, après la suite et fin du temporal, le sanctoral reprend avec Emérentienne et Macaire (23. I), Sothère, Zotique et Irénée (10. II), Vital, Félicule et Zénon (14. II), Julienne (16. II), Mathieu (24. II), Perpétue et Félicité (7. III) et enfin Benoît (21. III) (fol. 60 R-70 R). Tout semble s'être passé comme si le scribe, ayant oublié certains formulaires, s'était rattrapé en les recopiant avant ceux du mois d'avril (Temps pascal).

9. L'édition critique définitive du sacramentaire grégorien et de son supplément a été donnée par Jean DESHUSSES : *Le sacramentaire grégorien, ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits*, t. I : *Le Sacramentaire, le Supplément d'Aniane*, t. II : *Textes complémentaires pour la messe;* Fribourg, 1971 et 1979 (*Spicilegium Friburgense*, 16 et 24).

10. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 12048. Edition A. DUMAS : *Liber sacramentorum Gellonensis*, Turnhout, 1981 (*Corpus christianorum, Series latina* CLIX, et CLIX A). L'ordo du Vendredi Saint y figure sous les n°s 641-666.

11. Paris, Bibl. nat., ms. lat. 816. Edition Paul CAGIN : *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*, Angoulême, 1919. L'Ordo se trouve sous les n°s 647-679.

n'est autre que celui du sacramentaire gélasien ancien [12]. Ou encore, au Samedi-Saint, non content de mentionner les douze leçons gélasiennes, il recopie de plus des rubriques que l'on retrouve soit dans le sacramentaire de Saint-Gall [13], soit dans l'antiphonaire du Mont-Blandin [14]. Tout ceci pour ne rien dire des nombreuses pièces gélasiennes, provenant de la même source, et qui émaillent les formulaires des messes. De plus, notre copiste devait disposer d'un recueil d'*ordines romani* ou d'un embryon de pontifical contenant certains d'entre eux, car il n'hésite pas à reproduire, mot à mot, un ordo de la dédicace des églises, qui n'est autre que l'Ordo XLI [15].

On voit déjà par ce qui précède le très grand intérêt liturgique que présente notre sacramentaire, mais il faut affirmer que cet intérêt atteint son sommet lorsque l'on considère les autres additions qu'il a fait subir au vieux fonds du grégorien d'Aniane, qui, elles, ne proviennent pas des gélasiens du VIIIe siècle. Je veux parler de l'inclusion dans le sanctoral de célébrations inconnues des sources précitées, romaines ou romano-franques. Ce sont ces additions-là qui vont permettre de localiser notre codex, et personne ne sera surpris que je m'y attarde maintenant avec une certaine complaisance, d'autant plus que, vu l'âge du manuscrit, elles sont les témoins vénérables des toutes premières tentatives d'adaptation locale sorties de la plume des liturgistes carolingiens. En tout état de cause, les renseignements ainsi fournis sont infiniment précieux, d'autant plus précieux que les sacramentaires remontant à ces lointaines époques sont fort rares.

La détermination de l'âge exact du codex ne souffre aucune difficulté. Dans le sanctoral, le personnage le plus récent est saint Géraud d'Aurillac, mort en 909, et qui a très vite été mis sur les autels par la voix populaire et honoré comme un saint. Un examen de l'écriture apporte ici son précieux témoignage, et j'ai soumis à M. le Pofesseur Bernard Bischoff, de Munich, le maître de la paléographie carolingienne, des photocopies

12. Rome, Bibl. Vaticane, cod. Regin. lat. 316. Editions Cunibert MOHLBERG : *Liber sacramentorum romanae aecclesiae ordinis anni circuli*, Rome, 1960. (*Rerum ecclesiasticarum documenta, series maior, Fontes IV*). L'ordo constitue les n°s 395-418.
13. Saint-Gall, Stiftsbibliothek, ms. 348. Edition Cunibert MOHLBERG : *Das fränkische Sacramentarium Gelasianum in alamannische Uberlieferung*, Münster — W., 1918. (2e éd. 1939). La rubrique est donnée au n° 538.
14. Bruxelles, Bibl. royale, ms. 10127-10144. Publié en concordance synoptique avec cinq autres antiphonaires, par René-Jean HERBERT : *Antiphonale missarum sextuplex*, Bruxelles, 1935. La rubrique appartient au n° 79 b.
15. Cet ordo, compilé en pays franc dans la seconde moitié du VIIIe siècle, a été publié par Michel ANDRIEU : *Les Ordines Romani du Haut Moyen Age*, t. IV, Louvain, 1956, p. 339-343. Dans notre codex, par suite d'une lacune, le texte s'arrête brusquement pendant l'oraison *Deus qui sanctificationem*.

du manuscrit. Son verdict est clair : la minuscule caroline employée par les copistes présente des caractéristiques qui la situent dans la première moitié du Xe siècle [16]. Notre sacramentaire se trouve donc de ce fait être le plus ancien et le premier témoin du culte de saint Géraud [17].

La détermination du diocèse pour lequel a été copié le codex ne souffre pas davantage de difficulté. L'absence de calendrier, qui a disparu avec le premier feuillet du volume, est largement compensé par l'examen du sanctoral qui ne contient, de première main, pas moins de 30 saints « non-sources », c'est-à-dire ne figurant pas dans l'archétype grégorien ou dans les gélasiens du VIIIe siècle. Parmi eux, on trouve certains noms très en faveur dans tout le Sud-Ouest de la France, et qui ne sont donc pas particulièrement significatifs, comme par exemple s. Hilaire de Poitiers (13. I), s. Sulpice de Bourges (15. I), ou encore s. Martial de Limoges (30. VI) [18]. Par contre, un second lot de saints indique clairement une aire géographique beaucoup plus précise : ainsi les saints Just et Pastor, patron de la cathédrale de Narbonne (26. VIII), s. Géraud d'Aurillac, déjà nommé (13. X), s. Front de Périgueux (25. VIII), s. Caprais d'Agen (26. X), s. Romain de Bordeaux (24. XI), sainte Eulalie, patronne de la cathédrale d'Elne (12. XII) et enfin, — et surtout —, s. Ureisse de Cahors (17. XII).

La présence de ce dernier personnage, bien en place dans le sanctoral, apporte la solution à la question posée. Cet évêque, dont le nom latin est *Ursicinus*, eut une vie assez mouvementée dont Grégoire de Tours nous a conservé quelques épisodes. Référendaire de la reine Ultrogothe, femme de Childebert 1er, il fut élevé à l'épiscopat par saint Maurillon, son prédécesseur sur le siège de Cahors (vers 580). Un conflit politique, où il avait pris parti pour la mauvaise cause, amena sa comparution devant ses pairs réunis en concile à Mâcon (585), où il

16. Lettre de M. le Professeur Bischoff, en date du 25-11-1981.
17. En dehors de notre sacramentaire, deux témoins seulement du Xe siècle mentionnent saint Géraud. Le premier est un calendrier de l'abbaye de Saint-Maixent, au diocèse de Poitiers, qui remonte au milieu de ce siècle, et qui a été publié par Dom Germain MORIN : *Un calendrier poitevin-breton du Xe siècle*, in *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, 11 (1931), 78-93. Il est conservé à Berne, Bibliothèque de la Ville, ms. Bongars 441. Le second est un sacramentaire d'Angers, conservé à la Bibliothèque municipale de cette ville (ms. 102), et qui date de la fin du Xe siècle (LEROQUAIS, *Les sacramentaires...*, I, 87).
18. Je mentionne ici pour mémoire des personnages qui ont joui d'un culte dans de très nombreuses régions de France et dont la présence dans notre sacramentaire est, si j'ose dire, toute naturelle. Il s'agit de sainte Geneviève de Paris (3. I), s. Germain de Paris (28. V), s. Médard de Noyon (8. VI), s. Arnould de Metz (18. III), s. Eusèbe de Vercell (1. VIII), les saints Denis, Rustique et Eleuthère de Paris (9. X) et s. Eloi de Noyon (1. XII).

fut jugé et condamné mais non démis de sa charge épiscopale. Il mourut avant 614, date à laquelle son successeur siégeait au concile de Paris [19]. Son culte, bien établi à Cahors même, ne sortit jamais des limites du diocèse. Liturgiquement parlant, il est mentionné dans les deux seuls manuscrits de ce diocèse qui sont parvenus jusqu'à nous, à savoir, d'une part, dans le calendrier d'un psautier du XIVe siècle (Paris, B.N., ms. lat. 763) et, de l'autre, dans le sanctoral d'un sacramentaire du XIIe siècle (Paris, B.N., ms. lat. 2295). J'ajoute, pour être parfaitement clair, que le sanctoral propre de ce dernier manuscrit concorde presque parfaitement avec celui de notre sacramentaire.

Notre codex du Xe siècle apporte sur le culte de saint Urcisse un élément nouveau, qui est d'autant plus intéressant qu'il recule de deux siècles le témoignage le plus ancien que je viens de citer. Dans l'oraison de sa messe, on lit ceci : *...huius sancti confessoris tui Ursicini qui in praesenti requiescit ecclesia...* Cela indique clairement que le sacramentaire a été copié pour l'église qui conservait son tombeau. Quant à la préface de la même messe, elle qualifie le même Urcisse de patron : *...veneratione reliquiarum illius... pro nobis intercedente patrono...* Or, il y avait à Cahors, — et il y a toujours, — une église paroissiale très ancienne à lui dédiée. Il serait sans doute téméraire de conclure que c'est en elle que reposait le saint évêque, d'autant plus qu'aucun document ne parle du lieu de sa sépulture, mais le rapprochement mérite d'être souligné. Ce qu'il y a de sûr, c'est que notre sacramentaire est un livre cahorsin.

Certains indices, à la vérité assez faibles, donneraient à penser que le prototype que recopiait le scribe avait une origine monastique. Au sanctoral, en effet, se lisent les noms de sainte Scolastique, de saint Benoît (2 formulaires de messe), de la translation du même et de saint Colomban. De plus, dans les messes votives, on trouve une *missa pro abbate vel congregatione*, des *orationes in monasterio*, une *missa pro fratribus nostris defunctis* ainsi que les oraisons monastiques du Supplément d'Aniane (*in sacrario, in refectorio...*). On le voit, la ligne de démarcation entre livres séculiers et livres monastiques, qui sera si claire dans les siècles postérieurs, était encore nettement hésitante et floue [20]. Je remarque aussi l'existence à la

19. *Vies des saints et des bienheureux*, par les Bénédictins de Paris, t. XII, Paris, 1956, p. 411-413.

20. On ne peut tirer aucun renseignement des très rares rubriques insérées dans le sacramentaire. Celles-ci sont inexistantes pour la Chandeleur, les Cendres, les Rameaux et la vigile de Pentecôte. Quant à celles des Jeudi, Vendredi et Samedi Saints, elles reproduisent mot à mot les sources gélasiennes ou grégoriennes, sans un seul indice local.

fin du volume, d'un lot de bénédictions épiscopales, qui ajoutent un peu plus de difficultés à définir une localisation tant soit peu précise.

Je note de même, sans pouvoir en tirer une conclusion quelconque, l'existence de neuf fêtes du sanctoral possédant chacune deux formulaires de messe. Il s'agit des Saints Hilaire (13. I), Benoît (21. III), Cyr et Julite (16. VI), la Translation de s. Martin avec une Vigile (4. VII), l'Exaltation de la Sainte Croix (14. IX), Maurice (22. IX), Denis, Rustique et Eleuthère (9. X), Géraud (17. X) et Martin, sans vigile (11. XI). Je remarque enfin que la préface de la messe de s. Eusèbe de Verceil (1. VIII) et l'un des deux formulaires pour s. Maurice sont empruntés au sacramentaire Ambrosien carolingien, sans que j'en puisse fournir la moindre explication.

Moins de deux siècles après sa confection, ce précieux codex fut donné, dans des conditions que nous ne connaîtrons jamais, à la naissante abbaye de Cadouin, où il entra immédiatement en service. Dans ce monastère périgourdin, le nom et le culte de saint Urcisse étaient parfaitement inconnus. Aussi bien un moine, demeuré anonyme, entreprit-il de rectifier le sacramentaire en grattant le nom du saint dans tous les passages de la messe où il est nommé. Sa conviction, du reste, ne devait certainement pas être péremptoire, car le vocable est encore parfaitement lisible, aussi bien dans le titre que dans les formules. A ce travail négatif se superposa un travail positif, à savoir la transcription dans les marges du sanctoral de formulaires en usage dans le terroir de son nouveau diocèse, à commencer par s. Sicaire de Périgueux (2. V) [21], s. Julien de Brioude (28. VIII), s. Antonin de Pamiers (2. IX) et les saints Chrysante et Daria (29. XI). Notre codex, sans cesser d'être cahorsin, était ainsi naturalisé périgourdin.

Il serait certainement très intéressant et très instructif, pour les liturgistes, d'examiner aux fins de comparaisons et de rapprochements fructueux avec d'autres témoins circonvoisins et plus ou moins contemporains les formulaires du sancto-

---

21. Selon une légende immémoriale dans le diocèse de Périgueux, on y conservait les reliques de deux des saints Innocents de l'évangile, à savoir s. Mémoire, s. Sicaire. Le premier était en grand honneur à Périgueux même, où sa fête, le 26 mai, était l'occasion d'une foire portant son nom et encore existante de nos jours. Les reliques du second auraient été données par Charlemagne à l'abbaye de Brantôme, qui le fêtait solennellement le 2 mai. Dans l'abbatiale, aujourd'hui église paroissiale, on voit un diptyque de bois peint dont l'un des panneaux représente le massacre des Innocents et l'autre la solennelle translation des reliques à l'abbaye. Ces informations m'ont été aimablement fournies par M. Louis Grillon (lettre du 25-6-1981), que je remercie très amicalement.

ral qui concernent les fêtes non grégoriennes et non gélasiennes, lesquelles sont au nombre de 30 dans notre manuscrit. Un semblable travail dépassant nettement les limites de l'épure, je me contenterai d'examiner un seul point, à savoir la messe de saint Front de Périgueux, qui est en fait de beaucoup le plus ancien formulaire connu pour cette fête essentiellement et éminemment périgourdine. Elle permettra de saisir sur le vif les procédés de composition, par les liturgistes carolingiens, de nouveaux formulaires pour honorer les saints locaux, formulaires qu'ils ne pouvaient trouver, — et pour cause, — dans leurs sources.

Avant d'en transcrire mot à mot le texte intégral, il est utile de faire deux remarques très importantes. La première, c'est que nous sommes ici en présence du plus ancien et du tout premier témoignage liturgique du culte de saint Front, et, à ce titre, ce formulaire doit être particulièrement vénérable aux yeux des Périgourdins qui aiment l'histoire de leur passé, et spécialement de leur passé religieux. La seconde, c'est que, chose très curieuse, trois des formules de cette messe ont subi l'action d'un correcteur, et cela sur trois points précis. On connaît les prétentions de certains diocèses français, au Moyen Age, à l'apostolicité de leurs origines, c'est-à-dire à avoir eu pour fondateur sinon l'un des douze apôtres, du moins l'un des soixante-douze disciples, décorés pour la circonstance du nom d'apôtres. Le cas de saint Martial de Limoges, sur ce point, est flagrant. Périgueux ne demeure pas en reste, et si la *Vita prima* de saint Front (VIIIe s.) le qualifie de disciple de saint Pierre, la *Vita tertia* (XIe s.) fait de lui un des disciples susnommés du Christ lui-même, et donc un « apôtre ». Il est très intéressant de constater que l'on perçoit ce changement dans notre sacramentaire. Dans son formulaire de messe original, saint Front est qualifié simplement de *confessor et pontifex* Le correcteur dont je viens de parler a ajouté dans l'interligne le mot *apostolus* au-dessus du mot *confessor*. De plus, le 30 avril 1261 a eu lieu à Périgueux, dans la splendide église Saint-Front, la reconnaissance de ses reliques : *revelatio* ou encore *inventio corporis sancti Frontonis*, et cet événement fut l'occasion de l'institution d'une fête liturgique à la date précitée [22]. Ici encore, notre sacramentaire est le témoin de cette nouveauté. Dans le texte original, on parle de *festivitas*, ou encore du *dies depositionis*, et, à deux reprises, au-dessus de ces mots,

22. Alcide CARLES : *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, Périgueux, 1883, p. 204, n. 2 et 205, n. 2.

dans l'interligne, le correcteur a ajouté le mot *revelatio*, ce qui date son intervention de la seconde moitié du XIIIe siècle. Enfin dernière remarque. La graphie primitive du nom de saint Front était *Frontus*, — *i*, changée par la suite en *Frontonus*, — *i*, pour devenir finalement *Fronto*. — *onis*. Le modèle que recopiait notre scribe du Xe siècle portait la seconde de ces orthographes, et le correcteur, s'en apercevant, a rectifié en ajoutant la lettre *s* au génitif *Frontoni*. Sous le bénéfice de ces remarques, nous pourrons maintenant aborder le texte lui-même [23].

NATALE SANCTI FRONTONI EPISCOPI

1 — *Oratio*. Omnipotens sempiterne Deus sollempnitatem diei huius propicius intuere et ecclesiam tuam intercedente beato Frontono confessore tuo atque pontifice continua fac celebritate gaudere atque omnium in te credencium vota perficere. Per.

2 — *Item alia*. Deus qui venerabilem beati Frontoni confessoris tui [apostoli tui] atque pontificis festivatatem [revelationem] sollempniter recurrentem populo dedicasti presta quesumus ut quem doctorem vite habuimus in terris intercessorem semper habere mereamur in celis. Per.

3 — *Super oblata*. Suscipe munera quesumus Domine que tibi de tua largitate defferimus (!) ut hec sacrosancta mysteria intercedentibus sanctis tuis et presenti vite nos conversacione sanctificent et ad gaudia sempiterna perducant. Per.

4 — *Prefatio*. VD. Et gloriam tuam profusis precibus ymplorare (!) ut qui beati Frontoni confessoris tui atque pontificis veneramur festa te opitulante eius sanctitatis imitari valeamus exempla. Cuiusque sit beata glorificacio ostendit concursus populorum ad tumulum purgacio immundorum spiritum medela languencium mirandarum signa virtutum. Et cuius meritis nequaquam possumus quoequarri (!) eius precibus mereamur adiuvari. Per Christum.

5 — *Ad complendum*. Presta quesumus Domine ut sacramenti tui participatione vegetati sancti quoque Frontoni confessoris tui atque pontificis precibus adiuvemur. Per.

6 — *Alia*. Fidelium tuorum quaesumus Domine vota serenus intende et interventu beati Frontoni [s apostoli tui] confessoris atque pontificis cuius deposicionis [revelacionis] diem celebramus a cunctis nos absolutos reatibus festis concede interesse perpetuis. Per.

---

23. Le texte de cette messe a été publié par Chaminade, à la page 263 de son article mentionné à la note 6. J'indique entre crochets carrés les additions du correcteur.

7 — *Alia.* Repleti muneribus sacris quesumus omnipotens Deus ut beati Frontoni [s apostoli tui] confessoris tui atque pontificis semper adiuvemur meritis in cuius hec veneracione peregimus. Per.

Ce formulaire de messe en l'honneur de saint Front qui se trouve au fol. 113 R est déjà fort intéressant par sa structure. En temps normal, une messe comporte trois ou quatre formules au maximum, à savoir une oraison, une secrète *(super oblata)*, éventuellement une préface et une postcommunion *(ad complendum)*. Ici, au contraire, on se trouve en présence d'un formulaire redondant, qui ajoute aux éléments précités une seconde oraison et deux postcommunions, ce qui porte à sept le nombre de ses formules. Mais tout l'intérêt de cette messe réside en sa composition. *Prima facie*, on pourrait croire que ce formulaire est *sui generis*, c'est-à-dire sorti intégralement de la créativité des liturgistes carolingiens travaillant à la gloire de saint Front, mais un examen très attentif montre qu'il n'en est rien. Il s'agit d'un centon, ou, si l'on préfère, d'une mosaïque de formules disparates, empruntée soit à un gélasien du VIIIe siècle, soit au supplément d'Aniane, soit encore à des textes complémentaires contemporains préexistants. Notre formulaire de saint Front n'est donc pas original, et dans ce cas, quelles sont ses sources ? On mettra ainsi en lumière les procédés de composition des messes à l'époque carolingienne [24]. J'examine chaque cas séparément [25].

La formule 1 provient des gélasiens du VIIIe siècle = Gc 1609. En 1475, Sg 1319. Elle constitue la seconde oraison de la messe de saint Martin au 11 novembre. Je relève une unique variante : *perficere* au lieu de *perficias*.

La formule 2 est très curieusement composite et démontre la variété des sources que son rédacteur avait sous les yeux. La première partie de la formule *(Deus... dedicasti)* s'inspire très visiblement, sans nullement la copier servilement, de l'oraison de la messe de saint Hilaire (1. XI), propre au sacramentaire d'Angoulême = En 1454. Quant à la seconde partie de la for-

24. Ce formulaire est si peu original qu'il est utilisé une seconde fois dans notre sacramentaire pour la fête des saints Martial de Limoges (30. VI), pour laquelle les six premières formules sont reprises mot à mot, avec, bien entendu, le nom de Martial. Seule notre formule 7 n'a pas été reprise.

25. Voici les sigles que j'utilise pour l'identification des formules dans les divers sacramentaires publiés :
Ge = Sacramentaire de Gellone. Voir note 10.
En = Sacramentaire d'Angoulême. Voir note 11.
Sg = Sacramentaire de Saint-Gall. Voir note 13.
Sup = Supplément d'Aniane. Voir note 9 (tome I).
Tc = Textes complémentaires. Voir note 9 (tome II).

mule *(presta... in celis)*, elle reproduit mot à mot la partie correspondante de l'oraison de la messe de saint Martin (4. VII), composée par Alcuin = Tc 3517. Je signale dans notre sacramentaire la présence de cette même formule, avec simple changement de nom propre, non seulement à la messe de saint Martial (30. VI), mais encore à celle de saint Hilaire (13. I), ce qui m'a permis de l'identifier.

La formule 3 n'est autre que la secrète du IXe dimanche après la Pentecôte du supplément d'Aniane = Sup. 1154, dans laquelle le compilateur a remplacé les mots *gratiae tuae operante virtute* par les mots très généraux mais plus en situation de *intercedentibus sanctis tuis et.*

La formule 4 reproduit la préface de la translation de saint Benoît, telle qu'elle figure dans le supplément d'Aniane = Sup. 1637, mais en l'interpolant en son centre d'une phrase très caractéristique *(cuiusque sit... signa virtutum)* faisant allusion aux foules visitant le tombeau et aux miracles qui s'y accomplissent : libération de possédés et guérison de malades. Cette incise ne se retrouve pas dans la préface identique de saint Martial, et j'ai eu la surprise de constater qu'elle est empruntée à la préface de la messe de saint Hilaire, le 1er novembre, dont le sacramentaire d'Angoulême est le seul témoin (En 1456) [26].

La formule 5 provient des gélasiens du VIIIe siècle = Ge 1422. En 1292, Sg 1151. Elle constitue la postcommunion de la messe du martyr saint Prisque (1. IX).

La formule 6 se retrouve comme postcommunion de la messe de saint Benoît (21. III) = Tc 3469 et 3476 dans deux sacramentaires grégoriens augmentés, l'un de Corbie (Paris, B.N., ms. lat. 12050), l'autre de Saint-Amand à l'usage de Paris (Paris, B.N., ms. lat. 2291), tous deux de la seconde moitié du IXe siècle.

La formule 7, enfin, ne se trouve dans aucune des sources sus-mentionnées, et elle constitue donc, jusqu'à nouvel ordre, un *hapax* propre à la messe de saint Front. Peut-on conjecturer qu'elle provient d'un vieux sacramentaire périgourdin que le copiste aurait eu sous les yeux ? Je ne puis que poser la question.

Le formulaire que je viens d'étudier est, je le répète, le plus ancien formulaire de messe connu pour la fête de saint Front, et il est, de ce fait, infiniment vénérable, mais il n'est

26. Chose curieuse, la *Vita prima* de saint Front *(Analecta Bollandiana*, XLVIII (1930), 324-360), pas plus que la *Vita tertia* [ASS Octobris, 3e éd., XI, 407-413] ne parlent du tombeau ou des miracles. Seule la *Vita secunda (Anal. Boll.*, LXXV (1957), 340-365] mentionne un unique miracle, au bénéfice d'un grabataire, opéré près du tombeau.

pas le seul connu. Les recherches que j'ai effectuées pour étudier notre sacramentaire de Cahors passé à Cadouin m'ont permis de détecter deux autres formulaires pour la même fête, et l'on me permettra de profiter de cet article pour en donner connaissance aux amateurs d'antiquités périgourdines. Je le fais d'autant plus volontiers que le diocèse de Périgueux est infiniment pauvre en matière de liturgie ancienne.

Le manuscrit 8 de la bibliothèque de l'abbaye de Silos (diocèse de Burgos, Espagne), est un sacramentaire de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, qui remonte au XIIe siècle [27]. Il contient un formulaire de messe pour la fête de saint Front qui est tout différent de celui que je viens d'examiner, ce qui montre, soit dit en passant, la souplesse liturgique de ces lointaines époques. Le même formulaire, sans la préface, se retrouve dans un sacramentaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Figeac, au diocèse de Cahors, qui est daté avec certitude du XIe siècle (Paris, B.N., ms. lat. 2293). Avec un très grand intérêt, je remarque que ce formulaire n'est autre, mot pour mot et au seul nom propre près, que celui que représente notre sacramentaire du Xe siècle pour la fête de saint Hilaire. Ici encore je constate que les liturgistes carolingiens semblent avoir manqué d'inspiration et de créativité. En voici le texte :

8 — *Oratio.* Letetur ecclesia tua Deus beati Frontonis confessoris tui atque pontificis illuminata doctrinis eiusque precibus gloriosis et devota permaneat et secura consistat. Per.

9 — *Super oblata.* Accepta tibi sit Domine sacrate plebis oblatio pro beati Frontonis confessoris tui atque pontificis honore cuius se confidit patrocinio liberari. Per.

10 — *Praefatio.* VD. Te Domine beati Frontonis sollempnitate precipue collaudare qui nec hereticis pravitatibus nec seculi blandimentis a sui status rectitudine potuit immutari sed intra utraque discrimina veritatis assertor firmitatem fidei non reliquit. Et ideo.

---

27. Découvert il y a un siècle par Dom François Plaine parmi les débris de la bibliothèque de l'abbaye, ce manuscrit a été décrit par cet auteur dans un article intitulé : *Le sacramentaire romano-gallicum inédit de Saint Pierre d'Aurillac*, in *Lettres chrétiennes*, III (1881-1882), 427-437. Il l'attribuait un peu rapidement au Xe siècle. L'abbé Eugène Chaminade, déjà cité, qui avait eu en main cet article, avait noté l'existence dans le codex d'une messe de saint Front, et il en demanda copie à Dom Plaine. Il en publia le texte sous le titre *Une messe inédite de saint Front* (Xe siècle) in *Semaine religieuse de Périgueux*, 34 (1900), 333-335. Désireux d'étudier de très près ce manuscrit pour le comparer avec notre sacramentaire de Cahors, j'ai eu la chance de pouvoir l'examiner sur microfilm et, en conséquence, de me faire une idée très précise des formulaires de son sanctoral, qui est fort intéressant.

11 — *Ad complendum*. Da quesumus Domine fidelibus populis beati Frontonis confessoris tui atque pontificis semper veneratione letari et eius perpetua supplicatione muniri. Per.

La formule 8 n'est autre que l'oraison de la messe du martyr saint Agapit (18. VIII) qui se trouve dans le sacramentaire grégorien *Hadrianum* (Ha 665), et qui a subi deux retouches. La première, bien évidemment, remplace les mots *martyris tui* par les mots *confessoris tui atque pontificis*. La seconde, plus subtile, substitue aux mots originels *confisa suffragiis* les mots *illuminata doctrinis*, allusion transparente à l'action polémique et théologique de saint Hilaire de Poitiers contre l'hérésie arienne, qui, à son époque, infestait et infectait la Gaule. Saint Front de Périgueux n'ayant eu aucune activité semblable, le démarcateur de notre messe aurait dû, en bonne logique, remplacer les mots *illuminata doctrinis* par les vocables primitifs originels que je viens de citer. Cet oubli nous est précieux, car il permet d'identifier clairement la source qu'il exploitait.

La formule 9 est plus curieuse encore, dans ce sens qu'elle est le résultat d'une véritable hybridation littéraire. Sa première partie *(Accepta... honore)* n'est autre que le début de la secrète de la messe du pape Marc (7. X) telle qu'elle figure dans l'*Hadrianum* (Ha 730), tandis que sa finale *(cuius... liberari)* constitue la seconde moitié de la secrète de saint Agapit, déjà nommé (Ha 666).

La formule 10, la préface, fait elle aussi explicitement allusion aux aventures de saint Hilaire aux prises avec les hérétiques *(hereticis pravitatibus)* comme avec les pouvoirs publics *(seculi blandimentis)* et elle le décore du beau titre de *veritatis assertor*. Ici, encore, en laissant en place sans les modifier tous ces qualificatifs, le compilateur laisse percevoir sa servilité à un modèle préétabli. J'ajoute que ce texte est *sui generis* et ne provient d'aucune des sources précitées, gélasiennes ou grégoriennes. J'ai dit que le ms. 2293 (Figeac) ne comporte pas cette préface : il n'est pas impossible de conjecturer que le copiste, constatant que rien ne s'appliquait à saint Front, l'ait purement et simplement supprimée.

La formule 11 enfin, n'est autre chose que la postcommunion de la messe du pape Marc dans l'*Hadrianum* (Ha 731).

J'ai fait remarquer tout à l'heure que notre sacramentaire du Xe siècle était étroitement apparenté, du point de vue de son sanctoral, au sacramentaire de Cahors du XIIe siècle (ms.

2295). Il ne lui est cependant certainement pas identique, et la messe de saint Front, que ce dernier renferme (fol. 110 R) — pour ne parler que d'elle, — est toute différente. Ici, encore, on surprend sur le vif la non-créativité des liturgistes de Charlemagne et de Louis le Pieux. Ce formulaire, en effet, n'est autre que la démarcation pure et simple de la messe de saint Agapit dans l'*Hadrianum* (Ha 665-667), dont nous avons vu que l'oraison et la finale de la secrète avaient déjà été utilisées dans le formulaire précédent. En voici le texte :

12 — *Oratio.* Formule n° 8.

13 — *Secreta.* Suscipe Domine munera que in eius tubi sollempnitate deferimus cuius nos confidimus patrocinio liberari. Per.

14 — *Ad compl.* Saciasti Domine familiam tuam muneribus sacris eiusque semper interventione nos refove cuius sollempnia celebramus. Per.

Pour en finir avec ces sacramentaires circonvoisins et plus ou moins contemporains, je fais comparaître un dernier témoin, qui, pour être moins significatif que les précédents, n'en est pas moins très intéressant. Il s'agit de l'unique sacramentaire périgourdin connu, sur lequel je donnerai en finissant quelques éclaircissements, et qui remonte, lui aussi, au XIe siècle (Paris, B.N., ms. lat. 821). Dans son calendrier, à la date du 25 octobre figurent d'une part les saints Crépin et Crépinien, dont le culte fut assez répandu au Moyen Age, et, de l'autre, notre saint Front. Si l'on se reporte à l'endroit voulu dans le corps du volume, on constate que le formulaire de messe pour le 25 octobre concerne seulement les deux premiers personnages, ce qui veut dire que la messe de saint Front devait être prise au commun. Ce dernier présente deux formulaires *de uno confessore*. Voici le premier :

15 — *Oratio.* Adesto Domine precibus nostris quas in sancti confessoris tui ill. commemoratione deferimus est qui nostrae iustitiae fiduciam non habemus eius qui tibi placuit precibus adiuvemur. Per.

16 — *Secreta.* Propitiare Domine quesumus supplicationibus nostris et interveniente pro nobis sancto ill. confessore tuo his sacramentis celestibus servientes ab omni culpa liberos esse concede ut purificante nos gratia tua hisdem quibus famulamur mysteriis emundemur. Per.

17 — *Prefatio.* VD. Et in hac die quam transitu sacro beati confessoris tui ill. consecrasti quesumus ergo clementiam

tuam ut des nobis illam sequi doctrinam quam ille et verbo docuit et opere complevit. Quatenus nos adiuvari apud misericordiam tuam et exemplis eius sentiamus et meritis. Per Christum.

18 — *Postcommunio.* Ut nobis Domine tua sacrificia dent salutem beatus confessor tuus ill. quesumus precator accedat. Per.

Cette messe, si j'ose dire, est parfaitement banale. Elle reproduit simplement le formulaire correspondant des sacramentaires gélasiens du VIIIe siècle (Sg 1475, 1477, 1478, 1479), de portée tout à fait générale et strictement anonyme. Tout autre est, au contraire, le second formulaire, dont les diverses pièces ont été choisies avec éclectisme.

19 — *Oratio.* Exaudi Domine preces nostras quas in sancti confessoris tui sollempnitate deferimus ut qui tibi digne meruit famulari eius intercedentibus meritis ad omnibus nos absolve peccatis. Per.

20 — *Secreta.* Hostias tibi Domine pro commemorationes sancti confessoris tui ill. offerimus suppliciter ut sicut illi prebuisti sacre fidei claritatem sic nobis indulgentiam largiaris et pacem. Per.

21 — *Prefatio.* VD. Et te in sanctorum tuorum virtute laudare quibus pro meritis suis beatitudinis eterna premia contulisti. Quoniam semper in manu tua sunt et non tanget illos tormentum mortis quos te custodiente beatitudinis sinus eos intercludit ubi perpetua exultacione letantur ubi etiam beatissimus confessor tuus ill. sociatus exultat. Petimus ergo ut memor sit miseriarum nostrarum et de tua misericordia nobis impetrat beatitudinis sue consortium. Per Christum.

22 *Postcommunio.* Sumertes Domine gaudia sempiterna participatione sacramenti presta quesumus ut beati N. Confessoris tui ciuus natalicia colimus precibus adiuvemur. Per.

Les formules 19 et 20 sont empruntées aux sacramentaires gélasiens du VIIIe siècle, la première au formulaire de saint Léon le Grand (Sg 692) et la seconde à celui de saint Félix *in Pincis* (Sg 118). La préface (formule 21) provient du Supplément d'Aniane (Sup. 1715), où elle fait figure de pièce *sui generis*, sans aucun parallèle connu. Quant à la formule 22, elle est curieusement hybride. Son début *(Sumentes.. sacramenti)* n'est

autre que le début de la post communion de sainte Agnès (Sg 151) alors que sa finale *(presta... adiuvemur)* ne se retrouve nulle part ailleurs et est donc tout à fait spécifique [28].

Je viens de parler du manuscrit 821 comme d'un sacramentaire périgourdin, et je me dois, pour terminer, quelques mots d'explication à ce sujet. Selon Leroquais, ce codex aurait été copié pour une abbaye limousine non identifiée [29]. Le savant liturgiste basait son affirmation sur le fait que le calendrier contient, de première main, seize mentions spécifiques du diocèse de Limoges. Désireux de préciser si possible l'identité de cette abbaye, dans le cadre de mes recherches sur notre sacramentaire de Cahors-Cadouin, j'ai repris minutieusement la question et je me suis aperçu que ce même calendrier comportait également pas moins de huit saints, eux aussi, de première main, appartenant au diocèse de Périgueux ou y étant honorés très spécialement, ce que ne notait pas Leroquais [30]. Outre saint Front, il s'agit des personnages suivants :

— S. Sorus (31. I), ermite à Terrasson, au diocèse de Périgueux (VIe siècle), qui a sa messe propre dans le sanctoral,

— S. Frontasius (29. IV), compagnon légendaire de saint Front [31], dont le culte, purement local, n'a jamais dépassé les limites du diocèse de Périgueux.

— S. Sicarius (2. V), l'un des saints Innocents massacrés par Hérode, et dont l'abbaye de Brantôme, au diocèse de Périgueux, se glorifiait de posséder le corps, donné par Charlemagne en personne [32]. Le culte, purement local, se retrouve ultérieurement, par suite du don de reliques, à l'abbaye de Pébrac, au diocèse de Saint-Flour, et à celle de Villeloin, au diocèse de

28. Il serait certainement très intéressant de pouvoir suivre l'évolution subséquente des messes de saint Front à partir du XIIe siècle. La chose est malheureusement impossible, car aucun missel manuscrit de Périgueux n'est parvenu jusqu'à nous. Le seul missel de ce diocèse qui ait été imprimé (1541) a subi le même sort, sauf cinq feuillets qui ont par miracle échappé au désastre (Périgueux, Arch. dép., 5 E 507/I). Le fil conducteur interrompu pendant plus de quatre siècles, reprend brusquement avec les *Missae propriae* publiées par l'évêque Pierre Clément en 1716, où, en bonne place figure une messe propre de saint Front, toute nouvelle et compilée apparemment à cette date. Ce formulaire a été publié par E. Chaminade dans un article intitulé inexactement « Propre d'un ancien missel périgourdin », paru en trois fois dans la *Semaine religieuse* de 1910 et reproduit en tiré à part en 1911. C'est là que l'on trouve la célèbre prose *Petrus petra derivatur*. Par ailleurs, le lecteur curieux trouvera deux nouveaux formulaires de messes, complètement différents et néogallicans, dans le *Missale Petrocorense* de 1782, l'un, pour la fête et l'autre pour l'invention et la translation de saint Front (25. X et 30. IV).
29. Victor LEROQUAIS : *Les sacramentaires...* I, 154-158.
30. LEROQUAIS : *Les bréviaires...* II, 165 et 386, III, 430 et IV, 209. — *Les sacramentaires...* II, 311. *Les psautiers...* I, 87 et 108.
31. *D.H.G.E.*, XIX, 183.
32. *D.H.G.E.* X, 432.

Tours, ainsi que dans une église du diocèse de Bordeaux [33].

— S. Amandus (25. VI), compagnon de saint Sour (Sorus, ci-dessus) et de saint Cyprien (ci-dessous), ermite à Saint-Amand-de-Coly, au diocèse de Périgueux (VIe siècle) [34]. Son culte s'étendit aux diocèses voisins de Limoges et d'Angoulême [35].

— S. Georgius (10. XI), autre compagnon légendaire de saint Front, que ce dernier aurait ressuscité et dont le culte ne dépassa jamais le diocèse de Périgueux. Dans la suite, ce personnage fut identifié, abusivement avec un homonyme, qui était un authentique évêque du Puy [36].

— S. Leontius (19. XI), personnage énigmatique dont je ne suis pas parvenu à révéler l'identité. S'il faut en croire les Bollandistes, il aurait été évêque de Périgueux [37] et, de fait, il se trouve dans l'Ordo de ce diocèse pour l'année 1548 comme évêque et confesseur [38], mais il faut avouer qu'il ne figure pas dans la liste épiscopale et que toutes les autres sources hagiographiques sont muettes à son sujet [39].

— S. Cyprianus (9. XII), compagnon de saint Sour et de saint Amand, fut comme eux ermite dans le diocèse de Périgueux (VIe siècle) [40]. Il est qualifié d'abbé par Grégoire de Tours. Son culte ne dépassa guère les limites de son diocèse [41].

Autre constatation, toujours à propos de ce même calendrier : la présence de deux fêtes de saint Aignan d'Orléans, à savoir la *depositio* (17. XI) et la *translatio* (14. VI). La première, très répandue, ne peut apporter aucune précision, mais il n'en est pas de même de la seconde, qui était limitée à Orléans et

---

33. LEROQUAIS : *Les bréviaires*... I, 344; *Les sacramentaires*... II, 161 et III, 190. L'église Saint-Front de Périgueux prétendait posséder de même le corps d'un autre Innocent, appelé saint Mémoire (26. V). Sa fête était l'occasion d'une foire qui portait son nom et qui a lieu encore de nos jours (lettre de M. Louis Grillon, du 25-6-1981). Ce personnage a disparu des calendriers du *Breviarium Petrocorense* de 1781 et du *Missale* de 1782
34. *D.H.G.E.* II, 941-942.
35. LEROQUAIS : *Les bréviaires*... II, 166; III, 477 et IV, 210. *Les sacramentaires*... II, 311. *Les psautiers*... I, 108. Il figure aussi au calendrier du *Missale Engolismense* imprimé en 1524 (Paris, Bibl. Mazarine, 1163 Rés.).
36. *D.H.G.E.* XIX, 181.
37. *Catalogus codicum hagiographicorum... in Bibliotheca Nationali Parisiensi*... t. III, Bruxelles, 1890, p. 721. Ces auteurs citent notre manuscrit 821.
38. Paris, B.N., Rés. B 27811. Cet Ordo ne couvre malheureusement que la moitié de l'année (14 X-4. V). Les calendriers périgourdins de 1629, 1651 et 1781-1782 ne comportent plus la mention de ce personnage.
39. Les répertoires de Leroquais ne connaissent qu'un seul et unique manuscrit qui en fasse état, à savoir un psautier de Limoges (*Les psautiers*... I, 87). Dans la table, qui clôt le volume, cet auteur reproduit l'information des Bollandistes.
40. *D.H.G.E.* XIII, 1160-1161.
41. LEROQUAIS : *Les bréviaires*... II, 357, cite un unique exemple, à savoir un bréviaire de Moissac, au diocèse voisin de Cahors, remontant au XIIIe siècle (Paris, Institut catholique, ms. 1).

aux diocèses circonvoisins : Chartres, Tours et Le Mans [42]. Mieux encore, une main contemporaine du codex a ajouté le formulaire de la messe de cette translation au fol. 105 V. Le sacramentaire étant monastique, cette dernière mention oriente les recherches vers une maison dédiée au saint évêque d'Orléans et située aux confins des diocèses de Périgueux et de Limoges. L'ouvrage de Beaunier-Besse donne immédiatement la réponse : il s'agit du prieuré bénédictin Saint-Aignan de Chalais, situé à quelques kilomètres de la limite de l'ancien diocèse de Limoges [43]. C'est donc en ce lieu, relevant du diocèse de Périgueux, qu'il convient de localiser le manuscrit 821.

Je l'ai déjà fait remarquer, le diocèse de Périgueux est infiniment pauvre en livres liturgiques. Il ne subsiste aucun témoin manuscrit de la liturgie diocésaine, telle qu'elle était pratiquée à la cathédrale Saint-Etienne, à la collégiale Saint-Front et dans toutes les églises et paroisses relevant de cette juridiction pendant les longs siècles du Moyen Age. Les livres imprimés ont eu le même sort. J'ai mentionné ci-dessus le missel de 1541 [44]. Il faut lui ajouter, *proh dolor*, les deux bréviaires de 1487 et de 1559, monuments d'autant plus précieux qu'ils reproduisaient des manuscrits disparus. Une cinquantaine de feuillets du premier avaient été récupérés dans des reliures il y a une centaine d'années et déposés à la Bibliothèque municipale : ils sont aujourd'hui introuvables [45]. Quant au second, l'unique exemplaire connu a péri dans l'incendie du Grand Séminaire

42. LEROQUAIS, *passim*. Au XVIe siècle, elle se rencontre de plus dans les calendriers des missels imprimés d'Angers de 1504 (Angers, B.M., T. 1324), de Saint-Brieuc de 1543 (Le Mans, B.M., 8° Th. 1786), de Saint-Pol-de-Léon de 1526 (Paris, B.N., Rés. B. 27804), et de Poitiers de 1525 (Poitiers, B.M., BR 3).

43. *Archives de la France monastique*, X, 207. De même COTTINEAU, I, 671. Les diocèses de Poitiers, Limoges et Sarlat ne possédaient aucune abbaye ou prieuré dédié à saint Aignan. Autour de notre prieuré s'éleva un village, appelé aujourd'hui Chalelx. Cf. Vicomte de GOURGUES : *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris, 1873, p. XXXVII et 62. Voir aussi le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* III, 146-148. Pour mémoire, je cite un autre prieuré périgourdin dédié à saint Aignan, aujourd'hui commune de Saint-Aigne, située à 70 km au Sud de Périgueux, qui n'est pas antérieur au XIIIe siècle (*Archives*... I, 212). J'ajoute qu'à la fin du XIIe siècle, le ms. 821 émigra au prieuré clunisien Saint-Pierre de Torsac, au diocèse d'Angoulême, situé à une soixantaine de kilomètres à vol d'oiseau de Chalais. C'est ce qui ressort clairement de l'addition au calendrier de divers saints de ce diocèse, non moins que des obits des religieux de ce prieuré, nommément désigné. C'est à cette époque qu'un moine inscrivit dans les marges les incipits de *l'antiphonale missarum* de Cluny. Cette dernière datation m'a été aimablement fournie par M. François Avril, de la B.N. de Paris (lettre du 15-6-1981). Je dois par ailleurs l'identification clunisienne des pièces de chants rapportées à l'amitié de Dom François Huot (lettre du 24-2-1981).

44. *Cf.* note 28.

45. D.-D. [DUJARRIC-DESCOMBES] : *Le premier livre périgourdin*, in *Semaine religieuse du diocèse de Périgueux*, XXXIII (1899), 18-21.

de Périgueux le 25 octobre 1886 [46]. On pense à l'exclamation de Jules César contemplant l'emplacement de la ville de Troie : *Etiam periere ruinae !*

Les livres monastiques ont eu un sort un peu meilleur, en ce sens que seize manuscrits liturgiques de Cadouin ont réussi à échapper à la destruction, dont le premier et le plus intéressant est notre sacramentaire de Cahors [47]. Un dix-septième, un antiphonaire, est actuellement propriété privée. Par ailleurs, sont également conservés deux manuscrits liturgiques du couvent des religieuses dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière. Le premier est un processionnal, lui aussi propriété privée, qui remonte au XIVe siècle [48]. Le second, un antiphonaire copié pour les dites moniales en 1779, est conservé aux archives de l'Evêché [49]. Il convient enfin d'ajouter à ces dix-neuf *codices liturgici* un vingtième et dernier, à savoir le ms. 821 de Paris, que je viens de restituer au prieuré Saint-Aignan de Chalais, au diocèse de Périgueux. Devant ce vide et ce silence liturgique, un vers de Virgile me revient en mémoire, dans lequel, à propos d'un affreux naufrage, il note mélancoliquement : *Apparent rari nantes in gurgite vasto* [50].

Robert AMIET,
Facultés Catholiques de Lyon.

46. *Cf. Bulletin de la Soc. hist. arch. du Périgord*, IV, 205-206.
47. Quatorze d'entre eux sont, depuis 1953, conservé aux Archives départementales à Périgueux (ms. 154-167). Les deux autres sont encore à la cure de Cadouin.
* Cf. Solange CORBIN : *Le fonds manuscrit de Cadouin*, in *Supplément au Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord*, LXXXI (1954).
48. E. CHAMINADE : *Fragments d'un processionnel périgourdin*, in *Semaine religieuse*,
* XXXIII (1899), 49-54.
49. J'ai le très grand plaisir de signaler aux historiens, érudits et liturgistes que, sous l'impulsion éclairée de M. le Chanoine Jean Briquet, vicaire général, ont été réunis aux archives de l'Evêché une remarquable collection de 253 livres liturgiques, en partie périgourdins, remontant aux XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe siècles. Parmi eux, je signale les missels de Périgueux (1782) et de Sarlat (1777), un antiphonaire et un psautier de Périgueux (1782), deux rituels de Sarlat (1708 et 1729), quatre rituels de Périgueux (1651, 1680, 1763 et 1827), les processionnaux de Périgueux (1828) et de Sarlat (1729), les *officia propria* de Sarlat (1699), un office de saint Front (1757), un processionnal de Périgueux pour les Rogations (1742), les bréviaires de Périgueux (1781 et 1833) et de Sarlat (1776) et enfin un supplément au bréviaire de Périgueux (1781).
50. *Enéide*, I, 118.

ANNEXE

Les liturgistes, les érudits, et tous ceux qui aiment le passé religieux du Périgord, seront heureux de prendre connaissance, à la suite de mon article sur le sacramentaire de Cahors-Cadouin, de sept formulaires de messes inédits qui sont certainement à peu près inconnus des spécialistes. Ils se rapportent à cinq célébrations du sanctoral, et je souligne que les saints personnages en question étaient vénérés en Périgord dès le XIe siècle (ms. lat. 821, ci-dessus) et qu'ils l'étaient toujours au XVIIIe (missel de Périgueux de 1782). O continuité de la tradition liturgique ! C'est le cas de répéter, avec saint Vincent de Lérins : *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* J'ai eu la surprise de m'apercevoir que ces sept formulaires se retrouvaient, en tout ou en partie, dans cinq sacramentaires des XIe et XIIe siècles, appartenant à des abbayes ou à des diocèses circonvoisins, et qu'il y avait donc, dès ces lointaines époques, une sorte de fonds commun liturgique régional. Ces cinq témoins, textes de contrôle, sont les suivants :

A — Paris, B.N., ms. lat. 821 = Sacramentaire du prieuré Saint-Aignan de Chalais, au diocèse de Périgueux, XIe siècle.

B — Paris, B.N., ms. lat. 2293 = Sacramentaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Figeac, au diocèse de Cahors, XIe siècle.

C — Paris, B.N., ms. lat. 2295 = Sacramentaire de Cahors, XIIe siècle.

D — Madrid, Académie d'Histoire, ms. 35 = Sacramentaire du prieuré Saint-Marc des Hautes-Mesures (?), au diocèse de Limoges, XIe siècle

E — Silos, Abbaye, ms. 8 = Sacramentaire de l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, au diocèse de Clermont, XIIe siècle.

Cela dit, voici, copiés mot à mot et dans leur latin hésitant, les formulaires en question.

1. *15 janvier :* saint Sulpice (fol. 11 r°).

Il s'agit de saint Sulpice le Pieux, évêque de Bourges (+ 647), dont le culte était très répandu au Moyen Age. Cette messe se retrouve dans les témoins A, C, E.

Oratio : Omnipotens sempiterne Deus claritatem odierne celebritatem propitius respicere ut qui beati Sulpicii confessoris tui adque (!) pontificis nos frequentare gaudemus solemnia

eo apute (! = apud te) intercedente cunctorum veniam peccatorum reportare mereamur. Per.

Super oblata : Votivis muneribus Domine altaria tua cumulamus eximia patrociniis nostri Sulpicii merita venerantes presta propicius ut nobis eius precibus sint oblatio sordium remissio omnium peccatorum et societas civium supernorum. Per.

Prefatio : VD. Cuius amore beatus Sulpicius in fundamento suarum virtutum continencia decus colocare decrevit qui cum eum tantis munerum perrogativus donavit quo catolica mater ecclesia inter primos sacerdotes sue dignitatis hunc se abere (!) gaudeand (!). Sacerdotes quippe in tantum religionis exarsit ardorem ut pro eius soliditate mortem non iuntaretur (?) subire sic carnificium tempore eum obtisgiset (?) floruisse se nec tam martirii privatus est munere qui iugiter agonizare contra vicia studui mundi victoriosimo (!) conluctatione itaque illius meritis nos cuius requiem celebramus ita nunc flagitamus muniri ut eiusdem Christi tui faciem ipse ducet post videamus sine confusione. Per quem.

Ad complendum. Purificet nos Domine qua pasti sumus mense celestis beato pontifice tuo Sulpicio intercedente ut que pro eius celebrata sunt gloria in salutem nobis provenire deposcad (!). Per.

Alia. Indulgencia tua Deus quantum nobis patronum ad monumentum donasti preveni ad nos semper et subsequatur ut dum nostra non subpetunt merita sufragentur. Per.

Alia. Adesto familie tue misericors Deus beati confessoris tui Sulpicii patrocinio confitenti ut quia eius gloria devota gaudet ipsius interventu conssociemur (!). Per.

2. *21 mars :* saint Benoît (fol. 70 r°).

Les très nombreux formulaires de messe composés en l'honneur du patriarche des moines d'Occident ont été publiés par Dom Réginald Grégoire : *Prières liturgiques médiévales en l'honneur de saint Benoît*... in *Analecta monastica*, Roma, 1965, p. 1-85 (*Studia anselmiana*, 54). Le présent formulaire est demeuré inconnu de cet auteur. Il se retrouve dans les témoins A, B, C, D, E.

Oratio : Omnipotem sempiterne Deus qui nobis in filio tuo domino nostro obedientie vere atque humilitatis exempla tribuisti et per eos qui veraciter tibi famulati sunt apostolice vite precepta normamque tradidisti concede propicius ut qui beati Benedicti abbatis natalicia festa celebramus eius semper et instruamus exemplis et meritis adiuvemur. Per.

Secreta : Oblatum tibi Domine sacrificium mentes nostras vivificet semper ac muniat et intercedente beato Benedicto confessore tuo bonis faciat actibus deservire. Per.

Ad complendum : Sacramenta que sumpsimus Domine Deus noster et tue nobis miseracionis continuum prestent auxilium et ad exsequendas bonorum hoperum (!) vias intercedente beato Benedicto corda nostra mentesque confirment. Per.

3. *16 juin :* saints Cyr et Julitte (fol. 80 r°).

Le jeune martyr Ciricus fut immolé à Antioche sous les yeux de sa mère Iulitta, peu avant que cette dernière témoigne de sa foi dans son sang, avec de nombreux compagnons. Leur culte, apporté d'Orient en Occident, y connut un succès tel que la plupart des diocèses français l'adoptèrent. Les témoins A, B, C, D possèdent cette fête, mais avec des formulaires différents. Notre sacramentaire de Cahors-Cadouin contient deux messes tout à fait propres en l'honneur de ces saints personnages.

● Première messe :

Oratio : Omnipotem sempiterne Deus qui sancti Cyrici et Ioleta matris eius huna (!) cum sociis eorum in passionem largitores ut omnia tormenta penarum clementer susciperent et persecutoribus supplicarent pietatem et misecordiam suppliciter deprecamur ut dum illorum gloriosam passionem colimus pacem et securitatem et peccatorum veniam consequamur. Per.

Super oblata : Presta quesumum omnipotens Deus, ut sancta sacrificia singularia quod cum Cirico et Ioleta matris (!) eius una cum sociis eorum in passione contulisti caritatis nobis fiat in devocionis presidium. Per.

Prefatio : VD. Hii sunt gloriosi martyres tui Domine beatissimi XI milia quadraginta quatuor martyres qui cum beato Cirico et matri (!) eius Ioleta passi sunt qui in ecclesie tue sicut ros et lilia floruerunt quod Christus sanguine precium confessionis rose perfuderunt et in premium passionis nivium et liliorum splendore vixerunt beati quorum Christus est victoria qualiter qui dum essent in terris choronam (!) meruerunt habere in celis hubi (!) adstantes voces non cessant intonare cum angelis. Per quem.

Ad complendum : Beatorum martyrum tuorum Domine quesumus Cirici et Ioleta matris eius una cum sociis eorum festa celebramus adsit oracio adque (!) supplicacionem placatus et veniam nobis tribue peccatorum et remedia sempiterna concede. Per.

Seconde messe :

Oratio : Exaudi nos Domine Deus noster cum sanctorum martirum tuorum Cirici et Ioleta matris eius... supplicantes... quorum celebramus triumphos possimus retinere constancia. Per.

Super oblata : Offerimus tibi Domine fidelium tuorum vota sollempnia sanctorum tuorum intercessionibus confidentes ut quod nos exequimur minus idonea servitute illorum penis meritis efficiatur acceptum. Per.

Prefatio : VD. Pugnavit enim in beatis martiribus tuis contra prophanitatem mundi tue fidei gloriosa confessio pugnavitque contra inracionabilem seviciam persequencium inimicorum tua sancta paciencia pugnavitque contra helecebras (!) temporales spes celestibus dignanter et promissio... premiorum contra vite presentis effectum et in omnibus freti indo (?) machinamenta diaboli dextera tua cum eis dimicante vincerunt. Et ideo.

Ad complendum : Quesumus Domine ut salutaribus repleti mysteriis sanctorum martyrum tuorum Cirici et Iolete quorum sollempnia celebramus orationibus adiuvemur. Per.

4. 9 octobre : saints Denis, Rustique et Eleuthère (fol. 110 r°).

Les saints martyrs parisiens (IIIe siècle) connurent de très bonne heure une renommée véritablement nationale, et leur culte s'implanta de lui-même très tôt dans de très nombreux diocèses français. Le formulaire ci-dessous, tout à fait propre, est inconnu des témoins A, B, C, D, E.

Oratio : Presta quesumus omnipotens Deus ut sicut devotissime christianus populus tuus ad sanctorum martirum tuorum Dionisii Rustici et Eleutherii temporale (!) sollempnitatem concurrit ita perfruatur eterna et quod devotus amantissime celebrat pio (!) comprehendat effectum. Per.

Alia : Adiuva Domine martirum tuorum Dionisii Rustici et Eleutherii cuius festa recolimus maiestatem tuam suppliciter deprecantes ut cum temporalibus incrementis eterne prosperitatis capiamus augmentum. Per.

Super oblata : Oblata tibi Domine munera populi tui pro tuorum honore sanctorum martirum Dionisii Rustici et Eleutherii suscipe propicius quesumus ut eorum nobis intercessione sanctifica. Per.

Prefatio : VD. Innumeras laudes divinis dare virtutibus et gloriosis preconis (!) insigna perferre miracula qui in divinitatis

presencia gloriosissimorum martirum Dionisii Rustici et Eleutherii fidei ornamenta prospexit qua fortitudine roborati adversus sevissimi rapidique hostis confessiones dimicarunt pro Dei nomine fortiter congregacione luctantes agonis sui certamina desudarunt qui dum futura cogitaverunt presencia contempserunt horum quoque Dominus noster Iesus Christus insignia triumphorum trophea reseravit quibus remuneracionis sue palmas vincentibus tribuit et virtutibus paradisii floribus suos milites coronavit. Et ideo.

Ad complendum : Sacramentorum munera Domine vegetati tuam supplices deprecamur clementiam ut quorum sollempnia agimus eorum meritis ad eterna pervenire gaudia mereamur. Per.

5. *13 octobre :* saint Géraud (fol. 111 r°).

Le « bon comte » Géraud d'Aurillac (+ 909) est le prototype de ces saints laïcs qui illustrèrent l'Eglise dans les commencements de la féodalité. Vers 890, il fonda dans sa ville une abbaye bénédictine dont l'illustre Odon fut abbé, avant de devenir abbé de Cluny. La sainteté du personnage était telle que, à peine mort, son culte se répandit très rapidement dans tout le Sud-Ouest. Il se trouve que notre sacramentaire de Cahors-Cadouin en est le premier et le plus ancien témoin. Il contient deux messes en l'honneur du saint, dont la première se retrouve dans le témoin D, et la seconde dans les témoins A, B, C, E.

● Première messe :

Oratio : Adesto supplicationibus nostris omnipotens Deus et interveniente pro nobis beato et electo tuo Geraldo ut qui eius beneficia poscimus perpetuum eius senciamus auxilium. Per.

Super oblata : Sacrificium omnipotens Deus dignanter intende quem in honore beatissimi Geraldi electi tui tibi offerimus per hec a cunctorum sordibus emundari mereamur. Per.

Ad complendum : Gracias tibi agimus Domine Deus qui nos divinis dapibus cummulasti (!) intercedente pro nobis beato et electo tuo Geraldo cunctorum percipere mereamur veniam peccatorum. Per.

● Seconde messe :

Oratio : Deus qui sine testimonio bonitatis tue nullum tempus relinquis beato Geraldo supplicante precamur ut qui hunc nostris diebus tibi placuisse per signa demonstrare dignatus es honorem quem illi in tua nomine supplices exibemus (!) nobis in bonum cohoperare (!) digneris. Per.

Super oblata : Deus qui omne bonum in tui sacri corporis mysterio contineri voluisti concede propicius ut hoc munus quod beati Geraldi memoriam recolentes offerimus ipso intercedente nobis proficere senciamus. Per.

Prefacio : VD. Qui prophetice promissionis memor populo tuo benefacere non desinens opus quod operatus es cum patribus nostris nunc quoque beatum Geraldum per signa glorificans iterare digneris. Unde precamur ut ipso intercedente concedas quo et eius conversacio et signa que ad laudem tui nominis per ipsum generis omnibus nobis proficiant ad religionis augmentum. Per Christum.

Ad complendum : Celesti munere saciati misericors Deus gracias agimus et precamur ut qui nova beneficia per beatum Geraldum te operari gaudemus ipso supplicante per hoc celesti (!) munus ad pietatis operari movemur. Per.

Alia : Deus qui in fine seculorum antiqui temporis opus iterare dignaris beato Geraldo supplicante precamur ut qui hunc nostris diebus tibi placuisse per signa demonstras cunctis eum colentibus placare digneris. Per.

R. A.

Les Frères Prêcheurs de Périgueux de 1691 à 1790

Notre *Bulletin* de 1879, p. 284, annonçait l'entrée aux Archives d'un gros registre de 236 folios donné par Gustave Hermann. Intitulé « livre prioral », ce précieux document est relatif aux Frères Prêcheurs de Périgueux, appelés aussi Dominicains ou plus souvent Jacobins, et couvre la période 1691-1790, soit à peu près un siècle [1]. Peu de nos collègues, semble-t-il, ont songé à utiliser ce registre, à l'exception de Brugière et Berthelé qui, dans leur remarquable *Exploration campanaire du Périgord* (1907) [2], ont cité la refonte de la grande cloche du couvent en 1692 par le fondeur Boyer.

Le document, écrit tantôt en français tantôt en latin, contient surtout des redditions de comptes, des procès-verbaux de visites faites par les supérieurs de l'Ordre qui ne manquent pas de rappeler aux Frères de Périgueux la nécessité de se conformer scrupuleusement à la règle, mais aussi des fondations de messes, des élections de prieurs, sous-prieurs, syndics ou dépositaires, des admissions de novices et frères lais, des acceptations d'affiliations à d'autres couvents. Notre propos n'a pas l'ambition d'épuiser tous les renseignements que pourrait fournir un tel document, nous essaierons seulement de mettre l'accent sur quelques points particuliers.

La cérémonie du 27 avril 1704.

Ce dut être un très grand jour pour les Frères Prêcheurs, voire pour toute la ville, que cette cérémonie dont une relation détaillée a été transcrite dans le registre [3]. Le rédacteur du récit explique que le couvent de Périgueux avait reçu en 1694 du général de l'Ordre, Antonin Cloche [4], des reliques de saint Jean et saint Hyacinthe qui, vérifiées peu après par Mgr de

1. Arch. dép., 45 H 2.
2. Pp. 191 et 485.
3. Fol. 228 et sq.
4. Ce personnage, mort en 1720, s'occupa plus particulièrement de développer l'historiographie de son Ordre et l'organisation des études; on lui doit également la canonisation de saint Pie V. On peut consulter sur lui le *Dictionnaire de biographie française*, fasc. XLIX (1960), col. 18, et sur les Frères Prêcheurs en général le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, fasc. 107-109 a (1977), col. 1369 et sq.

Francheville, n'avaient pas encore été exposées solennellement à la vénération des fidèles. On décide donc en 1704, avec l'accord de l'évêque Pierre Clément, de faire une grandiose cérémonie à cette occasion, elle est fixée au 27 avril, le dimanche avant l'Ascension « sur les deux heures après-midi ».

Laissons la parole au rédacteur du récit : « L'église fut très bien ornée, elle était tapissée depuis le lambris jusques au bas par deux rangs de tapisserie à haute lisse des plus belles de la ville, et qui l'était en effet. Le chœur et les chapelles furent aussi tapissés, il y avait tout autour de l'église et entre les chapelles des flambeaux soutenus par des bras de bois doré. On avait aussi mis des flambeaux sur la balustrade de la tribune..., le grand autel fut orné de tableaux, glaces, et d'un grand nombre de beaux flambeaux. La lampe d'argent, de la grosseur qu'elle est présentement, fut mise pour la première fois devant le grand autel... Les reliques étaient rangées dans les petites caisses où elles sont encore, avec cette différence que les quatre panneaux étaient de verre afin qu'elles pussent être vues plus facilement; ces caisses étaient posées sur des « branchards » peints en rouge, au-dessus d'elles deux petits cercles attachés aux quatre coins du brancard... en se croisant en forme d'arcades, à la faveur desquels on avait d'une étoffe très riche formé comme de petits pavillons. Le haut de la châsse était terminé par une petite statue dorée tenant une palme à la main ».

Les châsses ainsi ornées, portées par quatre religieux du couvent, sont emmenées en procession le jour dit jusqu'à la cathédrale. En tête viennent les Pères Cordeliers, suivis des Prêcheurs avec la croix « dont le manche d'argent n'avait point encore paru en public », cependant qu'une vingtaine de petits enfants vêtus en anges escortent les châsses, les uns répandant l'encens sur les reliques, les autres tenant les navettes ou jetant des fleurs. Le cortège est accueilli par les chanoines à la cathédrale, où se sont rendus tous les corps de la ville, les trois compagnies de Pénitents et la cour présidiale. Après la cérémonie à Saint-Front, agrémentée comme il se doit de musique et de motets, la procession se rend successivement dans l'église des religieuses de Notre-Dame, à Saint-Silain, puis au couvent des Prêcheurs. C'est là qu'a lieu la cérémonie finale : les chanoines prennent place dans le sanctuaire, la cour présidiale dans la chapelle Saint-Mandé, les consuls dans la chapelle Sainte-Anne, les Pénitents dans les chapelles à côté du cloître; le sermon est prononcé par M. de Beaufort, grand archidiacre.

Mais l'événement aura encore des répercussions toute la semaine, la plupart des communautés religieuses tenant à s'associer à la vénération des reliques. Le lundi 28 avril ce sont les prêtres des deux Séminaires qui se rendent à l'église des Prêcheurs, pour la grand'messe, puis pour les vêpres, le mardi c'est le tour des Cordeliers, le mercredi celui des Augustins. Le jeudi, jour de l'Ascension, nouvelle cérémonie avec les Jésuites accompagnés de tous leurs écoliers, mais il n'y a pas de sermon le vendredi car, raconte le rédacteur du récit, les Pères Récollets ont « manqué fort vilainement, ils n'avaient pas même assisté le dimanche à la procession générale quoique nous les en eussions priés et qu'ils nous eussent même promis ». Le rédacteur s'explique longuement sur les motifs invoqués par les Récollets pour justifier leur absence : les Dominicains n'ont pas assisté naguère à l'exposition des reliques de sainte Fauste dans l'église des Récollets, mais, dit le rédacteur, ceux-ci « avaient eu l'indiscrétion de choisir pour cette solennité le propre jour de notre père saint Dominique ». En outre, les Récollets n'acceptent pas que « les Pères Jésuites prennent le pas devant eux dans le rang des prédicateurs ». Pourtant, note le rédacteur, les Jésuites allèguent qu'ils sont « plus tôt établis en ville qu'eux », encore que cette dispute de préséance ne soit pas l'affaire des Dominicains. « Toute la ville », ajoute le texte, « fut scandalisée de leur conduite » (celle des Récollets).

Le dimanche suivant, jour de l'octave, on note la participation des Pères de Chancelade; quant aux Pénitents, « s'étant voulu distinguer, ils prirent chacun un jour et vinrent en procession entendre la messe qui fut dite par un prêtre de leur compagnie, à laquelle ils firent tous la sainte communion ». « Pendant toute l'octave », écrit encore l'auteur du récit, « l'affluence du peuple fut très grande, on ne se souvenait point d'avoir eu un plus grand concours... ». Enfin, le lendemain de l'octave, le grand vicaire Coignet, accompagné du secrétaire de l'évêque, procède à la remise en place des reliques, « après quoi nous les portâmes dans les bustes qui sont au grand autel, à côté du tabernacle : Saint Jean fut mis du côté de l'Evangile, et saint Hyacinthe du côté de l'Epître ».

L'inventaire de 1757

La plupart des prieurs, dès leur élection, faisaient dresser un état plus ou moins complet de la situation financière du couvent. Cette formalité s'accompagne d'un inventaire très détaillé dans le cas du prieur Neulhier, qui du 16 au 24 août

1757 a rédigé de sa propre main un texte de dix pages [5]. Ce « dénombrement des meubles et effets » débute par la sacristie, où se trouvent l'argenterie et des objets en vermeil, ainsi que les ornements blancs, rouges, verts, violets et noirs. Leur description est extrêmement minutieuse, on retiendra particulièrement « une statue de la Vierge avec l'enfant Jésus et leurs couronnes, le tout d'argent », quatre reliquaires, un « beau soleil avec son piédestal », un buste doré de saint Fortunat avec ses reliques derrière une vitre, 23 aubes fines et 10 aubes communes, nombre de linges sacrés, quatre missels de l'Ordre et deux missels séculiers, ainsi que trois « cahiers des morts » couverts de parchemin.

On passe ensuite au réfectoire, qui est meublé de huit tables longues, d'un petit buffet à deux armoires, d'une grande armoire à quatre portières, sans compter les ustensiles tels que pots d'étain, cantines à vin, bouteilles et gobelets, « plus une chaire pour faire la lecture, de peu de conséquence ». La cuisine est convenablement équipée du matériel nécessaire, on y remarque aussi un grand coquemar de cuivre « pour la barbe », il y a dans la cave dix barriques de vin nouveau et sept de vin vieux, dans le grenier trois pièces de lard, six urnes remplies d'huile de noix et autres ustensiles, mais pas de grains.

Le vieux dortoir comprend sept chambres au levant et six au couchant. En dehors des lits, chaises, fauteuils et rideaux, mentionnons cinq tableaux dans la première chambre, ils représentent le cardinal Ferrari, le pape saint Pie V, Benoît XIII, la naissance du Christ et sainte Madeleine; la chambre du prieur n'offre rien de bien particulier, elle est la septième au levant, la bibliothèque et le dépôt sont dans la première chambre au couchant, qui servait autrefois au prieur.

Puis viennent les chambres du nouveau dortoir dont deux sont au Nord, la troisième faisant angle avec le vieux dortoir. « Toutes les autres chambres des dortoirs neufs sont sans solives et plancher haut et bas, n'y ayant même qu'une petite partie du dortoir au couchant qui soit planchéiée ». On trouve ensuite l'infirmerie, la chambre des hôtes, la chambre du Frère Jean [6], la chambre des archives et une dernière chambre sur l'escalier du clocher. Toutes ces pièces sont meublées mais généralement le mobilier est décrit comme usé ou en médiocre état.

5. Fol. 186 et sq.
6. On verra plus loin que le Frère Jean fut l'architecte auteur des plans.

Enfin l'inventaire se termine par un état des dettes actives et passives de la maison, état que nous croyons utile de reproduire en entier :

Dettes actives

Le couvent doit à la sacristie	3.000 [7]
Plus au procureur suivant la dernière évaluation	460
Plus au s^r Picou, marchand	315
Plus au s^r Dauriac, marchand	210
Plus à M. le médecin	140
Plus à M. de Fieux	33
Plus au s^r Roche, chirurgien	21
Plus au boulanger	22
Plus à Boibeaux pour du bois	78
Plus à M. de Barbadeau pour du bois	70
Plus pour les vestiaires, environ	120
Plus à l'ancien blanchisseur, environ	35
Plus au curé de Saint-Sulpice pour indemnité et rente	100
	4.604

Dettes passives

Il est dû au couvent par Mme de Javerlhac	2.000
Par les héritiers de M. de Permangle	3.000
Par les Dames de la foi	2.300
Par la Servanton	600
Par M. de la Roussie, lods et ventes bois	400
Pour rentes obituaires et constituées	104
Pour rentes et menus cens, environ	50
	8.454

Les bâtiments

L'analyse qui précède, si on la rapproche d'autres passages du registre prioral, nous fournit d'intéressants renseignements sur le couvent et son église. Rebâtie au XVIIe siècle après les destructions des guerres de religion, celle-ci, selon Jean Secret [8], n'avait rien de très remarquable, si ce n'est une voûte peinte longuement décrite en 1869 par le Père Carles [9]. Elle servit de chapelle aux Ursulines qui la firent démolir. S'il n'en reste

7. Tous ces chiffres exprimés en livres.
8. *B.S.H.A.P.*, t. C (1973), p. 252.
9. Abbé CARLES, *Une chapelle dominicaine à Périgueux* (Périgueux, Boucharie, 1869).

donc rien aujourd'hui, nous savons par le récit de la cérémonie d'avril 1704 qu'elle comportait au moins trois chapelles (Sainte-Anne, Saint-Mandé, chapelle du Rosaire où le ministre Bertin, baron de Bourdeilles, fonda trois messes le 12 février 1740) [10].

Quant au bâtiment conventuel, que nous connaissons relativement bien par l'inventaire de 1757, nous pouvons déterminer les principales étapes de son aménagement. Il y eut au moins trois campagnes de construction : à partir de 1723, de 1739 à 1740, puis entre 1760 et 1774. En 1723 tout d'abord [11], il est décidé le 17 juillet qu' « on bâtira un corps de logis sur l'aile du cloître qui est au Nord pour servir de dortoir », ceci conformément au plan du Frère Jean, architecte de Bordeaux. C'est le Frère Raymond Fasas qui « travaillera à la bâtisse ». Un peu plus tard, le 25 septembre, on arrête les détails de cette construction : il y aura neuf chambres du côté Nord du cloître avec un corridor, des lieux communs en haut et en bas et cinq chambres en bas.

Les travaux semblent avoir traîné en longueur, car on apprend qu'en 1739 a été commencé un corps de logis sur l'aile Sud du cloître. Le 10 février 1740 [12], les religieux acceptent un prêt de cent pistoles que le Père Martial-Hyacinthe Guygnet, ex-provincial de l'Ordre et affilié au couvent de Périgueux, leur avancera sur son « dépôt particulier » pour favoriser la poursuite du chantier.

Nous savons qu'en 1757, au moment de l'inventaire dressé par Neulhier, il restait encore quelques chambres à terminer. En septembre 1760 on fait appel à l'ingénieur Lallier pour les plans, à l'entrepreneur Chalimon pour l'exécution. Les travaux ne furent terminés qu'en 1774 [13] et portèrent sur « la construction de l'escalier, de la sacristie, des lieux communs, la jonction du nouveau corps de logis et de l'ancien, la muraille de séparation du salon d'avec la chambre des hôtes ». Travaux d'assez grande conséquence, on le voit, qui coûtèrent 10.219 livres de 1758 à 1767.

Voici donc les Frères Prêcheurs installés dans un couvent rénové, ils n'en profitèrent pas longtemps puisque la Révolution mit un terme à leur vie communautaire. Avant d'être occupés par les Ursulines en 1818 et définitivement démolis, les bâtiments servirent à la nouvelle administration départemen-

10. Fol. 200. En contre-partie de cette fondation, Bertin placera ses armoiries dans la chapelle du Rosaire et y aura droit de tombeau.
11. Fol. 222.
12. Fol. 200.
13. Cahier intercalé entre les ff. 115 et 116.

tale en 1790. On projeta en thermidor an III [14], ainsi que l'atteste un devis établi par l'ingénieur en chef Gaillon-Lachaussée, d'installer une écurie dans le cloître pour les chevaux de la gendarmerie et de transformer en logements de gendarmes la « ci-devant salle du département », la cuisine, la sacristie et le premier étage de l'aile gauche. Ce projet dont subsistent les plans, jugé trop dispendieux, fut abandonné le 2 fructidor an III par le Directoire du département. Un peu plus tard ce fut l'administration du canton rural de Périgueux qui plaça ses bureaux dans l'ancien couvent des Jacobins.

Vie intérieure et enseignement

Le livre prioral contient peu de choses sur la vie quotidienne au couvent, qui devait être identique à celle des autres maisons de l'Ordre. On voit les Frères se préoccuper soit de leurs élections périodiques, soit de leurs affaires financières ou de la gestion de leurs biens. Ils choisissent tantôt leur notaire tantôt leur chirurgien, ainsi cette décision du 24 décembre 1739 [15] : c'est un sieur Darby, chirurgien à la Cité, qui moyennant une pension annuelle de 18 livres s'engage à « venir ou envoyer pour raser » la communauté chaque vendredi de l'année et les veilles de fête. Darby fera les saignées, arrachera les dents et s'occupera des pansements, mais les Frères auront les drogues à payer en plus. Il est en outre précisé que les garçons qui viendront pour raser recevront au dîner la portion ordinaire des religieux.

Nous n'avons pas trouvé non plus d'indications précises sur le nombre de Frères, et il semble qu'ils n'aient jamais été plus d'une douzaine si l'on en juge par les signatures qui figurent au bas des actes. Le seul état détaillé, en ce domaine, est fourni à la fin de la relation concernant la cérémonie de 1704 [16]. Voici quels étaient alors les religieux de la communauté : Joseph Meydon, docteur en théologie et prieur, Thomas Despès, docteur en théologie et ex-provincial, Joseph Soufron, docteur en théologie, François Rivière, prédicateur général, Jean Joujay, aussi prédicateur général, Thomas Delpont, lecteur de philosophie, Dominique Dauney, Hyacinthe Queyroix, professeur de théologie, Hyacinthe Guignet, également professeur de théologie, Jean Dubreuil, Jean Laval, étudiant en théologie, Jean Bartélémy, Ambroise Bonnefous, Pie Larrieu et Jean-Baptiste Senele, soit un effectif de 15.

14. Arch. dép., 1 L 436.
15. Fol. 201.
16. Fol. 226.

Philosophie et théologie, telles étaient surtout les deux disciplines qu'enseignaient les professeurs du couvent. Leur sévérité semble avoir été assez grande si l'on en juge par ces deux exemples : le 2 novembre 1734 [17], jour fixé pour examiner les étudiants, le Frère Damourié, interrogé sur le traité de la grâce, est dit avoir suffisamment répondu *(sufficienter)*, le Frère Chancel, questionné sur la philosophie universelle, a très bien satisfait *(optime satisfecit)*, mais Chassein de Paradol, qui a pourtant fait deux ans de théologie à Perpignan, est totalement ignare *(penitus indoctum)*. De même les Frères Boulo et Fonrobert, fort peu studieux. Un peu plus tard, le 11 janvier 1739 [18], si le Frère Mourlan a très convenablement répondu *(bene et erudite satisfecit)*, son condisciple le Frère Brunet a à peine dit un mot *(vix ullum responsum dedit)*.

Ces difficiles études donnaient lieu à une soutenance de thèse que les étudiants ou leurs protecteurs faisaient parfois imprimer. Tel est le cas de Jean-Baptiste Arbonneau, qui soutint une thèse de philosophie au couvent, le 30 juillet 1774 [19], assisté de son professeur, Lamothe-Lasageas, qui sera le dernier prieur de la maison. Comme cela se pratiquait pour d'autres établissements [20], le résumé de la thèse, encadré de personnages semblant appartenir à l'antiquité, est sommé d'une très belle gravure à sujet religieux. La thèse est dédiée à Pierre-Valentin de Labastide, seigneur de Chaune de la Bénéchie, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, dont les armoiries sont reproduites en haut du texte. Quant au texte lui-même, bien entendu rédigé en latin, il s'ordonne en huit petits chapitres traitant des différentes parties de la philosophie : simple exercice de style, qui s'apparente plus à un contrôle des connaissances qu'au développement d'une théorie.

Noël BECQUART.

17. Fol. 207.
18. Fol. 203.
19. Arch. dép., 45 H 5.
20. *B.S.H.A.P.*, t. CV (1978), p. 239 (A. SADOUILLET-PERRIN)

ANNEXE

Liste des prieurs depuis 1691

Joseph Soufron, 1691.
Jean Larue, 1er novembre 1694.
Léonard Sudrie, 5 avril 1698.
Martial Moran, 12 juin 1701.
Joseph Meydon, 1703.
Hyacinthe Fournier, 1er août 1708.
Louis Carrère, 1711.
Martial-Hyacinthe Guygnet, 1715.
Jean Joujay, 1717.
Antoine-Dominique Tamarelle, 1719.
Jacques Paradol, 1722.
Joseph de Sentorens, 31 mai 1723.
Philippe Larrezet, mai 1726.
François Rivière, 24 août 1729.
Martial-Hyacinthe Guygnet, 23 septembre 1732.
Jean-Dominique Laval, 24 novembre 1735.
Jean-Albert Guignet, 1739.
Martial-Hyacinthe Guygnet, 21 novembre 1741.
François-Dominique Blanchard, 15 décembre 1744.
Martial-Hyacinthe Guygnet, 21 janvier 1748.
J.-H. de Mans, 1749.
François-Dominique Blanchard, 30 juillet 1751.
J. Neulhier, 31 juillet 1757.
Louis Audouy, 15 août 1758.
Jacques-Hyacinthe Maublanc, 25 septembre 1764.
François-Dominique Blanchard, 4 novembre 1767.
Bertrand Verdier, 30 avril 1772.
Jean Garrigou, 5 octobre 1774.
Jacques-Hyacinthe Maublanc, 20 octobre 1778.
Jean Montamas, 12 novembre 1781.
P. Cassé, 6 mars 1785.
François Lamothe-Lasageas, 30 juin 1787.

Le suaire de Cadouin : une toile brodée

Le « suaire » de Cadouin est une étoffe tissée à armure toile. Il a été décoré de 4 bandes à ornements (dont 2 portent des inscriptions à la gloire d'un émir et d'un vizir égyptiens de la fin du XIe siècle). Ces bandes ne sont pas « tissées à même la trame », mais brodées au point de reprise. Toutefois, il est probable que tissu et broderies sont contemporains, l'ensemble constituant un des plus beaux représentants de l'art textile des Fatimides.

L'abbaye de Cadouin conserve un tissu qui passa, durant quelque huit siècles, pour être le suaire de la tête du Christ dont Jean dit (XX, 6) : « Simon Pierre... entre dans le sépulcre, et il voit les linges posés à terre et le suaire qui avait été sur la tête de Jésus, non pas posé avec les linges, mais plié et placé à part ».

Un court rappel historique est nécessaire avant d'exposer les résultats de l'étude de ce tissu que nous avons menée en 1981-82 [1]. Jean Maubourguet a magistralement présenté, en 1936, l'histoire et la légende de ce linge, la plus célèbre des reliques du Périgord (Maubourguet, 1936). Ce que l'on sait du suaire avant 1214 (première attestation de sa présence à Cadouin par un acte de Simon de Montfort) est, en effet, légendaire, mais a souvent été conté (de Gourgues, 1868; Carles, 1875; Beauregard, 1878). Durant la 1re Croisade (1096-1099), l'évêque du Puy, mourant, confie le tissu à son chapelain. Ce dernier, trépassant à son tour, le remet à un prêtre périgourdin qui le rapporte dans une petite église près de Cadouin. L'église brûle et le suaire, épargné, est mis à l'abri, vers 1117, à l'abbaye de Cadouin, fondée deux ans plus tôt. Le moine Albéric des Trois-Fontaines, dans sa *Chronique* (1232-1251), enjolive la tradition : l'évêque est Adhémar de Monteil qui dirigea, avec Godefroi de Bouillon, cette croisade; le prélat-chevalier invente la relique à la prise d'Antioche en même temps que la Sainte Lance;

1. Nos remerciements vont à notre collègue, le Père A. de Veer, curé de Cadouin. Il nous a donné l'idée d'examiner le suaire au microscope, ayant naguère rencontré une brodeuse marocaine qui décorerait encore de tels linceuls. J. Bouant, J. Ignace, D. et G. Mouillac nous ont aimablement aidés dans l'exécution de cet examen.

son chapelain, dédaigné à son retour par les chanoines du Puy, rapporte lui-même le suaire dans sa paroisse natale, proche de Cadouin. Mais la vie d'Adhémar de Monteil ignore cette invention et ce chapelain périgourdin (Maubourguet, 1936; Sigala, 1950; Delluc, 1965).

L'histoire du Saint Suaire (nous devrions dire, plus justement, du tissu) se confond avec celle du monastère de Cadouin et on s'en tiendra ici à quelques dates repères. Le monastère est fondé en 1115, l'abbatiale romane est consacrée en 1154. Durant la guerre de Cent Ans (1337-1453), le suaire est mis à l'abri à Toulouse. Charles VI le fait apporter au Louvre et il demeure un mois à Paris (1399) sans que le roi fol recouvre la raison. Il est enlevé à Toulouse par trois jeunes moines de Cadouin, l'année même de la victoire de Castillon (1453), puis confié aux moines d'Aubazine. Sur ordre du roi, il fait retour à Cadouin dix ans plus tard. C'est l'époque la plus brillante de l'abbaye. La construction du cloître ogival est commencée. Le suaire a toujours bénéficié des privilèges des papes et de la protection des rois. Louis XI le reçoit quelques jours à Poitiers et ordonne qu'il soit placé désormais dans un coffre bardé de fer, suspendu par des chaînes à la voûte de l'abbatiale (le coffre et le cabestan permettant de le hisser ont été conservés). La relique attire à elle de nombreux pèlerins; les ostensions annuelles réunissent un grand concours de peuple; de nombreux miracles se produisent. Mais cette splendeur est passagère. L'institution de la commende n'encourage guère la ferveur monastique (1516). Durant les guerres de religion (1562-1598), le suaire est mis en lieu sûr au château de Montferrand. Il y demeure six ou sept ans, tandis que l'abbaye, abandonnée, tombe aux mains des religionnaires qui parlent de la détruire. Lors de la réforme de l'*Estroite Observance*, une visite pastorale conduit en 1643 à Cadouin Mgr de Lingendes, nouvel évêque de Sarlat. Il se fait montrer la relique et approuve une *Histoire du Saint Suaire*, la première, qui est publiée l'année suivante. Le tissu lui semble bien « teint en plusieurs endroits de sang, de sueur et d'onguent mêlés » (Carles, 1875, p. 72). Une gravure de l'époque illustre cette opinion (fig. 2). Le culte du Saint Suaire est restauré. Mais Cadouin se meurt. La dispersion des moines en 1790 marque la fin de cette agonie. Les archives sont brûlées. Le maire Bureau fait l'inventaire du pauvre mobilier, rachète les bâtiments conventuels et cache le suaire sous un parquet en attendant la fin de la tempête. En septembre 1797, les ostensions

Fig. 1. — *Dans l'abbatiale, le cul de four de l'abside porte une fresque figurant la Résurrection. Elle a malheureusement fait l'objet d'un repeint total à la fin du XIXe siècle. Ce méticuleux dessin de Léo Drouyn a été exécuté en juillet 1847 à l'aide d'une chambre claire. Il restitue l'état initial de cette fresque du XVIe siècle* (coll. S.H.A.P.).

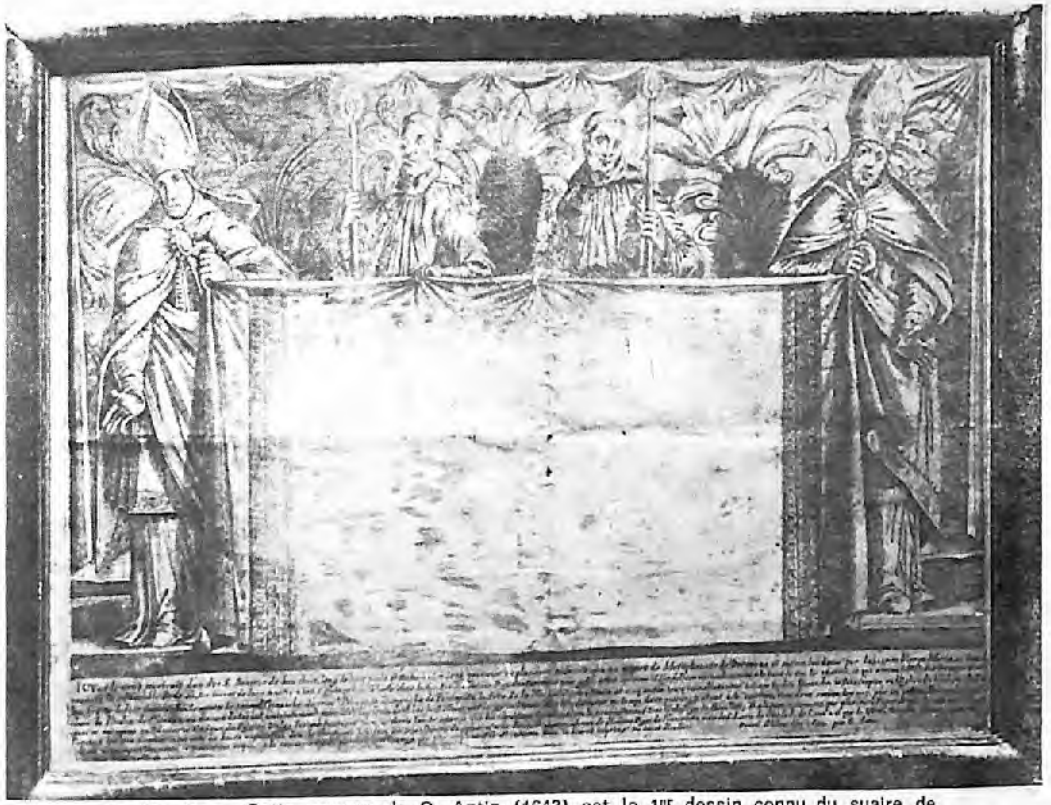

Fig. 2. — Cette gravure de G. Antin (1643) est le 1er dessin connu du suaire de Cadouin. Sa légende résumait l'histoire de la relique pour les contemporains de Mgr de Lingendes. Les dimensions du tissu ne sont pas exactes et les motifs des bandes à ornements (en particulier les caractères coufiques) ne sont pas fidèlement reproduits. Des taches sur l'étoffe passaient pour être celles du sang du Christ (coll. S.H.A.P.).

reprennent dans l'église abbatiale, devenue paroissiale. Le préfet A. Romieu fait acquérir, par le département, le cloître dont la restauration, souhaitée par Montalembert et par Mérimée, ne commencera qu'en 1892. Sous le Second Empire et jusqu'en 1933,les ostensions conduisent chaque année à Cadouin des foules ferventes de pèlerins. Au moment des inventaires, effectués conformément à la loi du 9 décembre 1905 (article 3), le receveur de l'Enregistrement Sablon dresse, le 6 janvier 1906, la liste des biens dépendant de la fabrique paroissiale de l'église de Cadouin. Rien ne manque à cet inventaire minutieux (lampes, bancs, statues...), sauf le suaire, relique insigne de Cadouin, qui a été omis. Le curé Boucher et le président des marguilliers Gaston Delluc ont, suivant la formule en usage, « déclaré qu'à leur connaissance, il n'existe pas d'autres biens susceptibles d'être inventoriés ». Le prêtre refuse de signer le procès-verbal, le marguillier appose sans sourciller son paraphe (Sablon, 1906). On ne sait donc pas très bien aujourd'hui qui est propriétaire du tissu [2].

L'expertise de 1934.

En 1868, le vicomte de Gourgues avait remarqué sur le suaire de Cadouin des éléments de décor « imitant parfois le contour en zigzag de lettres orientales » (de Gourgues, 1868, p. 62). Un peu plus tard, A. de Longperrier crut y lire un verset du Coran. Une première expertise, en 1903, trancha en faveur de l'authenticité. L'étude de J. Francès, s'appuyant sur l'autorité du savant Gaston Wiet, allait conclure dans le sens inverse (Roux, 1935).

Durant l'été 1934, Mgr Louis, évêque de Périgueux et Sarlat, annonce en effet que « les fêtes en l'honneur du saint suaire n'auront pas lieu » en septembre et qu'il « fait déchiffrer depuis quelques mois, par un savant orientaliste, les caractères qui figurent sur les broderies de ce linge. C'est la sagesse d'attendre les conclusions de ce travail délicat et important ». Et en 1935, un livre du R.P. J. Francès, *Un pseudo-linceul du Christ*, donnait, à la stupeur de tous, les résultats de l'expertise (Francès, 1935).

Le tissu (2,81 m de long et 1,13 m de large) (fig. 3), porte dans le sens de la largeur, à chaque extrémité, deux bandes à

2. Ce suaire a été souvent reproduit : livres, cartes postales, signets de missel, ornements sacerdotaux et bannières de procession, vitraux (chœur de Cadouin et d'Issigeac), fresque de l'abside de Cadouin (exécutée au XVIe siècle, mais repeinte à la fin du siècle dernier). Un dessin de Léo Drouyn de cette fresque, avant restauration, est ici fourni (fig. 1).

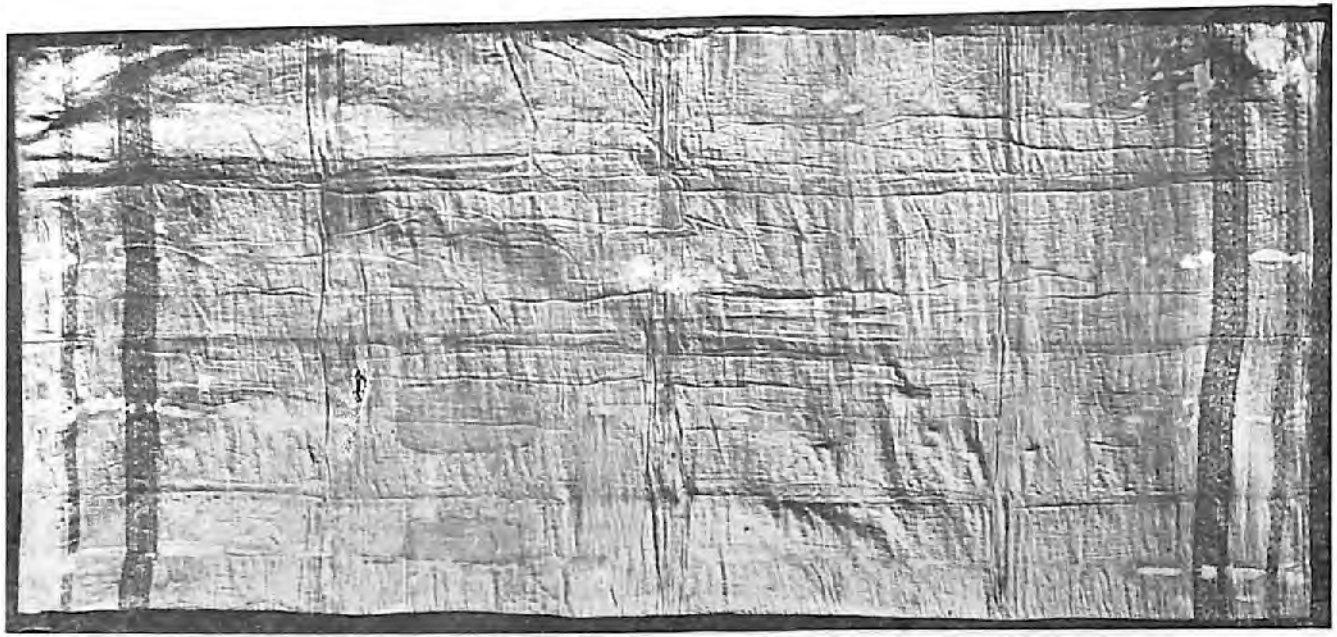

Fig. 3. — Le tissu de Cadouin est une toile de lin (2,81 × 1,13 m) portant à chaque extrémité 2 bandes d'inégale largeur (l = 74 et 26 mm), décorées d'ornements polychromes, brodés à la soie. Pour J. Francès, il s'agirait non d'un suaire, mais d'une pièce de vêtement porté en châle sur les épaules (cliché du marquis de Fayolle, coll S.H.A.P.).

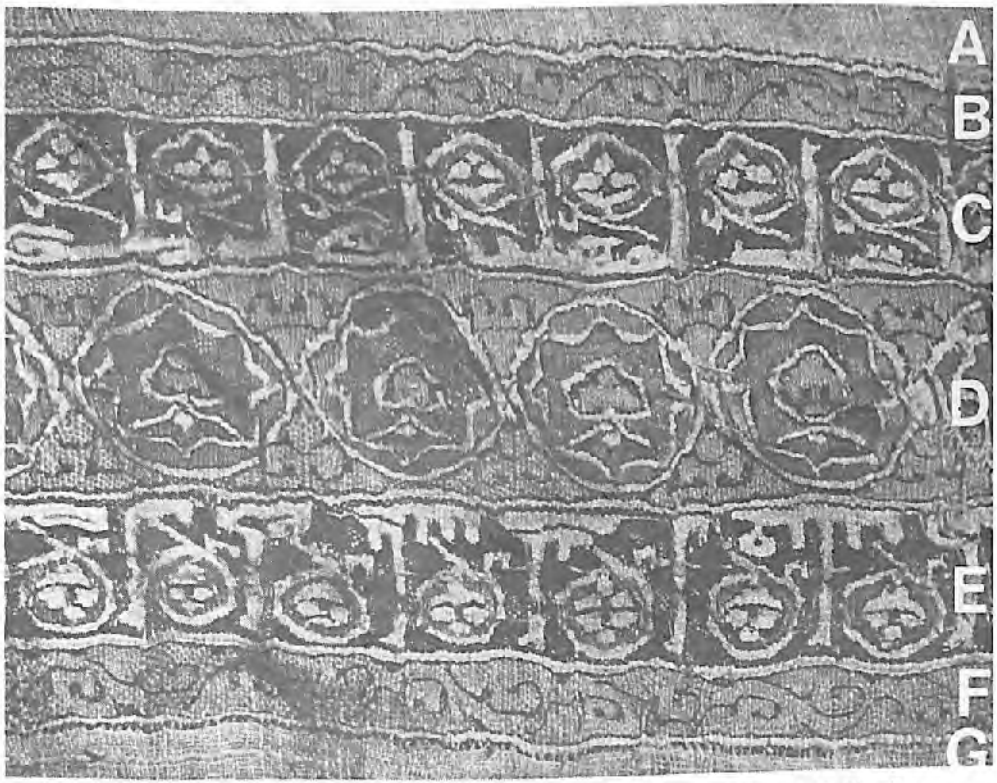

Fig. 4. — La large bande à ornements (détail). Brodée sur la toile (A et G), elle est composée de 5 sections parallèles : au centre, série (D) de cercles tangents bleus et verts sur fond chamois, contenant chacun une étoile rouge à 8 branches (dans chaque étoile s'inscrit un motif floral jaune); de part et d'autre de cette série, sur fond noir, 2 séries (C et E) de motifs floraux circulaires rouges et blancs, avec des caractères coufiques blancs à hautes hampes; en bordure, fins rinceaux en S allongé sur fond chamois (B et F). La bande étroite ne porte que la série D brodée sur la toile.

ornements. La plus large est décorée d'une série d'étoiles coptes, à huit branches centrées par un motif floral, encadrée par deux inscriptions en caractères coufiques (arabe ancien) (fig. 4). La seconde bande, plus étroite, se limite à une série d'étoiles à décor floral. L'inscription, après les invocations traditionnelles à Allah, mentionne l'émir Musta Ali, qui régna en Egypte de 1094 à 1101, et son puissant vizir el Afdal, qui gouverna la Basse Egypte de 1094 à 1121 et eut maille à partir avec les croisés de Godefroi de Bouillon et d'Adhémar de Monteil. Comme ces noms, disait le R.P. Francès, « font corps avec l'étoffe, ayant été tissés à même le lin » (*ibid.*, p. 11), l'inscription permet une datation très précise du tissu de Cadouin (l'extrême fin du XIe siècle). Sa translation à Cadouin à l'occasion de la 1re Croisade demeurait plausible et même probable.

Etude microscopique.

Les déductions du P. Francès reposaient donc sur le caractère tissé (dans le tissu même) des ornements et notamment des inscriptions. Divers auteurs ont repris quasi textuellement ces conclusions (Maubourguet, 1936; Dellue, 1965; Secret, 1968). C'est d'ailleurs la même formule qu'avait déjà utilisée le vicomte de Gourgues : (« tissés dans le lin avec des fils de couleurs ») (de Gourgues, 1868). Pourtant le procès-verbal de la visite de Mgr de Lingendes en 1643 portait la mention « brodés à la mosaïque » et l'*Histoire du Saint Suaire* en 1644, « faits à la judaïque » (de Gourgues, 1868, p. 61, note 1). Mgr Louis parlait de « broderies », et J. Sigala observera que ces ornements sont « pour certains, brodés, surajoutés » (Sigala, 1950). Enfin, ce tissu a fait l'objet d'une mention passée inaperçue en 1965, à l'occasion de son exposition à Paris, avec les autres *Trésors des églises de France*, au Musée des Arts décoratifs : le décor fut alors considéré comme « réalisé au point de tapisserie » (X, 1965, p. 253), sans autre commentaire.

Nous avons procédé, à la fin de 1981, à un nouvel examen, en microscopie optique, en utilisant un faible grossissement (30 ×), à l'aide d'un appareil Asahi type Light Scope 1984, complété par la prise de macrophotographies permettant d'obtenir par projection sur écran un grossissement assez nettement supérieur (60 à 100 ×). Cette méthode simple, applicable sans manipulations de l'objet, montre que les bandes à ornements, y compris les inscriptions, sont brodées et non tissées.

Le tissu de Cadouin est une étoffe à armure toile (fig. 5), enchevêtrant simplement les fils de chaîne (en long) et les fils

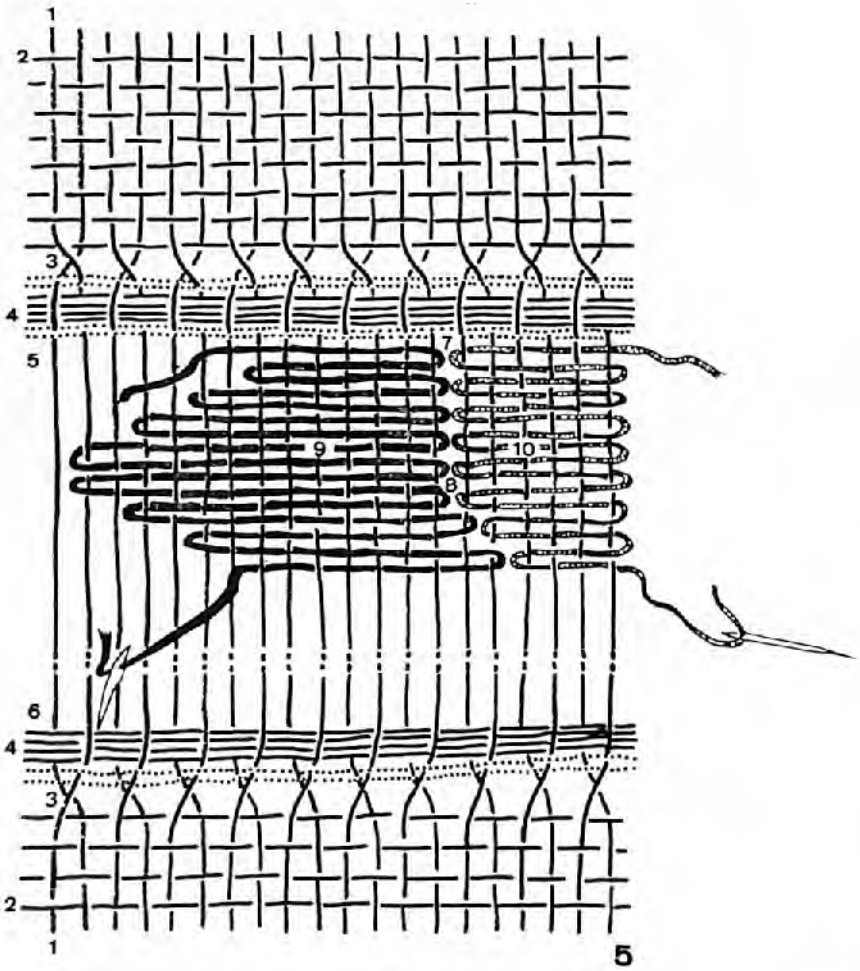

Fig. 5. — Schéma technologique. 1 : fil de chaîne. 2 : fil de trame. 3 : aspect tordu en X des fils de chaîne; 4 : fils de trame juxtaposés limitant la bande à ornements brodée. 5 à 6 : bande portant les broderies, sans fils de trame. 7 à 8 : intervalle libre, longitudinal, sans fils de trame, entre les 2 motifs brodés 9 et 10.

de trame (en travers) de la façon suivante : 1 pris, 1 sauté. Ce n'est pas une armure croisée (2 pris, 2 sautés), ni une armure sergée (1 pris, 2 sautés ou plus) (Leroi-Gourhan, 1943, p. 294-5). Il s'agit apparemment de fils de lin, écru (gris clair 2,5 Y 7/2 du Code Munsell; C 81 du Code expolaire Cailleux et Taylor). Il y a 3 fils par mm. Ils sont de diamètre irrégulier (de 0,09 à 0,30 mm de diamètre, soit du simple au triple; en moyenne 0,20 mm), assez régulièrement espacés (chaque intervalle mesure en moyenne 0,15 ± 0,03). L'angle de torsion des fils de chaîne, apprécié sur les macrophotographies en vue longitudinale, est de 30° en moyenne, ce qui correspond à une torsion d'environ 1.300 à 1.600 tours au mètre. La filature manuelle explique ces différences dans les dimensions. Le fil de trame paraît très semblable au fil de chaîne.

Au niveau des bandes à ornements, les fils de trame font défaut et seuls existent les fils de chaîne. Sur chacune des 2 bordures de chaque bande, les fils de chaîne sont tordus, deux à deux, en X; là, quelques fils de trame, tassés en écheveau (et quelques fils noirs), sont tissés (1 pris, 1 sauté), de façon à arrêter la trame, préservée de part et d'autre de la bande décorée. C'est dans cet intervalle que prennent place les broderies. Sur les fils de chaîne du tissu — tendu sans doute encore sur le métier à tisser, plutôt que sur le métier à broder ou « sur le doigt » — a été effectuée une broderie plate, au point de reprise, dessinant les ornements.

Ces points devant sont des piqûres exécutées, dans l'étoffe réduite aux seuls fils de chaîne tendus, avec une aiguille enfilée d'un fil de couleur. Ces derniers sont soyeux, brillants comme des cheveux et de couleurs très vives (jaune paille, vieux rose, bleu clair, gris vert et noir), sans fanage. Leur diamètre paraît être celui des fils de chaîne ou à peine plus grand (0,25 à 0,3 mm) et ils semblent très peu tordus sur eux-mêmes (fig. 6 à 8).

Le fil de couleur passe successivement sur et sous les fils de chaîne (1 pris, 1 sauté), perpendiculairement à eux, au point de reprise; il passe et repasse entre eux, dessinant, en le remplissant, le motif coloré, qui se trouve donc formé localement par ces nouveaux fils soutenus par la chaîne. Ces fils de couleur se contrarient à chaque rang, suivent des courbes en bordure des motifs, prennent des virages en épingle à cheveux, garnissent les aplats colorés, les pleins du motif, sautent parfois d'un motif à un autre de même couleur.

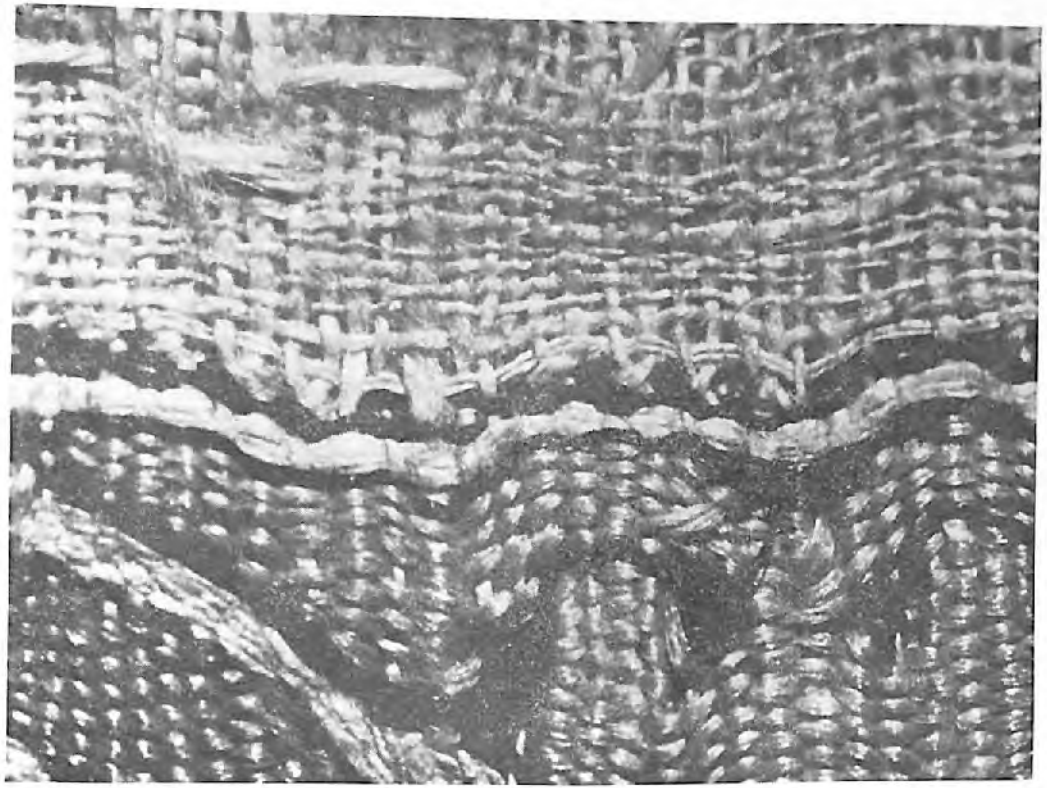

Fig. 6. — Macrophotographie. En haut : la toile avec l'aspect en X des fils de chaîne (3 fils au mm). En bas : détail des broderies de la série (D) de la bande étroite.

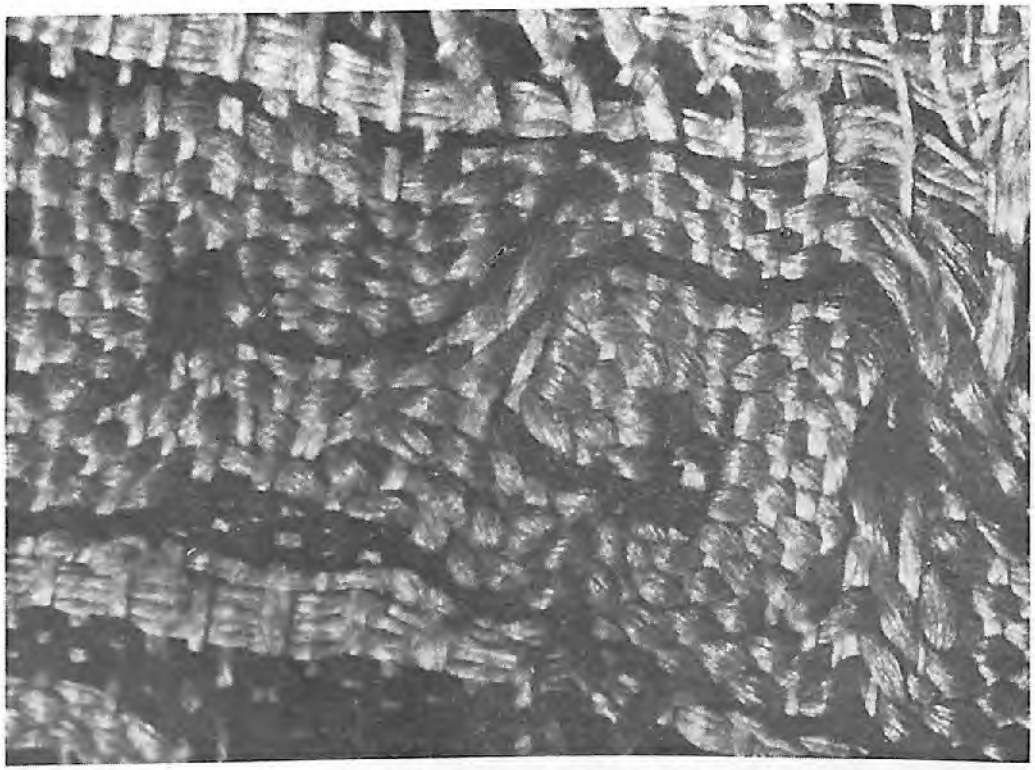

Fig. 7. — Macrophotographie. Bordure chamois (B). L'aspect brodé au point de reprise du fond et des rinceaux est évident (large bande).

Fig. 8. — *Macrophotographie. Détail d'une étoile à 8 branches et de son motif floral central. Un intervalle libre, sans fil de trame, est bien visible en L-L'.*

Quand la limite entre deux motifs de couleur différente est dans l'axe de la chaîne, il apparaît à ce niveau un petit intervalle, une fente allongée entre les 2 fils de chaîne contigus, de quelques millimètres de long et de quelques dixièmes de millimètres de large. Elle montre bien que les fils de trame font défaut et que chaque motif est brodé indépendamment des voisins, au point de reprise.

Ponctuellement certaines zones sont d'un blanc très pur, faites de points plus tassés, moins soyeux. Il s'agit là de broderie exécutée, non avec un fil de soie, mais avec du lin (comme le tissu) ou peut-être du coton. Cet aspect est net, notamment au niveau des lettres coufiques (fig. 9).

Les bandes à ornements du tissu de Cadouin sont donc bien des broderies et non un décor tissé. Sur un tissage, les fils de trame, tendus sur toute la largeur, d'un bord à l'autre, forment le dessin et celui-ci apparaît en négatif si l'on examine l'envers du tissu. Ainsi une croix noire, tissée sur un fond blanc au recto, apparaîtra, au verso, blanche sur un fond noir. Ici les dessins sont identiques à l'avers et au revers. On pourrait s'en assurer en décousant les doublures du suaire. Il est plus facile d'examiner (fig. 10) les petites déchirures des bandes ornées, que l'on peut retourner pour en observer le dessous. On obtient ainsi une confirmation rapide du caractère brodé des dessins et des inscriptions.

D'une manière péremptoire, le Père J. Francès a affirmé que le « suaire » de Cadouin — portant en coufique, faisant corps avec l'étoffe, tissés à même le lin, le nom d'un émir et celui d'un calife ayant gouverné l'Egypte entre 1094 et 1101 — ne pouvait être un tissu plus ancien [3]. La conclusion de notre étude sera un peu plus nuancée : les bandes à inscriptions du « suaire » de Cadouin ont été brodées sur la chaîne du tissu. Ces invocations datent les broderies, avec précision, du court règne de l'émir égyptien Musta Ali (1094-1101). Dès lors, le problème chronologique se résume à la question suivante :

3. Le pseudo-voile de sainte Anne, conservé en la cathédrale d'Apt, porte les mêmes noms, déchiffrés en 1850. Le tissu est proche de celui de Cadouin, selon le Père Francès, mais est orné de 3 bandes à ornements à chaque extrémité et d'une bande centrale. Nous avons observé des fragments de tissus brodés, rappelant celui de Cadouin, au Musée de Cluny. Ils proviennent d'Egypte et remontent au Xe ou XIe siècle. Par exemple : lin brodé de soie n°s 21.193 et 21.194; toile de lin à bande de tapisserie de soie n° 21.192; tapisserie de soie n°s 22.496 et 22.497 (legs Marcel Guérin, 1946). Le terme de « tapisserie » ne doit pas surprendre. Ainsi, la tapisserie de la reine Mathilde à Bayeux est un tissu orné de broderies (de laine au point de tige et de couchage). La date de l'exécution de ce chef-d'œuvre de la bande dessinée est sans doute très proche de celle des ornements du suaire de Cadouin.

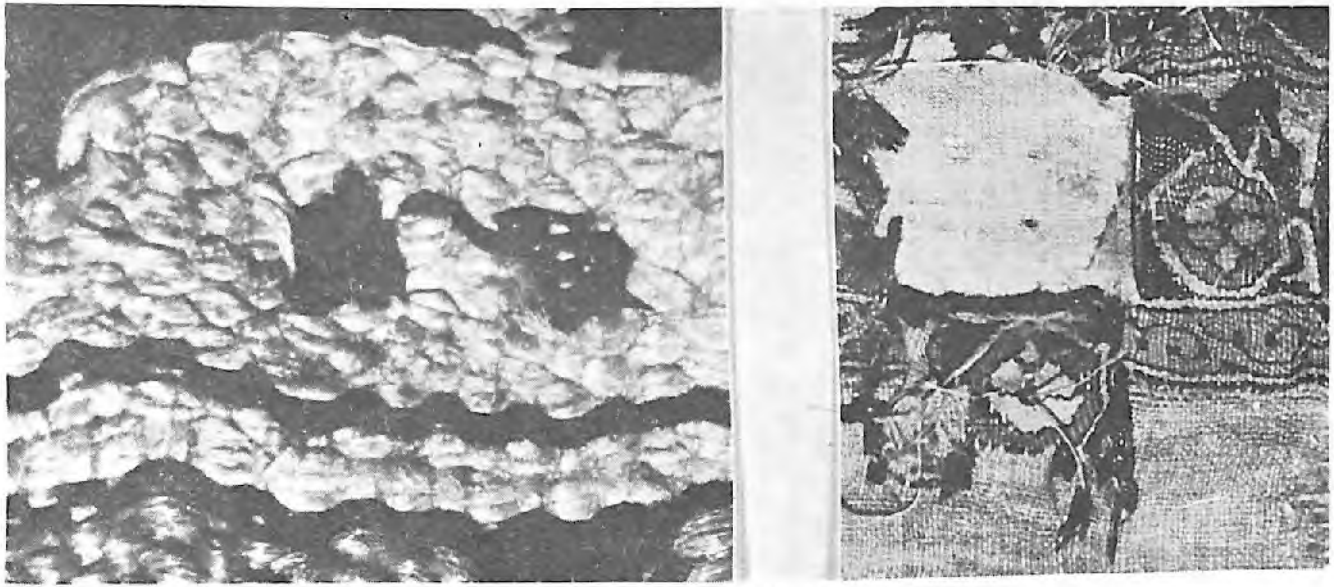

Fig. 9. — Macrophotographie. Détail d'un caractère coufique.
Fig. 10. — Le retournement d'un petit lambeau brodé déchiré permet de vérifier que l'aspect du revers est semblable à celui de l'avers.

les broderies sont-elles contemporaines du tissage du linge ou plus tardives ?

La méthode du carbone 14 ne peut permettre de dater, pour le moment, le tissu lui-même sans en sacrifier une partie importante. L'étude des pollens pourrait éventuellement confirmer le séjour en Egypte du tissu, mais non son âge [4].

Sur le plan stylistique, on connaît bien aujourd'hui — notamment grâce à Gaston Wiet — les tissus à inscriptions de l'Egypte musulmane, qui vit éclore, sous la dynastie des sultans fatimides, une brillante civilisation (909-1171). Deux remarquables études de G. Wiet (Marçais et Wiet, 1934; Wiet, 1935), décrivent avec minutie l'art textile de l'Egypte musulmane, « fanfare éclatante qui, sans baisser la voix, clame la grandeur des califes » (Wiet, 1935, p. 8), et aboutit à « l'étrange et émouvante floraison de l'époque fatimide » (*ibid.*, p. 11). Ces tissus, où l'influence de l'art perse et les modèles géométriques coptes voisinent avec les inscriptions coufiques (Hennezel, 1930, p. 55-67), témoignent de la riche civilisation des maîtres de l'Egypte de la fin du Xe siècle au milieu du XIIe. Ils proviennent généralement des manufactures du delta du Nil, dont la plupart des artisans étaient des chrétiens coptes. On sait que les Croisades, les querelles intestines et la prise du pouvoir par Saladin provoqueront la mort de cette brillante dynastie à laquelle on doit la création du Caire.

Sur le plan technologique, G. Wiet ne fournit pas de descriptions des procédés de décoration de tels tissus. Mais d'autres auteurs donnent des explications techniques qui paraissent pouvoir s'appliquer à ce que nous avons observé à Cadouin. H. d'Hennezel note que cette « incroyable finesse de tissage [est] obtenue à l'aide de soies et parfois de fils d'or, par un procédé identique à celui de la tapisserie... sur des étoffes de lin ou de soie » (Hennezel, 1930, p. 63). Pour J. Anquetil, c'est une « broderie à l'aiguille sur le canevas d'un

4. En outre, toutes les taches du tissu que nous avons pu examiner microscopiquement nous sont apparues être des taches de bougie ou de cierge, nettement reconnaissables. Cependant, la totalité des taches devrait être examinée. Une étude des pollens aurait pu être tentée. Elle permettrait peut-être de retrouver des pollens de plantes d'origine égyptienne, mais ne ferait pas avancer le problème de la datation, ainsi que nous l'a fait remarquer Mme Arlette Leroi-Gourhan, qui dirige le laboratoire de Palynologie du Musée de l'Homme. En revanche, une étude bien plus poussée de ce magnifique tissu pourrait être menée, pleine d'intérêt sur le plan théorique : microscopie optique à fort grossissement, étude des fibres sur des coupes transversales, microscopie électronique à balayage, chromatographie pour l'étude des colorants... Cependant, elle ne paraît pas devoir apporter d'arguments pour servir à l'histoire de Cadouin et de sa relique et obligerait à manipuler ce précieux tissu.

tissu » (Anquetil, 1977, p. 39). M. Gostelow observe que « des fils de couleurs étaient incorporés pendant le tissage pour former des motifs de décoration » (Gostelow, 1978, p. 200-201). Enfin, cette incorporation de fils de couleurs durant l'opération du tissage est décrite par A. Geijer sous l'appellation d' « *inserted tapestry* » (Geijer, 1979, p. 89) ou tapisserie insérée.

Les bandes à ornements du « suaire » de Cadouin sont donc brodées sur la chaîne du tissu et non tissées à même la trame. Pourtant, en définitive, on voit combien cette précieuse étoffe est caractéristique de l'art des Fatimides. Avec le voile d'Apt et le suaire de Cadouin, notre pays possède deux des plus beaux représentants de cette civilisation, tous deux à peu près contemporains de la prise de Jérusalem par les Croisés de la 1re Croisade (Beaulieu, 1965, p. 41-44). Et, quel que soit l'attachement que tout Périgourdin porte à cette étoffe que ses ancêtres vénérèrent comme une insigne relique, il faut reconnaître qu'il est peu probable qu'un artisan égyptien de la fin du XIe siècle ait mis, sur son métier, pour le broder, le tissu qui, mille ans auparavant, avait entouré la tête du Christ. Le « suaire » de Cadouin était donc une toile, très probablement tissée et brodée depuis peu, quand il parvint en France, sans doute rapporté — prise de guerre, acquisition ou cadeau — par les Croisés de Godefroi de Bouillon.

Brigitte et Gilles DELLUC[5].

5. L. A. 275 C.N.R.S. (Musée de l'Homme) et Musée national de Préhistoire des Eyzies.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

ANOUETIL J., 1977 *Le tissage* (Encyclopédie contemporaine des métiers d'art), Dessain et Tobra, Chêne, Paris, 217 p., ill.

ANTIN G., 1643, Gravure représentant le suaire de Cadouin (avec légende), Iconothèque de la Soc. hist. et arch. du Périgord, Périgueux.

BEAULIEU M., 1965, *Les tissus d'art* (Que sais-je ?), Presses universitaires de France, Paris, 128 p., 56 ill.

BEAUREGARD M.-A., 1878, *Le guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin, diocèse de Périgueux*, Cassard Frères, Périgueux, 629 p.

CARLES R.P. A., 1875, *Histoire du Saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ conservé dans l'ancienne église abbatiale de Cadouin, en Périgord*, Poussielgue Frères, Paris, 372 p.

DELLUC G., 1965, L'Histoire de Cadouin, *in Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, par G. Delluc et J. Secret, 67 p., ill. de J. Lagrange, plan et carte de G. Ponceau, Fanlac imp., Périgueux.

FRANCES, s.j. J., 1935, *Un pseudo-linceul du Christ*, Desclée, de Brouwer et Cie, Paris, 59 p., ill. et carte.

GEIJER A., 1979, *A history of textile art*, Pasold Research Fund and Sotheby Parke Bernet, Philip Wilson ltd, London, 317 p., ill., 95 fig. h.-t.

GOSTELOW M., 1978, *Le livre de la broderie. Techniques et broderie traditionnelles du monde entier*, Dessain et Tobra, Paris, 287 p., nb. ill.

GOURGUES, v^te de, 1868, *Le Saint Suaire*, suivi d'un *Essai sur les pèlerinages à Jérusalem avant les Croisades*, par M. Delpit, Bounet, Périgueux, 282 p., 1 pl. h.-t.

HENNEZEL H. de, 1930, *Pour comprendre les tissus d'art*, Hachette, Paris, 236 p., 326 ill.

LEROI-GOURHAN A., 1943, 1re édit., *L'Homme et la Matière*, Albin Michel, Paris, 367 p., 577 ill.

MARÇAIS G. et WIET G., 1934, Le « voile de sainte Anne » d'Apt, *Fondation Eugène Piot, Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 34, p. 177-194, 1 pl. h.-t., 9 fig.

MAUBOURGUET J., 1936, Le suaire de Cadouin, *Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord*, 63, p. 348-363.

ROUX, Chne J, 1935, A propos du suaire de Cadouin, *Bull. soc. hist. et arch. du Périgord*, 62, p. 207-209.

SABLON, 1906, *Inventaire des biens dépendant de la fabrique paroissiale de l'église de Cadouin*, Archives départementales de la Dordogne, Périgueux, 4 p. (V 185).

SECRET J., 1968, *Périgord roman*, Zodiaque (La Nuit des Temps), 306 p., ill. *in* et h.-t.

SIGALA J., 1950, *Cadouin en Périgord*, Delmas, Bordeaux, 172 p., ill.

WIET G., 1935, Les tissus et tapisseries de l'Egypte musulmane, *La Revue de l'Art*, 68, p. 3-14 et 61-68, 11 ill.

X..., 1965, *Trésors des églises de France* (catalogue pour une exposition, Musée des Arts décoratifs), Caisse Nationale des Monuments historiques, Paris, 467 p., 262 pl. h.-t.

Nécrologie

Yves-Marie Froidevaux

Ma première rencontre avec Yves-Marie Froidevaux fut à Puyguilhem. Il guidait cet important chantier de restauration du château Renaissance, à Villars. Nous étions dans l'aile Sud au sommet de la tour et, contemplant le panorama des prés inondés coulant vers le village, il se prit à rêver qu'il aimerait finir ses jours ici. René Bornet, autre ami disparu, qui conduisit si haut les destinées de l'entreprise Dagand, était avec lui, comme chaque fois que l'architecte en chef des Monuments historiques venait en Périgord. J'étais alors jeune photographe, tout ému de partager l'intimité d'un aussi grand personnage. Il venait de constater avec quel soin amoureux le charpentier Feyrignac — de Coubjours — ajustait une pièce dans la salle des travaux d'Hercule. Et comme cette œuvre, par sa situation, demeurerait invisible, l'architecte lui en faisait une remarque teintée de regret. L'homme du bois lui répliqua alors courtoisement que son plaisir à lui n'avait pas de limite. La remarque l'avait ému et il m'en faisait part, comme on transmet un message de sagesse, de générosité, d'amour afin qu'il ne s'éteigne.

Je partais alors à sa suite sur les chantiers du Périgord à Saint-Léon-sur-Vézère, à Montcaret, à Hautefort — avant et après le désastre —, à Jumilhac, à Lascaux. Partout, avec le même désir de faire partager son souci de bien conserver pour mieux léguer aux autres, Y.-M. Froidevaux œuvrait.

Il connaissait Périgueux depuis 1939 où, débarquant dans cette ville dont l'administration venait de lui confier la responsabilité, il fut conquis par la richesse de son patrimoine. Lorsque le ministre A. Malraux signa le 4 août 1962 la loi sur les secteurs sauvegardés de France, M. Froidevaux regretta que les liens unissant Henry de Segogne à Sarlat fissent choisir cette ville plutôt que l'autre. Il aurait souhaité travailler pour les deux ensemble. Il attendit dix ans pour cela. Par bonheur, je le suivis comme élu de Périgueux, presque quotidiennement dans son action locale. Rien n'échappait à son œil avisé. Il savait restituer le meneau arraché au début du XIXe s. Il dessinait le plan d'un curetage possible dans tel îlot, les ouvertures qu'il convenait de retrouver sur cette façade.

Toujours il savait s'arrêter un temps, contempler l'œuvre, inscrire dans son esprit la phase ultime de la réalisation avant même qu'elle soit ébauchée sur le terrain. Il était heureux, au milieu des autres. D'abord des ouvriers du bâtiment, maçons, tailleurs de pierre, menuisiers pour lesquels il savait prendre le temps d'expliquer l'ouvrage à accomplir.

Et avec tout cela, Y.M. Froidevaux vivait dans le charme incomparable que dégage l'extrême modestie d'un grand homme. Lorsqu'il parlait de ses travaux du Mont-Saint-Michel ou du Saint-Sépulcre, deux chantiers qu'il conduisit, il le faisait avec sa parfaite connaissance d'homme de l'art, absente de toute vanité superflue, mais surtout de ce que Jean Secret appelait **la valeur mystique d'une architecture s'élevant à la gloire de Dieu dans une constante prière.**

Pas une seule communauté paroissiale du Périgord n'a rêvé d'avoir un jour sa visite. C'était le signe d'une restauration prochaine — lorsque les crédits le permettaient —, d'un renouveau. Les discussions étaient toujours passionnantes, parfois fermes, comme pour placer la chaire épiscopale en pierre sous la voûte centrale de Saint-Front; M. Froidevaux la voyait sur le côté Ouest, Mgr Patria et la commission d'art sacré sur le côté Est, là où elle se trouve toujours. Car s'il était obstiné, Y.M. Froidevaux savait dialoguer et se ranger à l'avis des autres lorsqu'il était sage. Je le revois encore tenter de me convaincre, alors que je n'ai jamais pensé différemment, de la nécessité impérieuse de conserver au vieux Périgueux le brassage social le plus large. « Ne chassez pas les boulistes de vos petites places, ni les vieilles gens des terrasses des cafés. C'est là que se mesure notre grandeur ».

Cher ami, que longtemps encore les Périgourdins vivent heureux dans ce Puy-Saint-Front qui est vôtre, en vous rendant l'hommage que vous méritez !

Yves-Marie Froidevaux était né à Paris en 1907, de parents parisiens. Il a toujours habité ce quartier du Cherche-Midi qu'il affectionnait. Architecte dip'ômé, il est reçu en 1938 au concours des Monuments historiques et sa première affectation est la Dordogne qu'il conservera durant toute sa carrière. En 1940, il et chargé des Ardennes, où il travaille à Rethel, et de la Vienne avec l'abbaye de Charroux. En 1944 il reprend les ruines des églises de la Manche, détruites par la guerre. Il est nommé inspecteur général des Monuments historiques, reçoit la rosette d'officier de la Légion d'honneur et, bien qu'à la retraite en 1981, il demeure l'architecte en chef du secteur sauvegardé de Périgueux, de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et du château d'Hautefort.

Mardi 24 mai dernier, il est pris de malaise et transporté au service de cardiologie de l'hôpital Cochin à Paris où il s'éteint le samedi 28, peu après 16 heures. Jeudi 2 juin, en l'église Saint-Sulpice à Paris, un service religieux sera célébré à son intention. A son épouse, à ses enfants, à ses collaborateurs, notre compagnie présente ses condoléances les plus sincères, tout en se réjouissant d'avoir su se donner comme membre d'honneur une valeur aussi éminente.

Jacques LAGRANGE

VARIA

Une lettre inédite du roi d'Araucanie

On trouvera ci-dessous le texte d'une lettre que nous croyons inédite, elle est adressée par Antoine de Tounens au juge de paix du canton de Périgueux, Auguste Charrière. Cette missive n'est pas datée, mais les mentions postales figurant au dos indiquent qu'elle est partie de Valparaiso le 3 juillet 1861, qu'elle a transité par l'Angleterre le 4 août suivant et est parvenue à son destinataire le 15 août.

La lettre se situe à l'époque où Tounens écrivait beaucoup à destination de la France pour annoncer la création de son éphémère royaume. Son principal intérêt est de montrer l'indifférence avec laquelle les compatriotes périgourdins du roi accueillirent sa fondation : nul n'est prophète en son pays.

Le juge de paix Charrière, mort en 1874, est connu comme auteur de poésies et de divers essais d'histoire et d'archéologie. Les fonctions qu'il exerçait expliquent aisément qu'il ait bien connu Tounens lorsque celui-ci était avoué à Périgueux, en outre il est probable que les deux hommes avaient une commune appartenance à la franc-maçonnerie locale.

Noël BECOUART.

Monsieur le juge de paix,

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai été proclamé roi de l'Araucanie ; mais, pour fonder un gouvernement stable et respectable, pour protéger les lois, les autorités et les émigrans nous manquions de forces indispensables, tant de terre que de mer ; pour réaliser ces forces, j'ai formé le projet de coloniser, non seulement l'Araucanie, maits la Patagonie ou quoique soit tout le sud de l'Amérique et d'y fonder un peuple français sous le nom de **Nouvelle France** avec gouvernement indépendant de tout autre. En attendant l'organisation de la compagnie universelle dont je parle dans mon ordonnance du vingt novembre dernier, et dans mon programme ou plan de colonisation de l'Amérique du Sud ; desquels vous aurez probablement eu connaissance par la voie des journaux ; j'ai écrit à divers journalistes jour les prier de demander une souscription nationale en faveur de la fondation de la **Nouvelle-France**, dont le produit serait employé à faire face aux premiers frais. Il me semble que toute la presse française, tous les français, soit comme particuliers, soit comme nation, doivent être d'un avis unanime pour m'aider chacun suivant son pouvoir, à accomplir ma grande entreprise qui fera, je l'espère, époque dans le cours des siècles.

Le fondateur étant du Périgord, les habitants de celui-ci ne doivent-ils pas les premiers, donner l'exemple à tout le surplus de la France ? en encourageant le peuple par des discours et par des écrits à y contribuer, suivant ses moyens, depuis l'obole jusqu'à la somme la plus élevée. Je sais, monsieur le juge de paix, que vous me portez beaucoup d'intérêt, vous me l'avez prouvez plusieurs fois ; je répète ici bien sincèrement les remerciements que j'ai eu l'honneur de vous faire, mais aujourd'hui je vous recommande cette grande affaire, non seulement pour moi personnellement, car dans une affaire de cette nature les questions personnelles doivent s'effacer pour ne laisser voir que le but seulement ; mais pour l'honneur national, surtout pour l'honneur du Périgord, d'avoir fonder un peuple français, dans le sud de l'Amérique, pour centre-balancer les trois grands peuples qui occupent le nord et le centre : l'Anglais, l'Espagnol et le Portugais. Nous passons dans les Amériques pour être incapables de coloniser (allusion à la perte de nos colonies), il faut leur montrer le contraire.

La **nouvelle France** ouvrira les portes du bien-être à des milliers de Français qui gémissent sous le poids de la douleur et de la misère. Vous connaissant homme de progrès, de science, de philantropie et surtout plein d'amour pour notre patrie, et particulièrement pour notre Périgord, je ne doute nullement que vous ferez tout votre possible pour faire comprendre cette grandiose affaire et lui donner toute l'importance qu'elle mérite.

Par tous les courriers je reçois des lettres de tous les points de la France, de l'Algérie, du nord d'Amérique, de divers français qui m'offrent leur appui pour m'aider à établir mon gouvernement sur des bases stables ; mais je dis avec regret, sans faire de reproches à personne, que je n'en ai pas reçu une d'un habitant du Périgord ; mon pays me sera-t-il contraire, ou bien indifférent, je n'ose le croire, cependant je verrais avec plaisir qu'il ne serait pas le dernier à me montrer son approbation.

En attendant le plaisir de vous voir je vous prie, monsieur le juge de paix, de recevoir l'assurance de ma considération très distinguée.

Pce O.A. DE TOUNENS.

P.S. — Il ne faut pas croire que le sud de l'Amérique manque de ressources, il est au contraire très riche et très bien doté de la nature. Climat excellent ; je connais le pays et je suis en mesure de donner les instructions nécessaires pour une prompte prospérité. Ce pays manque de bras et d'une bonne administration.

(Arch. dép., J 81).

PUBLICATIONS DE LA SOCIETE

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu 30

Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud 40

La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible) 10

Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux 50

Escaliers de logis périgourdins, par Dannery 50

Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe siècle, par Fournier de Laurière 50

Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet 40

Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. 100

Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure 5

Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet 30

Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) 40

Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin) 70

Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier 20

Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq 40

Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret 20

Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret 50

Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart 10

Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par J. Secret 30

Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés 250

Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon 100

Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés 150

Hommage au Président Jean Secret 20

Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire 30

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette 25

Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande, accompagnée de son montant.